



Synthèse Dossier de Diagnostic Technique

Réf. : DIA-SRD02-1906-035

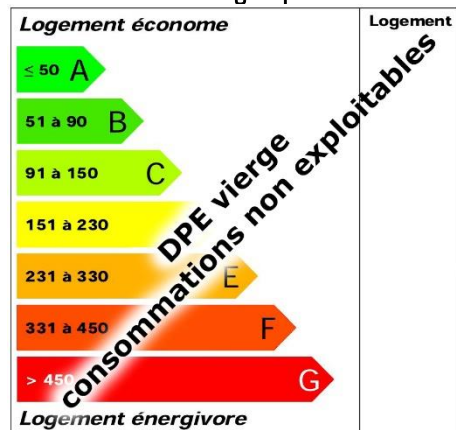


Propriétaire : Monsieur, Madame Albert et Monique LAGLEIZE
Adresse du bien : Chateau de Lapalu, 32300 MONCASSIN
Nature du bien : Chateau
Localisation du bien : Sans objet
Numéro de lot : Sans objet
Date du permis de construire : Avant 1949
Date limite de validité : 05/11/2021
Référence client :

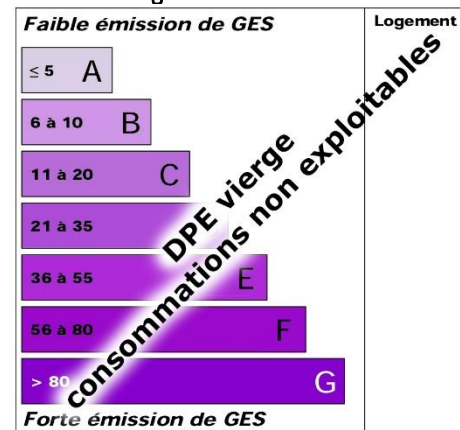
DPE

Date limite de validité : 18/06/2029 ⁽¹⁾

Consommation énergétique



Emission de gaz à effet de serre



(1) A partir du 1^{er} juillet 2021, la date de validité du présent DPE sera règlementairement fixée au 31/12/2024

Amiante

Validité illimitée [sauf travaux]

Présence d'amiante : Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.
Il est signalé au propriétaire de l'immeuble que la mission décrite en tête de rapport n'a pas pu être menée à son terme.

Termites

Date limite de validité : 05/11/2021

Absence de termites : L'investigation menée (cf. conditions particulières d'exécution) n'a pas permis de repérer la présence de termites en activité ou des indices d'infestation de termites.



Plomb

Date limite de validité : 05/05/2022

Présence de plomb dans revêtement non dégradé, non visible ou état d'usage :

Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

Bâti : Absence de situation(s) de dégradation du bâti ou de risque de saturnisme infantile.

Installation Electrique

Date limite de validité : 05/05/2024

L'installation d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) représente(nt). Nous vous conseillons de lever ces anomalies dans les meilleurs délais par un installateur électricien qualifié. Les anomalies constatées concernent :

- le dispositif de protection différentielle à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
- le dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- la liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
- des matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tensions / Protection mécanique des conducteurs.
- des matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Des informations complémentaires sont données, concernant :

- les socles de prises de courant, dispositifs de courant différentiel résiduel à haute sensibilité.

L'installation intérieure d'électricité était alimentée lors du diagnostic, les vérifications de fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel ont pu être effectuées.

ERP

Date limite de validité : 05/11/2021

Il existe des risques naturels et/ou technologiques pour ce bien :

Mouvement de terrain, ppr Mouvement de terrain approuvé le 28/02/2014 : exposé.

Risque sismique : Zone Faible

Risque radon : Faible

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Zonage du retrait-gonflement des argiles : Aléa Fort (3)

Cette fiche de synthèse reprend les conclusions des différents diagnostics réalisés.

Elle est donnée à titre indicatif, seuls des rapports complets avec leurs annexes ont une valeur contractuelle.

* pour le cas où il est indiqué validité illimitée d'un des diagnostics, un rapport n'est plus valide en cas : de travaux, de changement de réglementation, dans le cas de diagnostic amiante pour les parties concernant des obligations ou recommandations issues des grilles d'évaluation d'état de conservation des matériaux ou produits contenant de l'amiante ainsi que le contenu des dites grilles.



Les intervenants du dossier

> Propriétaire : Monsieur, Madame Albert et Monique
LAGLEIZE

Chateau de Lapalu, 32300 MONCASSIN

> Votre cabinet :

6 Rue Lucie Aubrac, 32000 AUCH

05 62 59 00 86 gers@diagamter.com

> Technicien : Monsieur Lionel SORDES

05 62 59 00 86 lionel.sordes@diagamter.com



Monsieur Lionel SORDES
Diagnosticteur certifié

Synthèse dossier
Réf. : DIA-SRD02-1906-035



Sommaire

Eléments de repérage	5
Rapport DPE	14
Rapport Amiante	19
Rapport Termites	34
Rapport Plomb	50
Rapport Electricité	74
Rapport ERP	87
Attestation d'assurance du dossier	98
Certificat de compétences du dossier	99
Conditions particulières DDT	100
Attestation sur l'honneur DDT	101

➤ **Éléments de repérage**

Descriptifs pièces et volumes

Désignation	Descriptif
Rez de chaussée	
(1) SAS	Sol [Carrelage] Mur BD[Plâtre peint] Mur AC[Bois peint] Plinthes [Carrelage Peinture] Plafond [Plâtre peint] Porte-Fenêtre AC[Bois et vitrage Peinture]
(2) Séjour 1	Sol [Carrelage] Mur ABCD[Plâtre peint] Plafond [Plâtre peint] Plinthes [Carrelage Peinture] Porte-Fenêtre A[Bois et vitrage Peinture] Porte BD[Bois peint] Fenêtre A[Bois et vitrage Peinture] Volet A[Bois peint] Allège A[Plâtre Peinture] Embrasure A[Plâtre Peinture] Porte de placard D[Bois Peinture] Placard D[enduit -] linteau de cheminée C[Bois -] Jambage de cheminée C[Pierre -] Hotte cheminée C[Plâtre Peinture]
(3) Dégagement 1	Sol [Carrelage] Mur ABCD[Enduit Peinture] Plafond [Plâtre peint] Plafond [Bois] Plinthes [Carrelage Peinture] Porte ABD[Bois peint]
(4) Cage d'escalier 1	Marches [plastique -] Contremarches [plastique -] Limon [Bois -] Balustres [Bois -] Main courante [Bois Peinture] Mur BCD[Enduit Peinture] Plafond [Enduit Peinture] Plinthes [Bois Peinture] carreaux de verre C[verre -]
(5) Cuisine	Sol [Carrelage] Mur ABCD[Enduit Peinture] Mur C[Carrelage Peinture] Plafond [Enduit Peinture] Plinthes [Carrelage Peinture] Porte AC[Bois peint] Fenêtre BD[Bois et vitrage Peinture] Volet B[Bois peint] Allège B[enduit Peinture] Embrasure B[enduit Peinture] Allège D[Carrelage Peinture] Embrasure D[Carrelage Peinture]
(6) Local 1	Sol [Béton] Sol [Terre] Mur AC[Enduit -] Mur ABCD[Pierres et terre crue -] Mur EF[Enduit ciment -] Plafond [Poutres bois -] Plafond [Plancher bois -] Porte AF[Bois peint] Porte B1B2[Bois peint] Embrasure de porte B1B2[pierres jointées -] Volet D1D2[Bois peint] embrasure de fenêtre D1D2[pierres jointées -]
(7) Toilettes	Sol [Carrelage] Mur ABCD[Enduit ciment Peinture] Plafond [Plâtre peint] Plinthes [Carrelage Peinture] Porte A[Bois peint] Fenêtre D[Bois et vitrage Peinture] embrasure de fenêtre D[enduit Peinture] Allège D[enduit Peinture]
(8) Grange 1	Sol [Terre] Mur ABCD[Pierres et terre crue -] Mur ABCD[Enduit -] Plafond [Poutres bois -] Plafond [Plancher bois -] Porte ABC[Bois]
(9) Grange 2	Sol [Terre] Mur ABCD[pierre jointées -] Plafond [Plancher bois -] Plafond [Poutres bois -] Embrasure de porte AB[Pierre -] Porte D[Bois] Escalier bois D[Bois -]
(10) Local 2	Sol [Terre] Mur ABCD[Pierres et terre crue -] Plafond [Poutres bois -] Plafond [Plancher bois -] Embrasure de porte AB[pierres jointées -]
1er étage	
(11) Palier	Sol [Sol plastique] Mur A[Enduit Peinture] Mur ABCD[Enduit Tapisserie] Plafond [Plâtre peint] Plinthes [Bois Peinture] Porte A1A2BD[Bois peint] Fenêtre D[Bois et vitrage Peinture] Volet D[Bois peint] Allège D[enduit Tapisserie] Embrasure D[enduit Tapisserie]
(12) Chambre 1	Sol [Plancher flottant] Mur ABCD[Enduit Tapisserie] Plafond [Lattis plâtre Peinture] Plinthes [Bois Peinture] Porte A[Bois peint] Fenêtre C[Bois et vitrage Peinture] Volet C[Bois peint] Allège C[enduit Tapisserie] Embrasure C[enduit Tapisserie] linteau de cheminée D[Pierre -] Jambage de cheminée D[Pierre -] Hotte

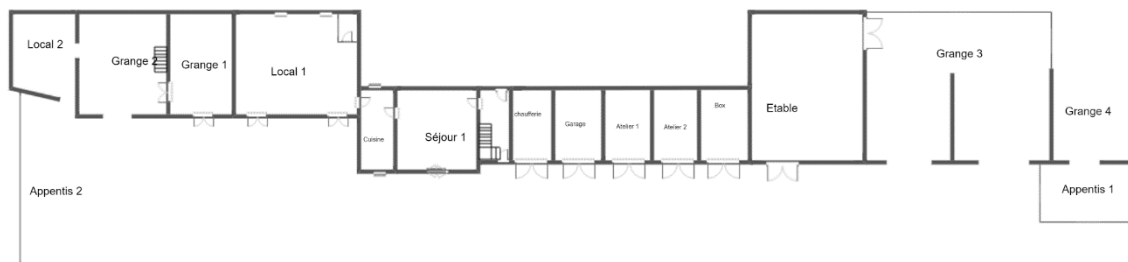
	cheminée D(Plâtre Peinture)
(13) Escalier	Marches (Bois Peinture) Contremarches (Bois Peinture) Main courante D(Bois Peinture) Mur BD(Enduit Tapisserie) Porte A(Bois peint)
(14) Séjour 2	Sol (Parquet bois) Mur ABCD(Enduit Tapisserie) Plafond (Lattis plâtre Peinture) Plinthes (Bois Peinture) Porte A1A2C1C2(Bois peint) Moulure A(Bois Peinture) Fenêtre B1B2D(Bois et vitrage Peinture) Allège B1B2D(Bois Peinture) Embrasure B1B2D(Bois Peinture) Volet B1B2D(Bois peint)
(15) Placard 1	Sol (Carreaux de terre cuite) Mur BCD(Enduit Peinture) Plafond (Bois peint) Porte A(Bois peint)
(16) Pièce 1	Sol (Plancher bois) Mur ABCDEF(Enduit Tapisserie) Plafond (panneaux agglomérés bois Peinture) Plinthes (Bois Peinture) Porte AE(Bois peint) Fenêtre F(Bois et vitrage Peinture) Volet F(Bois peint) Allège F(Bois Peinture) Embrasure F(Bois Peinture) Porte de placard F(Bois Peinture) Placard F(Enduit Tapisserie)
(17) Placard 2	Sol (Béton) Mur BCD(Enduit Peinture) Plafond (Enduit Peinture) Porte A(Bois peint)
(18) Dégagement 2	Sol (Plancher bois) Mur ABCD(Enduit Tapisserie) Plafond (Lattis plâtre Peinture) Plinthes (Bois Peinture) Porte ACD1D2(Bois peint) Fenêtre B(Bois et vitrage Peinture) Volet B(Bois peint) B(Enduit Tapisserie) Embrasure B(Enduit Tapisserie)
(19) Salle d'eau + wc	Sol (Carrelage) Mur ABCD(Enduit Peinture) Mur ABCD(Faïence Peinture) Plafond (Plâtre peint) Plinthes (Carrelage Peinture) Porte A(Bois peint) Fenêtre D(Bois et vitrage Peinture)
(20) Dégagement 3	Sol (Plancher bois) Mur A(Briques) Mur BEF(Enduit Tapisserie) Mur CD(Enduit -) Plafond (Lattis plâtre Peinture) Porte A(Bois peint) Volet C(Bois peint) Allège C(Enduit -) Embrasure C(Enduit -)
(21) Cage d'escalier 2	Marches (Bois -) Contremarches (Bois -) Limon (Bois -) Balustres (Bois -) Main courante (Bois -) Mur BC(Enduit -) Plafond (Lattis plâtre -)
(22) Dégagement 4	Sol (Plancher bois) Mur ABCD(Enduit Tapisserie) Plafond (Lattis plâtre Peinture) Plinthes (Bois Peinture) Porte ACD(Bois peint) Fenêtre B(Bois et vitrage Peinture) Volet B(Bois peint) Allège B(Enduit Tapisserie) Embrasure B(Enduit Tapisserie)
(23) Chambre 2	Sol (Plancher bois) Mur ABCD(Enduit Tapisserie) Plafond (Lattis plâtre Peinture) Fenêtre A(Bois et vitrage Peinture) Porte AB(Bois peint) Fenêtre C(Bois et vitrage Peinture) Volet C(Bois peint) Allège C(Enduit Tapisserie) Embrasure C(Enduit Tapisserie)
(24) Placard 3	Sol (Plancher bois) Mur BCD(Enduit Tapisserie) Plafond (Bois) Porte A(Bois peint)
(25) Chambre 3	Sol (Parquet bois) Mur ABCD(Enduit Tapisserie) Cimaie ABCD(Bois Peinture) Plafond (Lattis plâtre Peinture) Plinthes (Bois Peinture) Porte AD(Bois peint) Fenêtre B(Bois et vitrage Peinture) Volet B(Bois peint) B(Enduit Peinture) Embrasure B(Enduit Peinture) Jambage de cheminée C(Marbre -) linteau de cheminée C(Marbre -)
(26) Dressing	Sol (Parquet bois) Mur ABCD(Enduit Tapisserie) Plafond (Lattis plâtre Peinture) Plinthes (Bois Peinture) Porte A(Bois peint) Porte-Fenêtre C(Bois et vitrage Peinture) Volet C(Bois peint) Embrasure C(Enduit Peinture)
(27) Mezzanine	Sol (Plancher bois) Mur ABCD(Enduit Tapisserie) Plafond (Lattis plâtre Peinture) Fenêtre B(Bois et vitrage Peinture) Garde corps (Bois Peinture)
2ème étage	
(28) Grenier 1	Sol (Plancher bois) Mur ABCD(Enduit -) Mur ABCD(Pierres et terre crue -) Plafond (Charpente bois -) Plafond (Tuiles -) Embrasure de porte AC(Pierre -) embrasure de fenêtre B1B2B3D1D2D3(Enduit -) Allège B1B2B3D1D2D3(Enduit -) Volet B1B2B3D1D2D3(Bois peint) Canalisation (Fibrociment -)
(29) Grenier 2	Sol (Plancher bois) Mur ABCDEF(Enduit -) Mur BCD(Pierres et terre crue -) Plafond (Poutres bois -) Plafond (Plancher bois -) Plafond (Charpente bois -) Plafond (Tuiles -) Embrasure de porte

(30) Dégagement 5	A(Pierre -) Porte AC(Bois) Sol (Plancher bois) Mur ABC(Pierres et terre crue -) Mur D(ossature bois -) Mur D(Torchis -) Plafond (Plancher bois -) Porte ABD(Bois) Porte-Fenêtre B(Bois -) Embrasure B(Pierre -) Allège B(Pierre -)
(31) Local 3	Sol (Plancher bois) Mur A(Torchis -) Mur A(ossature bois -) Mur BCD(Enduit -) Plafond (Plancher bois -) Plafond (Poutres bois -) Porte A(Bois peint) Volet D(Bois) Embrasure D(Pierre -)
combles	
(32) Tour	
2ème étage	
(33) Pièce 2	Sol (Plancher bois) Mur ABD(Enduit -) Mur C(Lattis -) Embrasure A(enduit -) Embrasure C1C2(Bois -) Fenêtre D1D2(Bois Peinture) Volet AD1D2(Bois peint) Jambage de cheminée B(Pierre -) linteau de cheminée B(Marbre -) Hotte cheminée B(Plâtre -)
(34) Pièce 3	Sol (Plancher bois) Sol (Carreaux de terre cuite) Mur ABCDEF(Enduit -) Plafond (Lattis plâtre -) Embrasure AC(Bois -) Embrasure B(enduit -) Fenêtre C(Bois -) Volet C(Bois peint)
(35) Alcove	Sol (Plancher bois) Moulure A(Bois Peinture) Mur BCD(Enduit -) Plafond (Lattis plâtre -)
(36) Pièce 4	Sol (Plancher bois) Mur ABCD(Enduit -) Mur ABD(Bois peint) Plafond (Lattis plâtre -) Embrasure A(Bois Peinture) Fenêtre D(Bois Peinture) Volet D(Bois peint) Allège D(Bois Peinture) Embrasure D(Bois Peinture)
combles	
(37) Combles sur P2 3 4	Sol (Plancher bois) Plafond (Charpente bois -) Plafond (toles ondulées métalliques -) Plafond (Voliges bois -)
1er étage	
(38) Couloir	Sol (Carreaux de terre cuite) Mur ABCD(Enduit ciment -) Mur BCD(Enduit -) Mur B(Pierres et terre crue -) Porte ACD1D2(Bois) Fenêtre B1B2(Bois -) Volet B(Bois)
(39) Pièce 5	Sol (Moquette collée) Mur ABCD(Enduit Peinture) Plafond (Lattis plâtre -) Porte A1A2D(Bois peint) linteau de cheminée B(Bois Peinture) Jambage de cheminée B(Bois Peinture) Hotte cheminée (Plâtre Peinture) Embrasure de porte B1B2(Bois Peinture) Fenêtre C1C2(Bois et vitrage Peinture) Volet C1C2(Bois peint) Allège C1C2(Bois Peinture) Embrasure C1(enduit Peinture) Embrasure C2(Bois Peinture)
(40) Pièce 6	Sol (Moquette collée) Mur ABCD(Enduit Peinture) Mur C(Briques Peinture) Plafond (Lattis plâtre Peinture) Plinthes (Bois Peinture) Porte A(Bois peint) Fenêtre B(Bois et vitrage Peinture) Volet B(Bois peint) Allège B(Bois Peinture) Embrasure B(enduit Peinture)
(41) Dégagement 6	Sol (Carreaux de terre cuite) Mur ABD(Enduit -) Mur C(Bois) Plafond (Plafond bois -) Porte AD(Bois) Embrasure C(Bois -) embrasure de fenêtre B(Bois -)
(42) Pièce 7	Sol (Carreaux de terre cuite) Mur ACD(Enduit -) Mur AB(Bois) Mur A(Torchis -) Plafond (Charpente bois -) Plafond (Tuiles -) Porte A(Bois) Embrasure de porte D(Bois -) Volet C(Bois peint) embrasure de fenêtre C(Pierre -) Allège C(Pierre -)
combles	
(43) Combles sur P 5 6 7	Sol (Plancher bois) Mur C(Enduit -) Plafond (Charpente bois -) Plafond (Tuiles -)
1er étage	
(44) Grenier 3	Sol (Plancher bois) Mur CD(Enduit -) Mur AB(Bois) Plafond (Charpente bois -) Plafond (Tuiles -) Plafond (toles ondulées métalliques -) Volet D1D2D3(Bois peint) Allège D1D2D3(Bois Peinture) Embrasure D1D2(Bois Peinture) Embrasure D3(Pierre -)
(45) Pièce 8	Sol (Plancher bois) Mur ABCD(Enduit Peinture) Plafond (Lattis plâtre Peinture) Porte A1A2C1C2(Bois peint) Fenêtre BD(Bois et vitrage Peinture) Volet BD(Bois peint) Allège BD(enduit -) Embrasure BD(enduit -)
(46) Placard 4	Sol (Plancher bois) Mur BCD(Enduit -) Plafond (Lattis plâtre -) Porte A(Bois peint)

[47] Placard 5	Sol (Plancher bois) Mur BCD(Enduit -) Plafond (Lattis plâtre -) Porte A(Bois peint)
[48] Local 4	Sol (Plancher bois) Sol (gravats) Mur ABCD(Enduit Tapisserie) Plafond (Lattis plâtre -) Porte A(Bois peint)
[49] Dégagement 7	Sol (Plancher bois) Mur ABC(Enduit -) Plafond (Lattis plâtre -) Porte AC(Bois)
Rez de chaussée	
[50] chaufferie	Sol (Béton) Mur ABCD(Enduit Peinture) Plafond (Enduit Peinture) Porte A(Bois peint)
[51] Garage	Sol (Béton) Mur ABCD(Enduit Peinture) Plafond (Enduit Peinture) Porte A(Bois peint)
[52] Atelier 1	Sol (Béton) Mur ABCD(Enduit Peinture) Plafond (Enduit Peinture) Porte A(Bois peint) Mur BCD(pierre jointées -) Embrasure D(enduit Peinture)
[53] Atelier 2	Sol (Béton) Mur ABCD(Enduit Peinture) Mur BD(pierre jointées -) Mur C(Parpaings -) Plafond (Enduit Peinture) Porte AC(Bois peint) Embrasure B(enduit Peinture)
[54] Box	Sol (Béton) Mur ABCD(Enduit Peinture) Plafond (Enduit Peinture) Porte A(Bois peint)
[55] Etable	Sol (Béton) Mur ABCD(Enduit Peinture) Mur ABCD(pierre jointées -) Plafond (Poutres bois -) Plafond (Plancher bois -) Porte A(Bois peint) Porte D(Bois)
[56] Grange 3	Sol (Terre) Mur (Pierres et terre crue -) Plafond (Charpente bois -) Plafond (Tuiles -) Plafond (toles ondulées métalliques -)
[57] Grange 4	Sol (Terre) Mur (Pierres et terre crue -) Plafond (Charpente bois -) Plafond (Tuiles -)
[58] Appentis 1	Sol (Béton) Sol (Terre) Mur (Pierres et terre crue -) Plafond (Charpente bois -) Plafond (Tuiles -)
[59] Appentis 2	Sol (Béton) Mur (Pierres et terre crue -) Plafond (Charpente métallique -) Plafond (Plaques ondulés en fibrociment -)
[60] Façade Nord	Mur (Pierre -) Mur (enduit extérieur -)

Schéma de repérage

Le présent schéma de repérage est un schéma de circulation permettant de localiser les éléments repérés dans les différents rapports. Il est non coté et non contractuel.



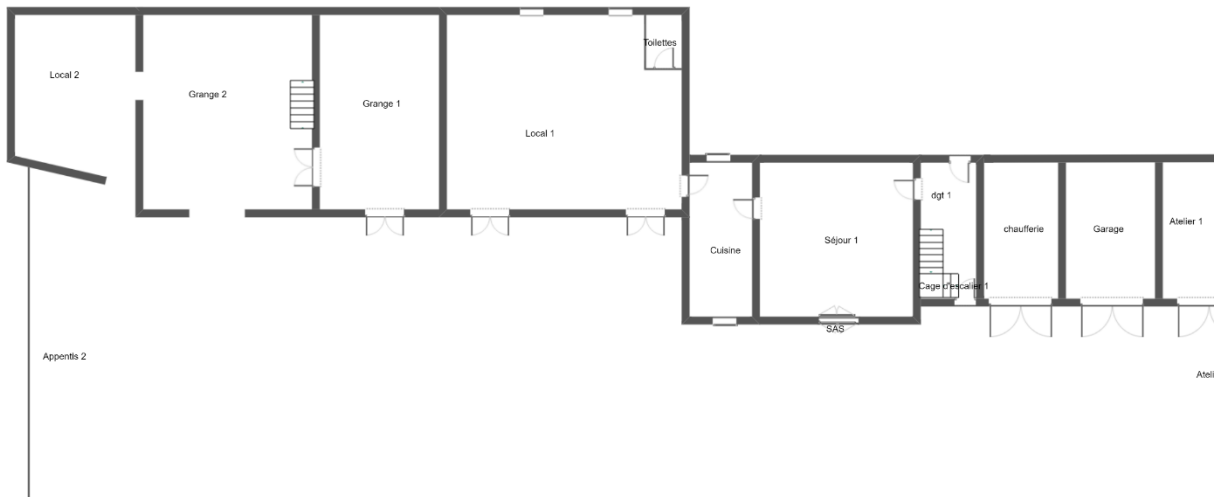
Réf : DIA-SRDO2-1906-035	Croquis Rez de Chaussée Ensemble des bâtiments		Planche de repérage technique
Chateau de Lapalu, 32300 MONCASSIN	Index A	Auteur : Monsieur Lionel SORDES	Bat. A du plan de masse



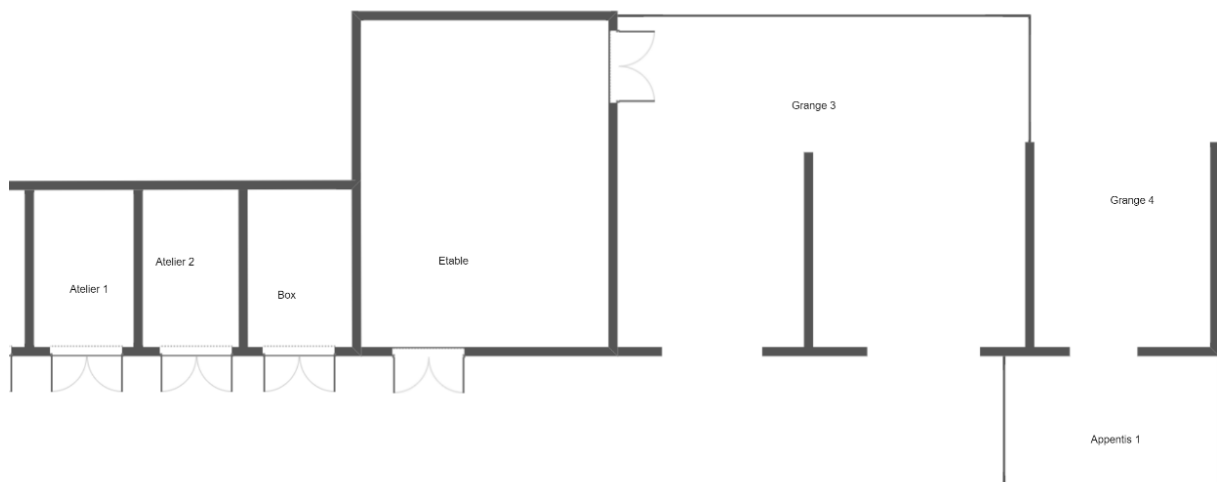
Réf : DIA-SR002-1906-035	Croquis Etage 1 Ensemble des batiments		Planche de repérage technique
Chateau de Lapalu, 32300 MONCASSIN	Indice A	Auteur : Monsieur Lionel SORDES	Bat. A du plan de masse



Réf : DIA-SR002-1906-035	Croquis Etage 2 Ensemble des batiments		Planche de repérage technique
Chateau de Lapalu, 32300 MONCASSIN	Indice A	Auteur : Monsieur Lionel SORDES	Bat. A du plan de masse



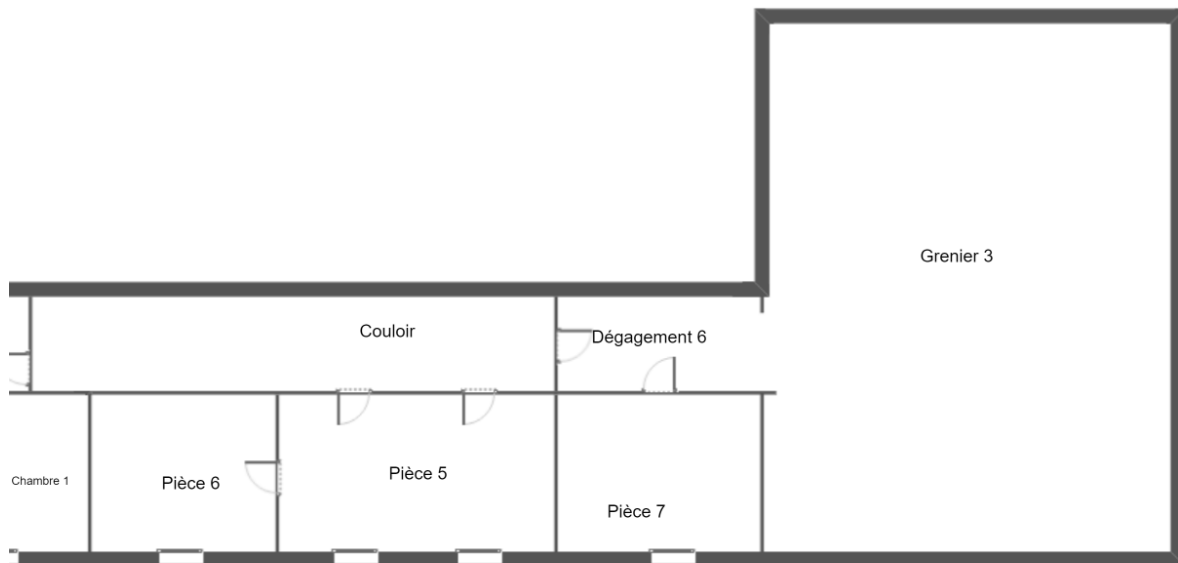
Réf : DIA-SRDO2-1906-035	Croquis Rez de chaussée Coté Ouest		Planche de repérage technique
Chateau de Lapalu, 32300 MONCASSIN	Indice A	Auteur : Monsieur Lionel SORDES	Bat. A du plan de masse



Réf : DIA-SRDO2-1906-035	Croquis Rez de chaussée Coté Est		Planche de repérage technique
Chateau de Lapalu, 32300 MONCASSIN	Indice A	Auteur : Monsieur Lionel SORDES	Bat. A du plan de masse



Réf : DIA-SRDD02-1906-035	Croquis Etage 1 Coté Ouest		Planche de repérage technique
Chateau de Lapalu, 32300 MONCASSIN	Indice A	Auteur : Monsieur Lionel SORDES	Bat. A du plan de masse



Réf : DIA-SRDO2-1906-035	Croquis Etage 1 Coté Est		Planche de repérage technique
Chateau de Lapalu, 32300 MONCASSIN	Indice A	Auteur : Monsieur Lionel SORDES	Bat. A du plan de masse



Réf : DIA-SRDD02-1906-035	Croquis Etage 2		Planche de repérage technique
Chateau de Lapalu, 32300 MONCASSIN	Indice A	Auteur : Monsieur Lionel SORDES	Bat. A du plan de masse



Diagnostic de performance énergétique logement (6.2)

N° : DIA-SRD02-1906-035
 Réf. Ademe : 1932V2000718R
 Réf. du logiciel validé : Imm'PACT DPE Version 7A

Valable jusqu'au : 18/06/2029

Type de bâtiment : Maison individuelle
 Année de construction : avant 1948
 Surface habitable : 201,9 m²
 Adresse : Chateau de Lapalu 32300 MONCASSIN

Date de visite : 19/06/2019
 Date d'établissement : 19/06/2019
 Diagnostiqueur : SORDES Lionel ACME EXPERTISES
 - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ICERT Parc Edonia Bâtiment G Rue de la Terre Victoria 35 760 Saint-Grégoire. Le N° du certificat est CPDI3483 délivré le 31/01/2019 et expirant le 30/01/2024.

1. Propriétaire

Nom : Albert et Monique LAGLEIZE
 Adresse : Chateau de Lapalu 32300 MONCASSIN

2. Propriét. des installat° communes

Nom :
 Adresse :

3. Consommations annuelles par énergie

obtenues au moyen des factures d'énergie du logement , prix des énergies indexés au 15/08/2015 (en l'absence de prix de l'énergie mentionné dans les relevés).

	Moyenne annuelle des consommations	Consommations énergies finales en kWh _{ef}	Consommations en énergie primaire en kWh _{ep}	Frais annuels d'énergie
	Détail par énergie dans l'unité d'origine	détail par énergie et par usage en kWh _{ef}	détail par usage en kWh _{ep}	
Chauffage	-	-	-	-
Eau chaude sanitaire	-	-	-	-
Refroidissement	-	-	-	-
Abonnements	-	-	-	-
CONSOMMATION D'ENERGIE POUR LES USAGES RECENSES	-	-	-	-

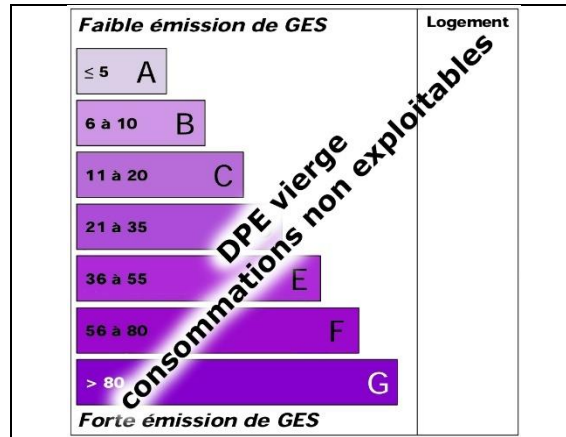
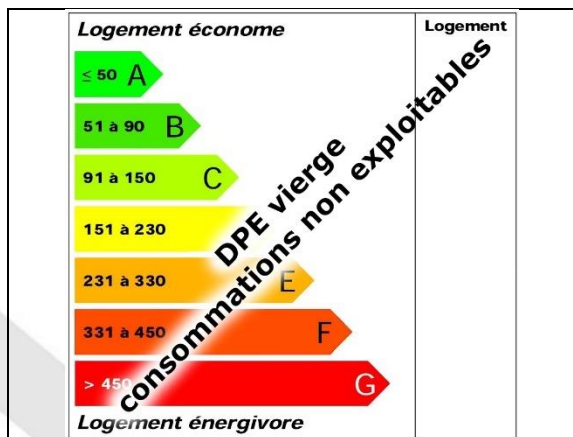
Les consommations d'énergies liées au chauffage, à la production d'eau chaude sanitaire et au refroidissement étant marginales par rapport à celles liées aux activités économiques du bien, le diagnostic de performance énergétique n'a pu être réalisé conformément au décret 2006-1147 et aux disposition de l'arrêté du 8 février 2012 relatif au DPE.

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation réelle : | - kWh_{ep}/m².an

Émissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Estimation des émissions : | - kgCO₂/m².an





Diagnostic de performance énergétique – logement Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
Murs : - Mur 1, Mur 2, Mur 3 : pierres de taille moellons un matériau, ép. 80 cm, non isolé(e)	Chauffage : Installation de chauffage avec insert ou poêle bois ou biomasse en appoint - Chauffage 1, chaudière, énergie fioul, chauffage individuel ; puissance nominale : 55 kW ; année de fabrication : entre 1994 et 2000 - Appoint 1 [appoint], insert, énergie bois	ECS : - Ecs 1, chauffe-eau standard, énergie électrique, Ecs individuel ; accumulation : 200 l
Toiture : - Plafond 1, bois sur solives bois, combles perdus, non isolé(e)	Emetteurs : - emetteur 1 : radiateurs sans robinets thermostatiques, année de fabrication : entre 1981 et 2000 - insert	Ventilation : - Système de ventilation par entrées d'air hautes et basses
Menuiseries : - Fenêtre battante 1, Porte-fenêtre battante sans soubassement 2 : bois, simple vitrage - Porte 1 : simple en bois, avec moins de 60% de vitrage simple	Refroidissement : - sans objet	
Plancher bas : - Plancher bas1, dalle béton, non isolé(e)	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : oui	
Energies renouvelables	Quantité d'énergie d'origine renouvelable	0 kWh _{ep} /m ² .an
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : - Appoint 1 [appoint], insert, énergie bois		

4. Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

5. Usages recensés

Le diagnostic ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, les procédés industriels ou spécifiques (cuisson, informatique, etc.) ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

6. Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du logement indiquée par les compteurs ou les relevés.

7. Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

8. Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic. Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

9. Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

10. Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

11. Chauffage

- Régulez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19°C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10% d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

12. Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

13. Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et de nettoyer régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

14. Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

15. Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40% de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

16. Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie.

Mesures d'amélioration	Crédit d'impôt*
Isolation des combles au minimum de crédits d'impôts <i>Commentaires : Veiller à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plancher. Pour bénéficier du crédit d'impôts, il faut atteindre une résistance thermique [performance de l'isolation] supérieure à 7 m².K/W.</i>	30%
Remplacement fenêtres très performantes <i>Commentaires : Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air. Pour bénéficier du crédit d'impôts, il faut une performance thermique $Uw < 1,3$ et $Sw \geq 0,3$ W/m².K.</i>	30%
Installation de robinets thermostatiques <i>Commentaires : Les robinets thermostatiques permettent de profiter des apports gratuits dans la pièce en évitant les surchauffes. Ne jamais poser de robinets thermostatiques sur une installation monotube. Ne jamais poser de robinets thermostatiques dans la pièce où se trouve le thermostat d'ambiance.</i>	30%
Mise en place d'un thermostat d'ambiance programmable. <i>Commentaires : Il existe des thermostats à commande radio pour éviter les câbles de liaison et certains ont une commande téléphonique intégrée pour un pilotage à distance.</i>	30%
ECS solaire <i>Commentaires : Si possibilité architecturale (orientation, masque et implantation) et surface disponible, implantation d'un Chauffe-Eau Solaire Individuel envisageable.</i>	30%

Commentaires :

Les consommations d'ECS ont été estimées selon la méthode des consommations réelles.

Justificatifs des factures :

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : www.infoenergie.org

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !

www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.developpement-durable.gouv.fr ou www.ademe.fr

Explication des écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles :

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel	
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		Bâtiment individuel de chauffage et de production d'ECS ou collectifs et équipés de comptages individuels	Bâtiment construit avant 1948		
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble		X		
Utilisation des factures	X				X		X

Pour plus d'informations : www.developpement-durable.gouv.fr, rubrique performance énergétique www.ademe.fr



Rapport de mission de repérage des matériaux et produit contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

L'objet de la mission est de réaliser le repérage réglementaire des matériaux et produits contenant de l'amiante, dans le cadre de la vente de tout ou partie d'immeuble, tel que demandé aux articles R.1334-15 et R.1334-16 (deuxième alinéa) et décrit aux articles R.1334-20 et R.1334-21 du Code de la Santé Publique. Cet état informe de la présence ou l'absence de matériaux ou produit contenant de l'amiante **d'après les listes A et B** de l'annexe 13-9 du Code de la santé publique ainsi que, le cas échéant, leur état de conservation.

Dans le cadre de la réalisation de **travaux** dans ou à proximité de cet immeuble concernant des matériaux ou produits qui ne sont pas présents dans les listes A et B, **le présent rapport peut ne pas être suffisant pour évaluer les risques liés à l'inhalation de fibres d'amiante et assurer la sécurité des travailleurs réalisant les travaux ainsi que celle du public aux abords du chantier.** Un repérage complémentaire avant travaux doit, le cas échéant, être effectué.

Dans le cadre de la **démolition** de cet immeuble, un **diagnostic réglementaire avant démolition** doit être réalisé (article R.1334-19 du Code de la Santé Publique).

Donneur d'ordre

Si différent du propriétaire

Propriétaire

Monsieur, Madame Albert et Monique LAGLEIZE
Chateau de Lapalu, 32300 MONCASSIN

Identification du bien immobilier et de ses annexes

Adresse du bien	Chateau de Lapalu, 32300 MONCASSIN
Description sommaire	Chateau
Localisation lot principal	Sans objet
Désignations des lots	Sans objet
Références cadastrales	Non communiquées
Nature et situation de l'immeuble	Immeuble bâti, bien non indépendant
Permis de construire délivré en	Avant 1949
Fonction principale du bâtiment	Habitation

Références de la mission

Commande effectuée le	06/05/2021
Visite réalisée le	06/05/2021 à 09:30
Opérateur de repérage et certification	Monsieur Lionel SORDES. Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : ICERT Parc Edonia Bâtiment G Rue de la Terre Victoria 35 760 Saint-Grégoire (Réf : CPDI3483)
Assurances	AXA RCP n° 1148866204 - Montant de garantie : 2 000 000 € - Date de validité : 2021-12-31
Laboratoire accrédité (analyse)	EUROFINS Analyses pour le bâtiment Sud Ouest,
Pièces jointes	Attestation d'assurance, certificat de compétences
Contact sur place	Aucun contact sur place
Sous-traitance	Sans objet

Textes de références : Code de la Santé Publique ; décret du 3 juin 2011 ; Arrêtés du 12 décembre 2012 ; Arrêtés du 26 juin 2013.

Conclusion(s) de la mission de repérage

Présence d'Amiante

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport :

Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante. Il s'agit de :

- Zone homogène n°1 : Conduit, Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...). (2ème étage Grenier 1 / Jugement personnel)
- Zone homogène n°2 : Plaque(s), Toitures. (Rez de chaussée Apprentis 2 / Jugement personnel)
- Zone homogène n°3 : Conduit en fibres-ciment, Conduits en toiture et façade. (Rez de chaussée Façade Nord / Jugement personnel)

Nous vous recommandons de faire réaliser une évaluation périodique, car le/les type(s) de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit. Cette évaluation périodique consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

L'opérateur de repérage recommande au propriétaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.



Il est signalé au propriétaire de l'immeuble que la mission décrite en tête de rapport n'a pas pu être menée à son terme.

Il y a lieu de réaliser des investigations approfondies complémentaires dans les locaux ou parties d'immeubles :

- Tour (Accès non sécurisé)

Fait à AUCH, le 06/05/2021

Monsieur Lionel SORDES
Diagnosticteur certifié



Sommaire

- 1 Donneur d'ordre
- 2 Propriétaire
- 3 Identification du bien immobilier et de ses annexes
- 4 Références de la mission
- 5 Conclusion(s) de la mission de repérage
- 6 Sommaire
- 7 Documents et informations disponibles
- 8 Préparation de la mission de repérage
- 9 Programme de repérage
- 10 Rapports précédemment réalisés
- 11 Liste et localisation des matériaux et produits repérés de la liste A
- 12 Liste et localisation des matériaux et produits repérés de la liste B
- 13 Matériaux ou produits contenant de l'amiante : hors programme de repérage
- 14 Pièces ou locaux visités
- 15 Locaux et parties d'immeubles bâtis non visités
- 16 Observations
- 17 Croquis permettant de localiser les prélèvements et matériaux ou produits contenant de l'amiante
- 18 Conditions particulières d'exécution
- 19 Evaluation des états de conservation
- 20 Eléments d'information
- 21 Attestation d'assurance
- 22 Attestation de compétences
- 23 Procès-verbaux d'analyse
- 24 Procès-verbaux d'analyse antérieurs

Documents et informations disponibles

Documents	Fournis	Références
Documents relatifs à la construction ou aux principaux travaux de rénovation de l'immeuble	Non fournis	Sans objet
Plans ou croquis du bâtiment	Plans non disponibles à la date de la visite.	Sans objet
Règles de sécurité	Sans objet	Sans objet

Préparation de la mission de repérage

Documents	Description	Références	Fourni
Documents et informations complémentaires demandés nécessaires à la bonne exécution de la mission	Sans objet.	Sans objet.	Sans objet
Autorisations d'accès ou accompagnements	Sans objet.	Sans objet.	Sans objet
Mode opératoire	Sans objet.	Sans objet.	Sans objet

Programme de repérage

Les repérages règlementaires dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti mentionnés aux articles R.1334-20 (liste A) et R.1334-21 (liste B) du code de la santé publique sont effectués selon le protocole ci-dessous.

Liste A (annexe 13-9 du Code de la Santé Publique)

Composant à sonder ou vérifier

Flocages

Calorifugeages

Faux plafonds

Liste B (annexe 13-9 du Code de la Santé Publique)

Parois verticales intérieures

Composant de la construction

Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs).

Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.

Partie du composant à sonder ou vérifier

Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.

Enduits projetés, panneaux de cloisons.

Planchers et plafonds

Composant de la construction

Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres.
Planchers.

Partie du composant à sonder ou vérifier

Enduits projetés, panneaux collés ou vissés.
Dalles de sol.

Conduits, canalisations et équipements intérieurs

Composant de la construction

Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...).

Clapets/ volets coupe-feu.

Portes coupe-feu.

Vide-ordures.

Partie du composant à sonder ou vérifier

Conduits, enveloppes de calorifuges.

Clapets, volets, rebouchage.

Joints (tresses, bandes).

Conduits.

Éléments extérieurs

Composant de la construction

Toitures.

Bardages et façades légères.

Conduits en toiture et façade.

Partie du composant à sonder ou vérifier

Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux.

Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment).

Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.



Rapports précédemment réalisés

Aucun document n'a été récupéré.

Liste et localisation des matériaux et produits repérés de la liste A

Il n'a pas été repéré de matériaux et produits de la liste A.

Liste et localisation des matériaux et produits repérés de la liste B

Pièce ou local (Zone homogène)	Composant de la construction	Description et repérage	Critères ayant permis de conclure	Présence ou absence d'amiante	Résultat de l'évaluation de l'état de conservation	Recommandations en fonction des résultats
2ème étage - Grenier 1 (Zone Homogène n°1)	Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...). [Conduit]	 <p>Plaques ondulées fibro ciment voir photo voir repère: R001</p>	Jugement personnel	Présence	Evaluation périodique	Voir ci-dessous.
Rez de chaussée - Appentis 2 (Zone Homogène n°2)	Toitures. [Plaque(s)]	 <p>Plaques ondulées fibro ciment voir photo voir repère: R002</p>	Jugement personnel	Présence	Evaluation périodique	Voir ci-dessous.

<p>Rez de chaussée - Façade Nord [Zone Homogène n°3]</p>	<p>Conduits en toiture et façade. [Conduit en fibres-ciment]</p>	 <p>Conduit fibro ciment Façade NORD voir repère: R003</p>	<p>Jugement personnel</p>	<p>Présence</p>	<p>Evaluation périodique</p>	<p>Voir ci-dessous.</p>
--	--	--	-------------------------------	-----------------	------------------------------	-------------------------

Pour réaliser son évaluation, l'opérateur de repérage s'est appuyé sur les critères et la grille d'évaluation définis en annexe I de l'arrêté du 12 décembre 2012. Sur la base de l'évaluation de l'état de conservation et du risque de dégradation des produits et matériaux contenant de l'amiante, l'opérateur de repérage émet **des recommandations de gestion** adaptées au besoin de protection des personnes :

Faire réaliser une « **évaluation périodique** », car le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit. Cette évaluation périodique consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Matériaux ou produits contenant de l'amiante : hors programme de repérage

Sans objet.

Pièces ou locaux visités

Les pièces ou locaux visités sont les suivants :

- Rez de chaussée : SAS, Séjour 1, Dégagement 1, Cage d'escalier 1, Cuisine, Local 1, Toilettes, Grange 1, Grange 2, Local 2.
- 1er étage : Palier, Chambre 1, Escalier, Séjour 2, Placard 1, Pièce 1, Placard 2, Dégagement 2, Salle d'eau + wc, Dégagement 3, Cage d'escalier 2, Dégagement 4, Chambre 2, Placard 3, Chambre 3, Dressing, Mezzanine.
- 2ème étage : Grenier 1, Grenier 2, Dégagement 5, Local 3, Pièce 2, Pièce 3, Alcove, Pièce 4.
- combles : Combles sur P2 3 4.
- 1er étage : Couloir, Pièce 5, Pièce 6, Dégagement 6, Pièce 7.
- combles : Combles sur P 5 6 7.
- 1er étage : Grenier 3, Pièce 8, Placard 4, Placard 5, Local 4, Dégagement 7.
- Rez de chaussée : chaufferie, Garage, Atelier 1, Atelier 2, Box, Etable, Grange 3, Grange 4, Appentis 1, Appentis 2, Façade Nord.

Locaux et parties d'immeubles bâtis non visités

Designation	Justification
combles - Tour	Accès non sécurisé

Il est signalé au propriétaire de l'immeuble que la mission décrite en tête de rapport n'a pas pu être menée à son terme.

Il y a lieu de réaliser des investigations approfondies complémentaires dans les locaux ou parties d'immeubles listés ci-dessus.

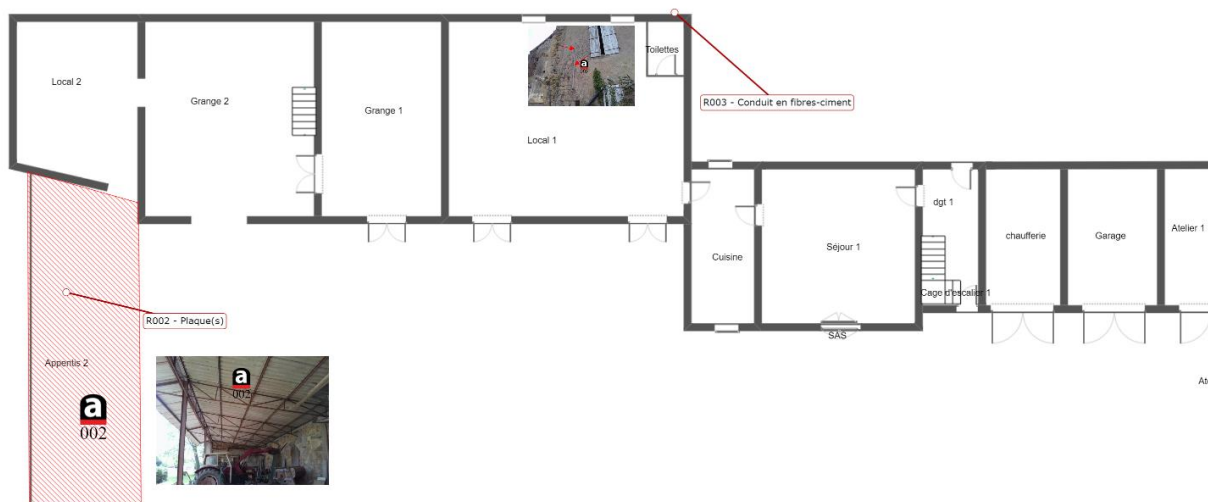
À l'issue de ces investigations, des sondages et prélèvements complémentaires pourront être réalisés afin que les obligations réglementaires du propriétaire soient remplies.

Observations

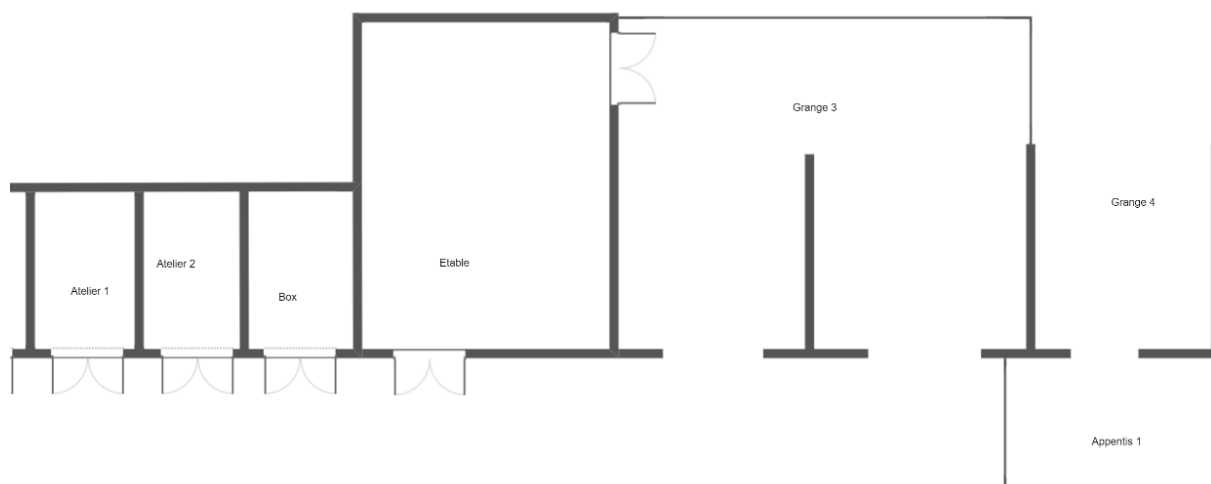
L'ensemble des locaux n'a pu être visité. Il est donc rappelé au donneur d'ordre l'obligation de faire réaliser des investigations supplémentaires pour s'assurer de l'absence ou de la présence de matériaux amiantés dans le ou les locaux considérés.

L'opérateur de repérage recommande au propriétaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

Croquis permettant de localiser les prélèvements et les matériaux ou produits contenant de l'amiante



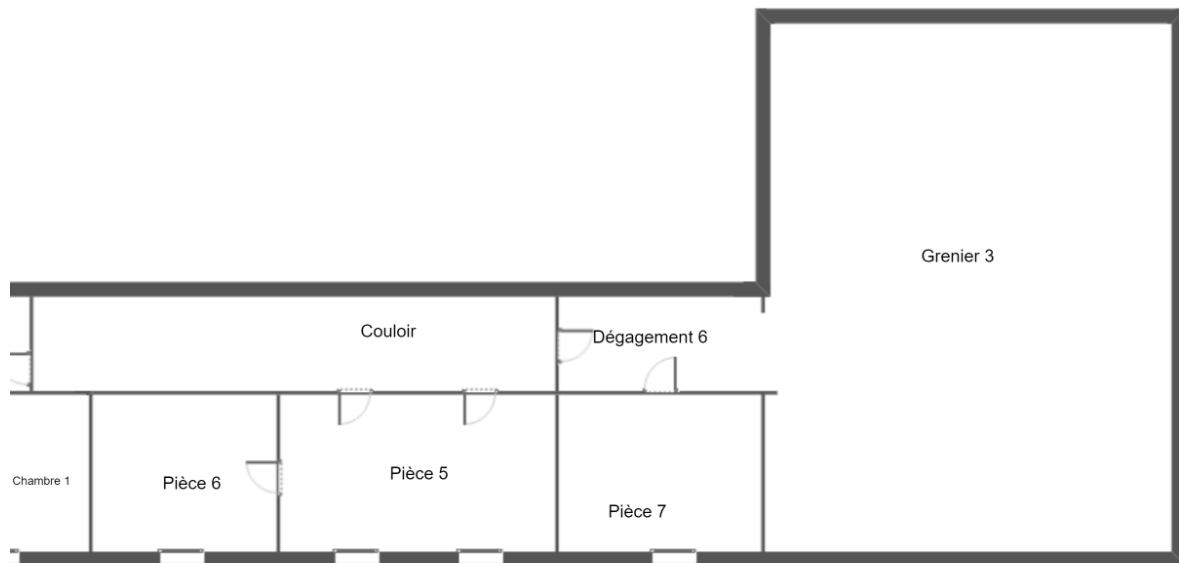
Réf : DIA-SRD02-1906-035	Croquis Rez de chaussée Coté Ouest		Planche de repérage technique
Chateau de Lapalu, 32300 MONCASSIN	Indice A	Auteur : Monsieur Lionel SORDES	Bat. A du plan de masse



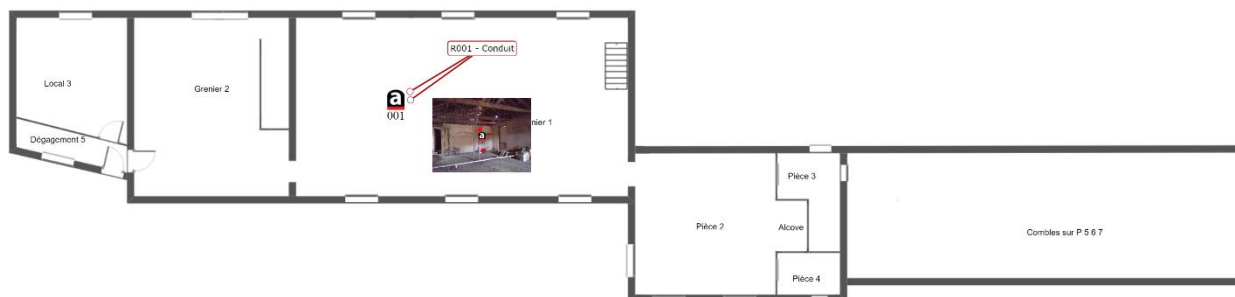
Réf : DIA-SRD02-1906-035	Croquis Rez de chaussée Coté Est		Planche de repérage technique
Chateau de Lapalu, 32300 MONCASSIN	Indice A	Auteur : Monsieur Lionel SORDES	Bat. A du plan de masse



Réf : DIA-SRD02-1906-035	Croquis Etage 1 Coté Ouest		Planche de repérage technique
Chateau de Lapalu, 32300 MONCASSIN	Indice A	Auteur : Monsieur Lionel SORDES	Bat. A du plan de masse



Réf : DIA-SRDO2-1906-035	Croquis Etage 1 Coté Est		Planche de repérage technique
Chateau de Lapalu, 32300 MONCASSIN	Indice A	Auteur : Monsieur Lionel SORDES	Bat. A du plan de masse



Réf : DIA-SRDO2-1906-035	Croquis Etage 2		Planche de repérage technique
Chateau de Lapalu, 32300 MONCASSIN	Indice A	Auteur : Monsieur Lionel SORDES	Bat. A du plan de masse

Conditions particulières d'exécution

Le repérage réglementaire des matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre de la vente de tout ou partie d'immeuble, tel que demandé à l'article L.1334-13 du Code de la Santé Publique, ainsi que les articles R.1334-15 et R.1334-16 (deuxième alinéa) et décrit aux articles R.1334-20 et R.1334-21 du même code qui informe de la présence ou l'absence de matériaux ou produit contenant de l'amiante d'après les listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la santé publique, Le cas échéant, leur état de conservation sera établi. Il est réalisé réglementairement d'après le décret du 3 juin 2011 et de ses arrêtés d'application du 12 décembre 2012.

L'ensemble des matériaux ou produits ne faisant pas partie des listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique ne sont pas inclus dans le programme de repérage contractuel et ne sont donc pas considérés comme des matériaux ou produits à repérer, et sauf demande particulière de complément au programme de repérage contractuels, ne font pas l'objet de ce repérage d'amiante.

Le présent repérage amiante ne préjuge donc pas de l'existence dans la construction d'autres matériaux ou produits pouvant contenir de l'amiante, soit non listés dans le tableau ci-dessus, soit pouvant apparaître après une investigation approfondie destructive (par exemple : flocage dissimulé derrière une contre-cloison, calorifugeage de canalisation encoffré...).

Lorsque l'opérateur a connaissance d'autres matériaux ou produits non listés dans le programme de repérage contractuel, réputés contenir de l'amiante de façon certaine (ex : marquage AT sur un matériau en fibre-ciment attestant de la présence d'amiante,...), il les signale également, sans pour autant que ce signalement garantisse l'exhaustivité des investigations concernant l'ensemble des matériaux ou produits non concernés par le programme de repérage.

Plus généralement, l'absence de signalement d'un composant ou partie de composant non concerné par le programme de repérage définit ne peut faire l'objet d'un appel en garantie.

Le présent rapport de repérage amiante n'est pas suffisant en cas de travaux ou démolition.

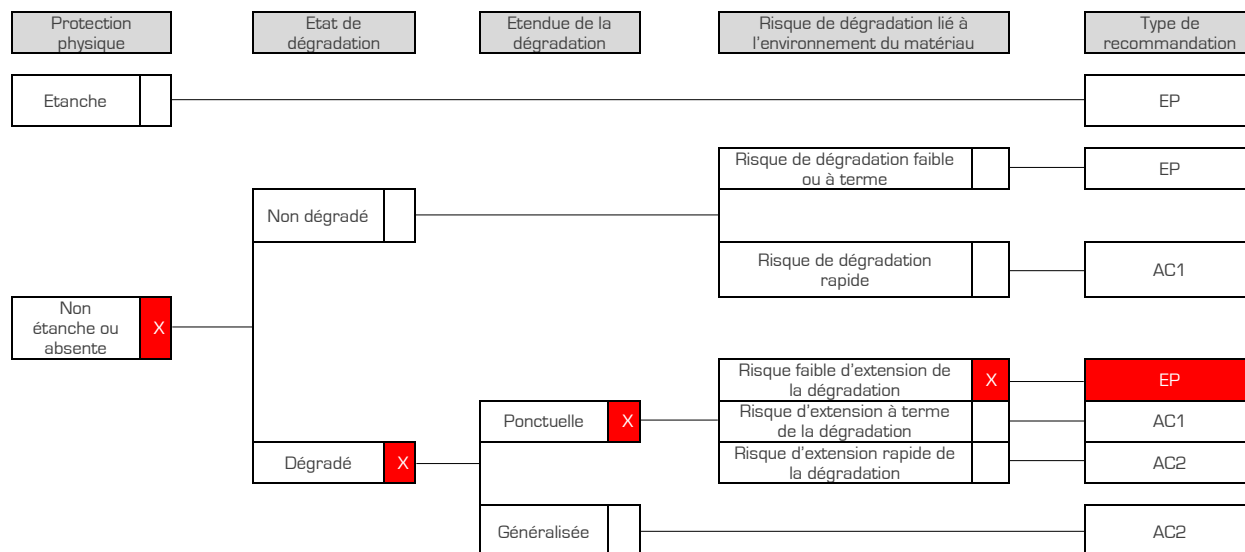
Il doit être complété, selon le cas, par un contrôle amiante spécifique « avant travaux » ou « avant démolition », au cours desquels il peut être nécessaire de réaliser des investigations approfondies destructives pour s'assurer de la composition interne d'un composant, d'un ouvrage ou d'un volume concerné par les travaux ou la démolition.

La recherche de la présence de Matériaux ou Produits Contenant de l'Amiante dans les parties communes n'est pas l'objet de ce rapport mais est celui du Dossier Technique Amiante des parties communes, dont l'existence est obligatoire depuis le premier janvier 2006. Il convient donc de s'y reporter pour les questions concernant l'ensemble des ouvrages et équipements communs.

Evaluation des états de conservation

2ème étage - Grenier 1 : Conduit

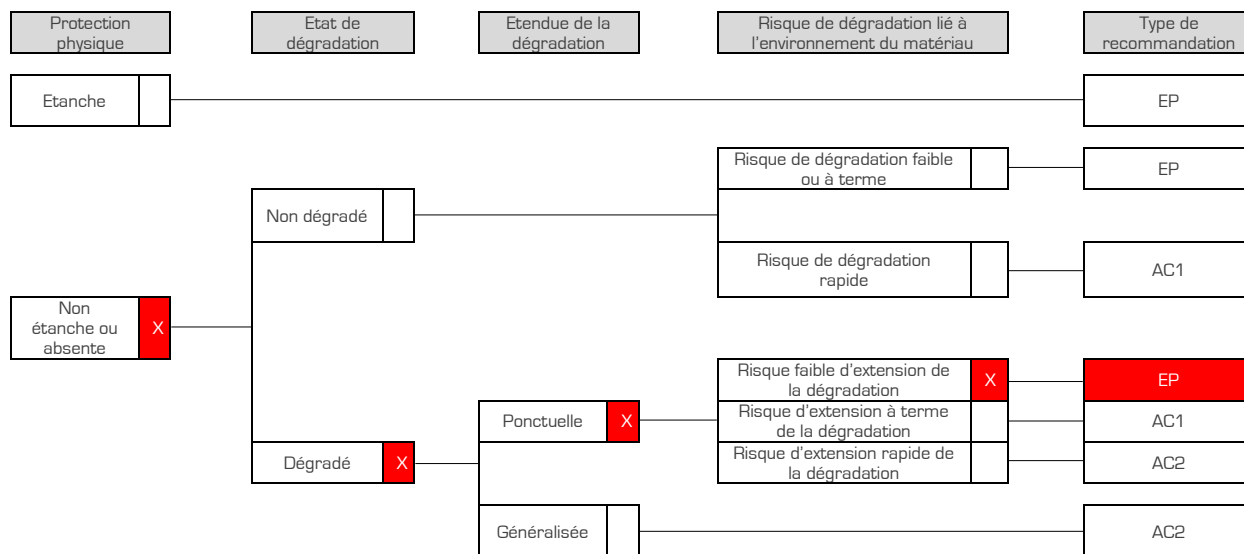
Evaluation de l'état de conservation et du risque de dégradation des MPCA liste B



Conclusion	Evaluation périodique
N° de dossier	DIA-SRD02-1906-035
Date de l'évaluation	06/05/2021
Bâtiment	Sans objet
Local ou zone homogène	2ème étage - Grenier 1, zone homogène numéro 1
Destination déclarée du local	Habitation

Rez de chaussée - Appentis 2 : Plaque(s)

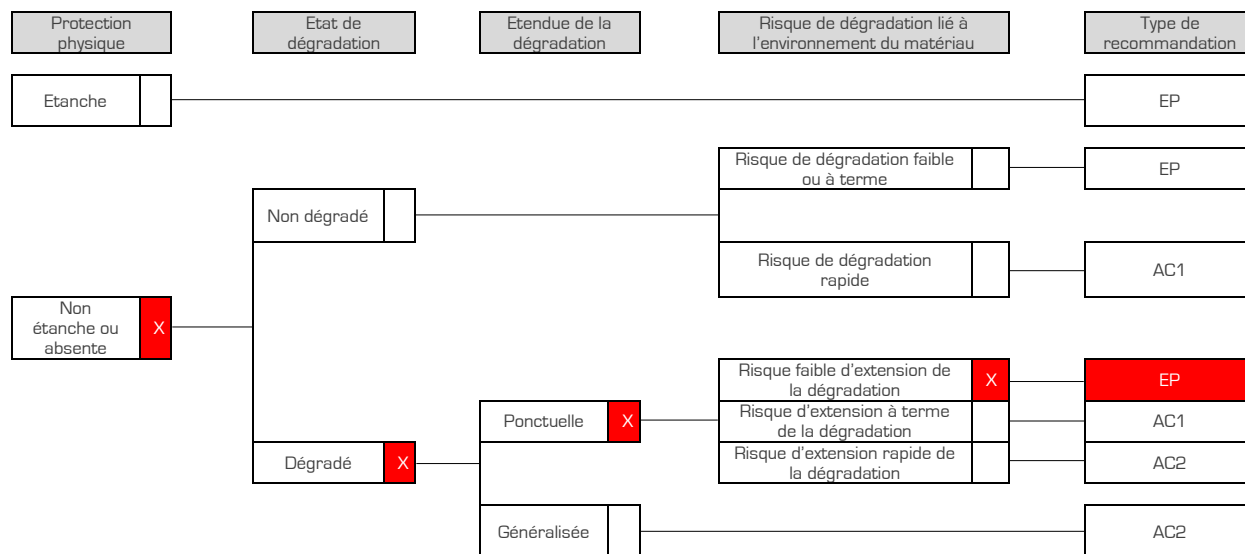
Evaluation de l'état de conservation et du risque de dégradation des MPCA liste B



Conclusion	Evaluation périodique
N° de dossier	DIA-SRD02-1906-035
Date de l'évaluation	06/05/2021
Bâtiment	Sans objet
Local ou zone homogène	Rez de chaussée - Appentis 2, zone homogène numéro 2
Destination déclarée du local	Habitation

Rez de chaussée - Façade Nord : Conduit en fibres-ciment

Evaluation de l'état de conservation et du risque de dégradation des MPCA liste B



Conclusion	Evaluation périodique
N° de dossier	DIA-SRDO2-1906-035
Date de l'évaluation	06/05/2021
Bâtiment	Sans objet
Local ou zone homogène	Rez de chaussée - Façade Nord, zone homogène numéro 3
Destination déclarée du local	Habitation

Éléments d'information

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation. Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou d'encapsulation de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

Attestation d'assurance

Voir document joint en annexe au rapport.

Certificat de compétence

Voir document joint en annexe au rapport.

Procès-verbaux d'analyse

Il n'a pas été réalisé de prélèvement, il n'y a donc aucun procès-verbal, à joindre à ce rapport

Procès-verbaux d'analyse précédemment réalisés

Il n'y a pas de procès-verbal précédemment réalisé.



Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

L'objet de la mission est l'établissement d'un état relatif à la présence de termites réalisé suivant nos conditions particulières et générales de vente et d'exécution.

A. Désignation du ou des bâtiments

Adresse du bien	Chateau de Lapalu 32300 MONCASSIN
Description sommaire	Chateau
Localisation lot principal	Sans objet
Désignations des lots	Non communiquées
Références cadastrales	Non communiquées
Nature et situation de l'immeuble	Immeuble bâti, bien non indépendant
Permis de construire délivré en	Avant 1949
Nom et qualité accompagnateur	Monsieur, Madame LAGLEIZE Albert et Monique - Particulier

Le bien est situé dans une zone contaminée ou susceptible de l'être à court terme soumise à l'existence d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH

B. Désignation du client

Donneur d'ordre

Si différent du propriétaire

Propriétaire

Monsieur, Madame Albert et Monique LAGLEIZE
Chateau de Lapalu, 32300 MONCASSIN

C. Désignation de l'opérateur de diagnostic

Commande effectuée le	06/05/2021
Visite réalisée le	06/05/2021 de 09:30 à :
Opérateur de repérage et certification	Monsieur Lionel SORDES. Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : ICERT Parc Edonia Bâtiment G Rue de la Terre Victoria 35 760 Saint-Grégoire (Réf : CDPI3483)
Numéro Siret	840 224 745 00017
Assurances	AXA RCP n° 1148866204 - Montant de garantie : 2 000 000 € - Date de validité : 2021-12-31
Sous-traitance	Sans objet

Conclusion de la mission d'investigation

Absence de termites

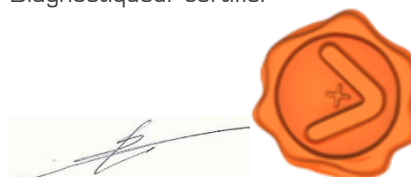
L'investigation menée (cf. conditions particulières d'exécution) n'a pas permis de repérer la présence de termites en activité ou des indices d'infestation de termites.

Le présent état n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité au constat d'indices ou d'absence d'indice d'infestation de termites.

En cas de vente d'un immeuble bâti, cet état peut être utilisé pendant moins de 6 mois afin d'être joint à l'acte authentique afin d'exonérer le vendeur de la garantie des vices cachés constitués par la présence de termites.

Fait à AUCH, le 06/05/2021

Monsieur Lionel SORDES
 Diagnostiqueur certifié.



Nota. - Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L. 133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

D. Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas

Bâtiments et parties de bâtiments visités	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultats du diagnostic d'infestation*
Chateau		
Rez de chaussée		
(1) SAS	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(1) SAS	Mur (Plâtre peint)	Absence d'indice
(1) SAS	Mur (Bois peint)	Absence d'indice
(1) SAS	Plinthes (Carrelage Peinture)	Absence d'indice
(1) SAS	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
(1) SAS	Huissierie Porte-Fenêtre A (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(1) SAS	Porte-Fenêtre A (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(1) SAS	Huissierie Porte-Fenêtre C (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(1) SAS	Porte-Fenêtre C (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
Rez de chaussée		
(2) Séjour 1	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(2) Séjour 1	Mur (Plâtre peint)	Absence d'indice
(2) Séjour 1	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
(2) Séjour 1	Plinthes (Carrelage Peinture)	Absence d'indice
(2) Séjour 1	Huissierie Porte-Fenêtre A (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(2) Séjour 1	Porte-Fenêtre A (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(2) Séjour 1	Huissierie Porte B (Bois peint)	Absence d'indice
(2) Séjour 1	Porte B (Bois peint)	Absence d'indice
(2) Séjour 1	Huissierie Porte D (Bois peint)	Absence d'indice
(2) Séjour 1	Porte D (Bois peint)	Absence d'indice
(2) Séjour 1	Huissierie Fenêtre A (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(2) Séjour 1	Fenêtre A (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(2) Séjour 1	Volet A (Bois peint)	Absence d'indice
(2) Séjour 1	Allège A (Plâtre Peinture)	Absence d'indice

(2) Séjour 1	Embrasure A (Plâtre Peinture)	Absence d'indice
(2) Séjour 1	Porte de placard D (Bois Peinture)	Absence d'indice
(2) Séjour 1	Placard D (enduit -)	Absence d'indice
(2) Séjour 1	linteau de cheminée C (Bois -)	Absence d'indice
(2) Séjour 1	Jambage de cheminée C (Pierre -)	Absence d'indice
(2) Séjour 1	Hotte cheminée C (Plâtre Peinture)	Absence d'indice
Rez de chaussée		
(3) Dégagement 1	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(3) Dégagement 1	Mur (Enduit Peinture)	Absence d'indice
(3) Dégagement 1	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
(3) Dégagement 1	Plafond (Bois)	Absence d'indice
(3) Dégagement 1	Plinthes (Carrelage Peinture)	Absence d'indice
(3) Dégagement 1	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(3) Dégagement 1	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(3) Dégagement 1	Huisserie Porte B (Bois peint)	Absence d'indice
(3) Dégagement 1	Porte B (Bois peint)	Absence d'indice
(3) Dégagement 1	Huisserie Porte D (Bois peint)	Absence d'indice
(3) Dégagement 1	Porte D (Bois peint)	Absence d'indice
Rez de chaussée		
(4) Cage d'escalier 1	Marches (plastique -)	Absence d'indice
(4) Cage d'escalier 1	Contremarches (plastique -)	Absence d'indice
(4) Cage d'escalier 1	Limon (Bois -)	Absence d'indice
(4) Cage d'escalier 1	Balustres (Bois -)	Absence d'indice
(4) Cage d'escalier 1	Main courante (Bois Peinture)	Absence d'indice
(4) Cage d'escalier 1	Mur (Enduit Peinture)	Absence d'indice
(4) Cage d'escalier 1	Plafond (Enduit Peinture)	Absence d'indice
(4) Cage d'escalier 1	Plinthes (Bois Peinture)	Absence d'indice
(4) Cage d'escalier 1	carreaux de verre C (verre -)	Absence d'indice
Rez de chaussée		
(5) Cuisine	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(5) Cuisine	Mur (Enduit Peinture)	Absence d'indice
(5) Cuisine	Mur (Carrelage Peinture)	Absence d'indice
(5) Cuisine	Plafond (Enduit Peinture)	Absence d'indice
(5) Cuisine	Plinthes (Carrelage Peinture)	Absence d'indice
(5) Cuisine	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(5) Cuisine	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(5) Cuisine	Huisserie Porte C (Bois peint)	Absence d'indice
(5) Cuisine	Porte C (Bois peint)	Absence d'indice
(5) Cuisine	Huisserie Fenêtre B (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(5) Cuisine	Fenêtre B (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(5) Cuisine	Huisserie Fenêtre D (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(5) Cuisine	Fenêtre D (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(5) Cuisine	Volet B (Bois peint)	Absence d'indice
(5) Cuisine	Allège B (enduit Peinture)	Absence d'indice
(5) Cuisine	Embrasure B (enduit Peinture)	Absence d'indice
(5) Cuisine	Allège D (Carrelage Peinture)	Absence d'indice
(5) Cuisine	Embrasure D (Carrelage Peinture)	Absence d'indice
Rez de chaussée		
(6) Local 1	Sol (Béton)	Absence d'indice
(6) Local 1	Sol (Terre)	Absence d'indice
(6) Local 1	Mur (Enduit -)	Absence d'indice
(6) Local 1	Mur (Pierres et terre crue -)	Absence d'indice
(6) Local 1	Mur (Enduit ciment -)	Absence d'indice
(6) Local 1	Plafond (Poutres bois -)	Absence d'indice
(6) Local 1	Plafond (Plancher bois -)	Absence d'indice
(6) Local 1	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(6) Local 1	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(6) Local 1	Huisserie Porte F (Bois peint)	Absence d'indice
(6) Local 1	Porte F (Bois peint)	Absence d'indice
(6) Local 1	Huisserie Porte B1 (Bois peint)	Absence d'indice
(6) Local 1	Porte B1 (Bois peint)	Absence d'indice

(6) Local 1	Huisserie Porte B2 (Bois peint)	Absence d'indice
(6) Local 1	Porte B2 (Bois peint)	Absence d'indice
(6) Local 1	Embrasure de porte B1 (pierres jointées -)	Absence d'indice
(6) Local 1	Embrasure de porte B2 (pierres jointées -)	Absence d'indice
(6) Local 1	Volet D1 (Bois peint)	Absence d'indice
(6) Local 1	Volet D2 (Bois peint)	Absence d'indice
(6) Local 1	embrasure de fenêtre D1 (pierres jointées -)	Absence d'indice
(6) Local 1	embrasure de fenêtre D2 (pierres jointées -)	Absence d'indice
Rez de chaussée		
(7) Toilettes	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(7) Toilettes	Mur (Enduit ciment Peinture)	Absence d'indice
(7) Toilettes	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
(7) Toilettes	Plinthes (Carrelage Peinture)	Absence d'indice
(7) Toilettes	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(7) Toilettes	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(7) Toilettes	Huisserie Fenêtre D (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(7) Toilettes	Fenêtre D (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(7) Toilettes	embrasure de fenêtre D (enduit Peinture)	Absence d'indice
(7) Toilettes	Allège D (enduit Peinture)	Absence d'indice
Rez de chaussée		
(8) Grange 1	Sol (Terre)	Absence d'indice
(8) Grange 1	Mur (Pierres et terre crue -)	Absence d'indice
(8) Grange 1	Mur (Enduit -)	Absence d'indice
(8) Grange 1	Plafond (Poutres bois -)	Absence d'indice
(8) Grange 1	Plafond (Plancher bois -)	Absence d'indice
(8) Grange 1	Huisserie Porte A (Bois)	Absence d'indice
(8) Grange 1	Porte A (Bois)	Absence d'indice
(8) Grange 1	Huisserie Porte B (Bois)	Absence d'indice
(8) Grange 1	Porte B (Bois)	Absence d'indice
(8) Grange 1	Huisserie Porte C (Bois)	Absence d'indice
(8) Grange 1	Porte C (Bois)	Absence d'indice
Rez de chaussée		
(9) Grange 2	Sol (Terre)	Absence d'indice
(9) Grange 2	Mur (pierre jointées -)	Absence d'indice
(9) Grange 2	Plafond (Plancher bois -)	Absence d'indice
(9) Grange 2	Plafond (Poutres bois -)	Absence d'indice
(9) Grange 2	Embrasure de porte A (Pierre -)	Absence d'indice
(9) Grange 2	Embrasure de porte B (Pierre -)	Absence d'indice
(9) Grange 2	Huisserie Porte D (Bois)	Absence d'indice
(9) Grange 2	Porte D (Bois)	Absence d'indice
(9) Grange 2	Escalier bois D (Bois -)	Absence d'indice
Rez de chaussée		
(10) Local 2	Sol (Terre)	Absence d'indice
(10) Local 2	Mur (Pierres et terre crue -)	Absence d'indice
(10) Local 2	Plafond (Poutres bois -)	Absence d'indice
(10) Local 2	Plafond (Plancher bois -)	Absence d'indice
(10) Local 2	Embrasure de porte A (pierres jointées -)	Absence d'indice
(10) Local 2	Embrasure de porte B (pierres jointées -)	Absence d'indice
1er étage		
(11) Palier	Sol (Sol plastique)	Absence d'indice
(11) Palier	Mur (Enduit Peinture)	Absence d'indice
(11) Palier	Mur (Enduit Tapisserie)	Absence d'indice
(11) Palier	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
(11) Palier	Plinthes (Bois Peinture)	Absence d'indice
(11) Palier	Huisserie Porte A1 (Bois peint)	Absence d'indice
(11) Palier	Porte A1 (Bois peint)	Absence d'indice
(11) Palier	Huisserie Porte A2 (Bois peint)	Absence d'indice
(11) Palier	Porte A2 (Bois peint)	Absence d'indice
(11) Palier	Huisserie Porte B (Bois peint)	Absence d'indice
(11) Palier	Porte B (Bois peint)	Absence d'indice

(11) Palier	Huisserie Porte D (Bois peint)	Absence d'indice
(11) Palier	Porte D (Bois peint)	Absence d'indice
(11) Palier	Huisserie Fenêtre D (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(11) Palier	Fenêtre D (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(11) Palier	Volet D (Bois peint)	Absence d'indice
(11) Palier	Allège D (enduit Tapisserie)	Absence d'indice
(11) Palier	Embrasure D (enduit Tapisserie)	Absence d'indice
1er étage		
(12) Chambre 1	Sol (Plancher flottant)	Absence d'indice
(12) Chambre 1	Mur (Enduit Tapisserie)	Absence d'indice
(12) Chambre 1	Plafond (Lattis plâtré Peinture)	Absence d'indice
(12) Chambre 1	Plinthes (Bois Peinture)	Absence d'indice
(12) Chambre 1	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(12) Chambre 1	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(12) Chambre 1	Huisserie Fenêtre C (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(12) Chambre 1	Fenêtre C (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(12) Chambre 1	Volet C (Bois peint)	Absence d'indice
(12) Chambre 1	Allège C (enduit Tapisserie)	Absence d'indice
(12) Chambre 1	Embrasure C (enduit Tapisserie)	Absence d'indice
(12) Chambre 1	linteau de cheminée D (Pierre -)	Absence d'indice
(12) Chambre 1	Jambage de cheminée D (Pierre -)	Absence d'indice
(12) Chambre 1	Hotte cheminée D (Plâtre Peinture)	Absence d'indice
1er étage		
(13) Escalier	Marches (Bois Peinture)	Absence d'indice
(13) Escalier	Contremarches (Bois Peinture)	Absence d'indice
(13) Escalier	Main courante D (Bois Peinture)	Absence d'indice
(13) Escalier	Mur (Enduit Tapisserie)	Absence d'indice
(13) Escalier	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(13) Escalier	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
1er étage		
(14) Séjour 2	Sol (Parquet bois)	Absence d'indice
(14) Séjour 2	Mur (Enduit Tapisserie)	Absence d'indice
(14) Séjour 2	Plafond (Lattis plâtré Peinture)	Absence d'indice
(14) Séjour 2	Plinthes (Bois Peinture)	Absence d'indice
(14) Séjour 2	Huisserie Porte A1 (Bois peint)	Absence d'indice
(14) Séjour 2	Porte A1 (Bois peint)	Absence d'indice
(14) Séjour 2	Huisserie Porte A2 (Bois peint)	Absence d'indice
(14) Séjour 2	Porte A2 (Bois peint)	Absence d'indice
(14) Séjour 2	Huisserie Porte C1 (Bois peint)	Absence d'indice
(14) Séjour 2	Porte C1 (Bois peint)	Absence d'indice
(14) Séjour 2	Huisserie Porte C2 (Bois peint)	Absence d'indice
(14) Séjour 2	Porte C2 (Bois peint)	Absence d'indice
(14) Séjour 2	Moulure A (Bois Peinture)	Absence d'indice
(14) Séjour 2	Huisserie Fenêtre B1 (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(14) Séjour 2	Fenêtre B1 (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(14) Séjour 2	Huisserie Fenêtre B2 (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(14) Séjour 2	Fenêtre B2 (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(14) Séjour 2	Huisserie Fenêtre D (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(14) Séjour 2	Fenêtre D (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(14) Séjour 2	Allège B1 (Bois Peinture)	Absence d'indice
(14) Séjour 2	Allège B2 (Bois Peinture)	Absence d'indice
(14) Séjour 2	Allège D (Bois Peinture)	Absence d'indice
(14) Séjour 2	Embrasure B1 (Bois Peinture)	Absence d'indice
(14) Séjour 2	Embrasure B2 (Bois Peinture)	Absence d'indice
(14) Séjour 2	Embrasure D (Bois Peinture)	Absence d'indice
(14) Séjour 2	Volet B1 (Bois peint)	Absence d'indice
(14) Séjour 2	Volet B2 (Bois peint)	Absence d'indice
(14) Séjour 2	Volet D (Bois peint)	Absence d'indice

1er étage

(15) Placard 1	Sol (Carreaux de terre cuite)	Absence d'indice
(15) Placard 1	Mur (Enduit Peinture)	Absence d'indice
(15) Placard 1	Plafond (Bois peint)	Absence d'indice
(15) Placard 1	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(15) Placard 1	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice

1er étage

(16) Pièce 1	Sol (Plancher bois)	Absence d'indice
(16) Pièce 1	Mur (Enduit Tapisserie)	Absence d'indice
(16) Pièce 1	Plafond (panneaux agglomérés bois Peinture)	Absence d'indice
(16) Pièce 1	Plinthes (Bois Peinture)	Absence d'indice
(16) Pièce 1	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(16) Pièce 1	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(16) Pièce 1	Huisserie Porte E (Bois peint)	Absence d'indice
(16) Pièce 1	Porte E (Bois peint)	Absence d'indice
(16) Pièce 1	Huisserie Fenêtre F (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(16) Pièce 1	Fenêtre F (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(16) Pièce 1	Volet F (Bois peint)	Absence d'indice
(16) Pièce 1	Allège F (Bois Peinture)	Absence d'indice
(16) Pièce 1	Embrasure F (Bois Peinture)	Absence d'indice
(16) Pièce 1	Porte de placard F (Bois Peinture)	Absence d'indice
(16) Pièce 1	Placard F (enduit Tapisserie)	Absence d'indice

1er étage

(17) Placard 2	Sol (Béton)	Absence d'indice
(17) Placard 2	Mur (Enduit Peinture)	Absence d'indice
(17) Placard 2	Plafond (Enduit Peinture)	Absence d'indice
(17) Placard 2	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(17) Placard 2	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice

1er étage

(18) Dégagement 2	Sol (Plancher bois)	Absence d'indice
(18) Dégagement 2	Mur (Enduit Tapisserie)	Absence d'indice
(18) Dégagement 2	Plafond (Lattis plâtré Peinture)	Absence d'indice
(18) Dégagement 2	Plinthes (Bois Peinture)	Absence d'indice
(18) Dégagement 2	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(18) Dégagement 2	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(18) Dégagement 2	Huisserie Porte C (Bois peint)	Absence d'indice
(18) Dégagement 2	Porte C (Bois peint)	Absence d'indice
(18) Dégagement 2	Huisserie Porte D1 (Bois peint)	Absence d'indice
(18) Dégagement 2	Porte D1 (Bois peint)	Absence d'indice
(18) Dégagement 2	Huisserie Porte D2 (Bois peint)	Absence d'indice
(18) Dégagement 2	Porte D2 (Bois peint)	Absence d'indice
(18) Dégagement 2	Huisserie Fenêtre B (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(18) Dégagement 2	Fenêtre B (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(18) Dégagement 2	Volet B (Bois peint)	Absence d'indice
(18) Dégagement 2	B (enduit Tapisserie)	Absence d'indice
(18) Dégagement 2	Embrasure B (enduit Tapisserie)	Absence d'indice

1er étage

(19) Salle d'eau + wc	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(19) Salle d'eau + wc	Mur (Enduit Peinture)	Absence d'indice
(19) Salle d'eau + wc	Mur (Faïence Peinture)	Absence d'indice
(19) Salle d'eau + wc	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
(19) Salle d'eau + wc	Plinthes (Carrelage Peinture)	Absence d'indice
(19) Salle d'eau + wc	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(19) Salle d'eau + wc	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(19) Salle d'eau + wc	Huisserie Fenêtre D (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(19) Salle d'eau + wc	Fenêtre D (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice

1er étage

(20) Dégagement 3	Sol (Plancher bois)	Absence d'indice
(20) Dégagement 3	Mur (Briques)	Absence d'indice

(20) Dégagement 3	Mur (Enduit Tapisserie)	Absence d'indice
(20) Dégagement 3	Mur (Enduit -)	Absence d'indice
(20) Dégagement 3	Plafond (Lattis plâtre Peinture)	Absence d'indice
(20) Dégagement 3	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(20) Dégagement 3	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(20) Dégagement 3	Volet C (Bois peint)	Absence d'indice
(20) Dégagement 3	Allège C (enduit -)	Absence d'indice
(20) Dégagement 3	Embrasure C (enduit -)	Absence d'indice
1er étage		
(21) Cage d'escalier 2	Marches (Bois -)	Absence d'indice
(21) Cage d'escalier 2	Contremarches (Bois -)	Absence d'indice
(21) Cage d'escalier 2	Limon (Bois -)	Absence d'indice
(21) Cage d'escalier 2	Balustres (Bois -)	Absence d'indice
(21) Cage d'escalier 2	Main courante (Bois -)	Absence d'indice
(21) Cage d'escalier 2	Mur (Enduit -)	Absence d'indice
(21) Cage d'escalier 2	Plafond (Lattis plâtre -)	Absence d'indice
1er étage		
(22) Dégagement 4	Sol (Plancher bois)	Absence d'indice
(22) Dégagement 4	Mur (Enduit Tapisserie)	Absence d'indice
(22) Dégagement 4	Plafond (Lattis plâtre Peinture)	Absence d'indice
(22) Dégagement 4	Plinthes (Bois Peinture)	Absence d'indice
(22) Dégagement 4	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(22) Dégagement 4	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(22) Dégagement 4	Huisserie Porte C (Bois peint)	Absence d'indice
(22) Dégagement 4	Porte C (Bois peint)	Absence d'indice
(22) Dégagement 4	Huisserie Porte D (Bois peint)	Absence d'indice
(22) Dégagement 4	Porte D (Bois peint)	Absence d'indice
(22) Dégagement 4	Huisserie Fenêtre B (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(22) Dégagement 4	Fenêtre B (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(22) Dégagement 4	Volet B (Bois peint)	Absence d'indice
(22) Dégagement 4	Allège B (enduit Tapisserie)	Absence d'indice
(22) Dégagement 4	Embrasure B (enduit Tapisserie)	Absence d'indice
1er étage		
(23) Chambre 2	Sol (Plancher bois)	Absence d'indice
(23) Chambre 2	Mur (Enduit Tapisserie)	Absence d'indice
(23) Chambre 2	Plafond (Lattis plâtre Peinture)	Absence d'indice
(23) Chambre 2	Huisserie Fenêtre A (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(23) Chambre 2	Fenêtre A (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(23) Chambre 2	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(23) Chambre 2	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(23) Chambre 2	Huisserie Porte B (Bois peint)	Absence d'indice
(23) Chambre 2	Porte B (Bois peint)	Absence d'indice
(23) Chambre 2	Huisserie Fenêtre C (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(23) Chambre 2	Fenêtre C (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(23) Chambre 2	Volet C (Bois peint)	Absence d'indice
(23) Chambre 2	Allège C (enduit Tapisserie)	Absence d'indice
(23) Chambre 2	Embrasure C (enduit Tapisserie)	Absence d'indice
1er étage		
(24) Placard 3	Sol (Plancher bois)	Absence d'indice
(24) Placard 3	Mur (Enduit Tapisserie)	Absence d'indice
(24) Placard 3	Plafond (Bois)	Absence d'indice
(24) Placard 3	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(24) Placard 3	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
1er étage		
(25) Chambre 3	Sol (Parquet bois)	Absence d'indice
(25) Chambre 3	Mur (Enduit Tapisserie)	Absence d'indice
(25) Chambre 3	Cimaise A (Bois Peinture)	Absence d'indice
(25) Chambre 3	Cimaise B (Bois Peinture)	Absence d'indice
(25) Chambre 3	Cimaise C (Bois Peinture)	Absence d'indice
(25) Chambre 3	Cimaise D (Bois Peinture)	Absence d'indice

(25) Chambre 3	Plafond (Lattis plâtre Peinture)	Absence d'indice
(25) Chambre 3	Plinthes (Bois Peinture)	Absence d'indice
(25) Chambre 3	Huissierie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(25) Chambre 3	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(25) Chambre 3	Huissierie Porte D (Bois peint)	Absence d'indice
(25) Chambre 3	Porte D (Bois peint)	Absence d'indice
(25) Chambre 3	Huissierie Fenêtre B (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(25) Chambre 3	Fenêtre B (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(25) Chambre 3	Volet B (Bois peint)	Absence d'indice
(25) Chambre 3	B (enduit Peinture)	Absence d'indice
(25) Chambre 3	Embrasure B (enduit Peinture)	Absence d'indice
(25) Chambre 3	Jambage de cheminée C (Marbre -)	Absence d'indice
(25) Chambre 3	linteau de cheminée C (Marbre -)	Absence d'indice
1er étage		
(26) Dressing	Sol (Parquet bois)	Absence d'indice
(26) Dressing	Mur (Enduit Tapisserie)	Absence d'indice
(26) Dressing	Plafond (Lattis plâtre Peinture)	Absence d'indice
(26) Dressing	Plinthes (Bois Peinture)	Absence d'indice
(26) Dressing	Huissierie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(26) Dressing	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(26) Dressing	Huissierie Porte-Fenêtre C (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(26) Dressing	Porte-Fenêtre C (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(26) Dressing	Volet C (Bois peint)	Absence d'indice
(26) Dressing	Embrasure C (enduit Peinture)	Absence d'indice
1er étage		
(27) Mezzanine	Sol (Plancher bois)	Absence d'indice
(27) Mezzanine	Mur (Enduit Tapisserie)	Absence d'indice
(27) Mezzanine	Plafond (Lattis plâtre Peinture)	Absence d'indice
(27) Mezzanine	Huissierie Fenêtre B (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(27) Mezzanine	Fenêtre B (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(27) Mezzanine	Garde corps (Bois Peinture)	Absence d'indice
2ème étage		
(28) Grenier 1	Sol (Plancher bois)	Absence d'indice
(28) Grenier 1	Mur (Enduit -)	Absence d'indice
(28) Grenier 1	Mur (Pierres et terre crue -)	Absence d'indice
(28) Grenier 1	Plafond (Charpente bois -)	Absence d'indice
(28) Grenier 1	Plafond (Tuiles -)	Absence d'indice
(28) Grenier 1	Embrasure de porte A (Pierre -)	Absence d'indice
(28) Grenier 1	Embrasure de porte C (Pierre -)	Absence d'indice
(28) Grenier 1	embrasure de fenêtre B1 (enduit -)	Absence d'indice
(28) Grenier 1	embrasure de fenêtre B2 (enduit -)	Absence d'indice
(28) Grenier 1	embrasure de fenêtre B3 (enduit -)	Absence d'indice
(28) Grenier 1	embrasure de fenêtre D1 (enduit -)	Absence d'indice
(28) Grenier 1	embrasure de fenêtre D2 (enduit -)	Absence d'indice
(28) Grenier 1	embrasure de fenêtre D3 (enduit -)	Absence d'indice
(28) Grenier 1	Allège B1 (enduit -)	Absence d'indice
(28) Grenier 1	Allège B2 (enduit -)	Absence d'indice
(28) Grenier 1	Allège B3 (enduit -)	Absence d'indice
(28) Grenier 1	Allège D1 (enduit -)	Absence d'indice
(28) Grenier 1	Allège D2 (enduit -)	Absence d'indice
(28) Grenier 1	Allège D3 (enduit -)	Absence d'indice
(28) Grenier 1	Volet B1 (Bois peint)	Absence d'indice
(28) Grenier 1	Volet B2 (Bois peint)	Absence d'indice
(28) Grenier 1	Volet B3 (Bois peint)	Absence d'indice
(28) Grenier 1	Volet D1 (Bois peint)	Absence d'indice
(28) Grenier 1	Volet D2 (Bois peint)	Absence d'indice
(28) Grenier 1	Volet D3 (Bois peint)	Absence d'indice
(28) Grenier 1	Canalisation (Fibrociment -)	Absence d'indice
2ème étage		
(29) Grenier 2	Sol (Plancher bois)	Absence d'indice

(29) Grenier 2	Mur (Enduit -)	Absence d'indice
(29) Grenier 2	Mur (Pierres et terre crue -)	Absence d'indice
(29) Grenier 2	Plafond (Poutres bois -)	Absence d'indice
(29) Grenier 2	Plafond (Plancher bois -)	Absence d'indice
(29) Grenier 2	Plafond (Charpente bois -)	Absence d'indice
(29) Grenier 2	Plafond (Tuiles -)	Absence d'indice
(29) Grenier 2	Embrasure de porte A (Pierre -)	Absence d'indice
(29) Grenier 2	Huisserie Porte A (Bois)	Absence d'indice
(29) Grenier 2	Porte A (Bois)	Absence d'indice
(29) Grenier 2	Huisserie Porte C (Bois)	Absence d'indice
(29) Grenier 2	Porte C (Bois)	Absence d'indice

2ème étage

(30) Dégagement 5	Sol (Plancher bois)	Absence d'indice
(30) Dégagement 5	Mur (Pierres et terre crue -)	Absence d'indice
(30) Dégagement 5	Mur (ossature bois -)	Absence d'indice
(30) Dégagement 5	Mur (Torchis -)	Absence d'indice
(30) Dégagement 5	Plafond (Plancher bois -)	Absence d'indice
(30) Dégagement 5	Huisserie Porte A (Bois)	Absence d'indice
(30) Dégagement 5	Porte A (Bois)	Absence d'indice
(30) Dégagement 5	Huisserie Porte B (Bois)	Absence d'indice
(30) Dégagement 5	Porte B (Bois)	Absence d'indice
(30) Dégagement 5	Huisserie Porte D (Bois)	Absence d'indice
(30) Dégagement 5	Porte D (Bois)	Absence d'indice
(30) Dégagement 5	Huisserie Porte-Fenêtre B (Bois -)	Absence d'indice
(30) Dégagement 5	Porte-Fenêtre B (Bois -)	Absence d'indice
(30) Dégagement 5	Embrasure B (Pierre -)	Absence d'indice
(30) Dégagement 5	Allège B (Pierre -)	Absence d'indice

2ème étage

(31) Local 3	Sol (Plancher bois)	Absence d'indice
(31) Local 3	Mur (Torchis -)	Absence d'indice
(31) Local 3	Mur (ossature bois -)	Absence d'indice
(31) Local 3	Mur (Enduit -)	Absence d'indice
(31) Local 3	Plafond (Plancher bois -)	Absence d'indice
(31) Local 3	Plafond (Poutres bois -)	Absence d'indice
(31) Local 3	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(31) Local 3	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(31) Local 3	Volet D (Bois)	Absence d'indice
(31) Local 3	Embrasure D (Pierre -)	Absence d'indice

2ème étage

(33) Pièce 2	Sol (Plancher bois)	Absence d'indice
(33) Pièce 2	Mur (Enduit -)	Absence d'indice
(33) Pièce 2	Mur (Lattis -)	Absence d'indice
(33) Pièce 2	Embrasure A (enduit -)	Absence d'indice
(33) Pièce 2	Embrasure C1 (Bois -)	Absence d'indice
(33) Pièce 2	Embrasure C2 (Bois -)	Absence d'indice
(33) Pièce 2	Huisserie Fenêtre D1 (Bois Peinture)	Absence d'indice
(33) Pièce 2	Fenêtre D1 (Bois Peinture)	Absence d'indice
(33) Pièce 2	Huisserie Fenêtre D2 (Bois Peinture)	Absence d'indice
(33) Pièce 2	Fenêtre D2 (Bois Peinture)	Absence d'indice
(33) Pièce 2	Volet A (Bois peint)	Absence d'indice
(33) Pièce 2	Volet D1 (Bois peint)	Absence d'indice
(33) Pièce 2	Volet D2 (Bois peint)	Absence d'indice
(33) Pièce 2	Jambage de cheminée B (Pierre -)	Absence d'indice
(33) Pièce 2	linteau de cheminée B (Marbre -)	Absence d'indice
(33) Pièce 2	Hotte cheminée B (Plâtre -)	Absence d'indice

2ème étage

(34) Pièce 3	Sol (Plancher bois)	Absence d'indice
(34) Pièce 3	Sol (Carreaux de terre cuite)	Absence d'indice
(34) Pièce 3	Mur (Enduit -)	Absence d'indice
(34) Pièce 3	Plafond (Lattis plâtré -)	Absence d'indice
(34) Pièce 3	Embrasure A (Bois -)	Absence d'indice
(34) Pièce 3	Embrasure C (Bois -)	Absence d'indice
(34) Pièce 3	Embrasure B (enduit -)	Absence d'indice

(34) Pièce 3	Huisserie Fenêtre C (Bois -)	Absence d'indice
(34) Pièce 3	Fenêtre C (Bois -)	Absence d'indice
(34) Pièce 3	Volet C (Bois peint)	Absence d'indice
2ème étage		
(35) Alcove	Sol (Plancher bois)	Absence d'indice
(35) Alcove	Moulure A (Bois Peinture)	Absence d'indice
(35) Alcove	Mur (Enduit -)	Absence d'indice
(35) Alcove	Plafond (Lattis plâtre -)	Absence d'indice
2ème étage		
(36) Pièce 4	Sol (Plancher bois)	Absence d'indice
(36) Pièce 4	Mur (Enduit -)	Absence d'indice
(36) Pièce 4	Mur (Bois peint)	Absence d'indice
(36) Pièce 4	Plafond (Lattis plâtre -)	Absence d'indice
(36) Pièce 4	Embrasure A (Bois Peinture)	Absence d'indice
(36) Pièce 4	Huisserie Fenêtre D (Bois Peinture)	Absence d'indice
(36) Pièce 4	Fenêtre D (Bois Peinture)	Absence d'indice
(36) Pièce 4	Volet D (Bois peint)	Absence d'indice
(36) Pièce 4	Allège D (Bois Peinture)	Absence d'indice
(36) Pièce 4	Embrasure D (Bois Peinture)	Absence d'indice
combles		
(37) Combles sur P2 3 4	Sol (Plancher bois)	Absence d'indice
(37) Combles sur P2 3 4	Plafond (Charpente bois -)	Absence d'indice
(37) Combles sur P2 3 4	Plafond (toles ondulées métalliques -)	Absence d'indice
(37) Combles sur P2 3 4	Plafond (Voliges bois -)	Absence d'indice
1er étage		
(38) Couloir	Sol (Carreaux de terre cuite)	Absence d'indice
(38) Couloir	Mur (Enduit ciment -)	Absence d'indice
(38) Couloir	Mur (Enduit -)	Absence d'indice
(38) Couloir	Mur (Pierres et terre crue -)	Absence d'indice
(38) Couloir	Huisserie Porte A (Bois)	Absence d'indice
(38) Couloir	Porte A (Bois)	Absence d'indice
(38) Couloir	Huisserie Porte C (Bois)	Absence d'indice
(38) Couloir	Porte C (Bois)	Absence d'indice
(38) Couloir	Huisserie Porte D1 (Bois)	Absence d'indice
(38) Couloir	Porte D1 (Bois)	Absence d'indice
(38) Couloir	Huisserie Porte D2 (Bois)	Absence d'indice
(38) Couloir	Porte D2 (Bois)	Absence d'indice
(38) Couloir	Huisserie Fenêtre B1 (Bois -)	Absence d'indice
(38) Couloir	Fenêtre B1 (Bois -)	Absence d'indice
(38) Couloir	Huisserie Fenêtre B2 (Bois -)	Absence d'indice
(38) Couloir	Fenêtre B2 (Bois -)	Absence d'indice
(38) Couloir	Volet B (Bois)	Absence d'indice
1er étage		
(39) Pièce 5	Sol (Moquette collée)	Absence d'indice
(39) Pièce 5	Mur (Enduit Peinture)	Absence d'indice
(39) Pièce 5	Plafond (Lattis plâtre -)	Absence d'indice
(39) Pièce 5	Huisserie Porte A1 (Bois peint)	Absence d'indice
(39) Pièce 5	Porte A1 (Bois peint)	Absence d'indice
(39) Pièce 5	Huisserie Porte A2 (Bois peint)	Absence d'indice
(39) Pièce 5	Porte A2 (Bois peint)	Absence d'indice
(39) Pièce 5	Huisserie Porte D (Bois peint)	Absence d'indice
(39) Pièce 5	Porte D (Bois peint)	Absence d'indice
(39) Pièce 5	linteau de cheminée B (Bois Peinture)	Absence d'indice
(39) Pièce 5	Jambage de cheminée B (Bois Peinture)	Absence d'indice
(39) Pièce 5	Hotte cheminée (Plâtre Peinture)	Absence d'indice
(39) Pièce 5	Embrasure de porte B1 (Bois Peinture)	Absence d'indice
(39) Pièce 5	Embrasure de porte B2 (Bois Peinture)	Absence d'indice
(39) Pièce 5	Huisserie Fenêtre C1 (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(39) Pièce 5	Fenêtre C1 (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(39) Pièce 5	Huisserie Fenêtre C2 (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(39) Pièce 5	Fenêtre C2 (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice

(39) Pièce 5	Volet C1 (Bois peint)	Absence d'indice
(39) Pièce 5	Volet C2 (Bois peint)	Absence d'indice
(39) Pièce 5	Allège C1 (Bois Peinture)	Absence d'indice
(39) Pièce 5	Allège C2 (Bois Peinture)	Absence d'indice
(39) Pièce 5	Embrasure C1 (enduit Peinture)	Absence d'indice
(39) Pièce 5	Embrasure C2 (Bois Peinture)	Absence d'indice
1er étage		
(40) Pièce 6	Sol (Moquette collée)	Absence d'indice
(40) Pièce 6	Mur (Enduit Peinture)	Absence d'indice
(40) Pièce 6	Mur (Briques Peinture)	Absence d'indice
(40) Pièce 6	Plafond (Lattis plâtre Peinture)	Absence d'indice
(40) Pièce 6	Plinthes (Bois Peinture)	Absence d'indice
(40) Pièce 6	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(40) Pièce 6	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(40) Pièce 6	Huisserie Fenêtre B (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(40) Pièce 6	Fenêtre B (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(40) Pièce 6	Volet B (Bois peint)	Absence d'indice
(40) Pièce 6	Allège B (Bois Peinture)	Absence d'indice
(40) Pièce 6	Embrasure B (enduit Peinture)	Absence d'indice
1er étage		
(41) Dégagement 6	Sol (Carreaux de terre cuite)	Absence d'indice
(41) Dégagement 6	Mur (Enduit -)	Absence d'indice
(41) Dégagement 6	Mur (Bois)	Absence d'indice
(41) Dégagement 6	Plafond (Plafond bois -)	Absence d'indice
(41) Dégagement 6	Huisserie Porte A (Bois)	Absence d'indice
(41) Dégagement 6	Porte A (Bois)	Absence d'indice
(41) Dégagement 6	Huisserie Porte D (Bois)	Absence d'indice
(41) Dégagement 6	Porte D (Bois)	Absence d'indice
(41) Dégagement 6	Embrasure C (Bois -)	Absence d'indice
(41) Dégagement 6	embrasure de fenêtre B (Bois -)	Absence d'indice
1er étage		
(42) Pièce 7	Sol (Carreaux de terre cuite)	Absence d'indice
(42) Pièce 7	Mur (Enduit -)	Absence d'indice
(42) Pièce 7	Mur (Bois)	Absence d'indice
(42) Pièce 7	Mur (Torchis -)	Absence d'indice
(42) Pièce 7	Plafond (Charpente bois -)	Absence d'indice
(42) Pièce 7	Plafond (Tuiles -)	Absence d'indice
(42) Pièce 7	Huisserie Porte A (Bois)	Absence d'indice
(42) Pièce 7	Porte A (Bois)	Absence d'indice
(42) Pièce 7	Embrasure de porte D (Bois -)	Absence d'indice
(42) Pièce 7	Volet C (Bois peint)	Absence d'indice
(42) Pièce 7	embrasure de fenêtre C (Pierre -)	Absence d'indice
(42) Pièce 7	Allège C (Pierre -)	Absence d'indice
combles		
(43) Combles sur P 5 6 7	Sol (Plancher bois)	Absence d'indice
(43) Combles sur P 5 6 7	Mur (Enduit -)	Absence d'indice
(43) Combles sur P 5 6 7	Plafond (Charpente bois -)	Absence d'indice
(43) Combles sur P 5 6 7	Plafond (Tuiles -)	Absence d'indice
1er étage		
(44) Grenier 3	Sol (Plancher bois)	Absence d'indice
(44) Grenier 3	Mur (Enduit -)	Absence d'indice
(44) Grenier 3	Mur (Bois)	Absence d'indice
(44) Grenier 3	Plafond (Charpente bois -)	Absence d'indice
(44) Grenier 3	Plafond (Tuiles -)	Absence d'indice
(44) Grenier 3	Plafond (toles ondulées métalliques -)	Absence d'indice
(44) Grenier 3	Volet D1 (Bois peint)	Absence d'indice
(44) Grenier 3	Volet D2 (Bois peint)	Absence d'indice
(44) Grenier 3	Volet D3 (Bois peint)	Absence d'indice
(44) Grenier 3	Allège D1 (Bois Peinture)	Absence d'indice
(44) Grenier 3	Allège D2 (Bois Peinture)	Absence d'indice
(44) Grenier 3	Allège D3 (Bois Peinture)	Absence d'indice
(44) Grenier 3	Embrasure D1 (Bois Peinture)	Absence d'indice

(44) Grenier 3	Embrasure D2 (Bois Peinture)	Absence d'indice
(44) Grenier 3	Embrasure D3 (Pierre -)	Absence d'indice
1er étage		
(45) Pièce 8	Sol (Plancher bois)	Absence d'indice
(45) Pièce 8	Mur (Enduit Peinture)	Absence d'indice
(45) Pièce 8	Plafond (Lattis plâtre Peinture)	Absence d'indice
(45) Pièce 8	Huisserie Porte A1 (Bois peint)	Absence d'indice
(45) Pièce 8	Porte A1 (Bois peint)	Absence d'indice
(45) Pièce 8	Huisserie Porte A2 (Bois peint)	Absence d'indice
(45) Pièce 8	Porte A2 (Bois peint)	Absence d'indice
(45) Pièce 8	Huisserie Porte C1 (Bois peint)	Absence d'indice
(45) Pièce 8	Porte C1 (Bois peint)	Absence d'indice
(45) Pièce 8	Huisserie Porte C2 (Bois peint)	Absence d'indice
(45) Pièce 8	Porte C2 (Bois peint)	Absence d'indice
(45) Pièce 8	Huisserie Fenêtre B (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(45) Pièce 8	Fenêtre B (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(45) Pièce 8	Huisserie Fenêtre D (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(45) Pièce 8	Fenêtre D (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(45) Pièce 8	Volet B (Bois peint)	Absence d'indice
(45) Pièce 8	Volet D (Bois peint)	Absence d'indice
(45) Pièce 8	Allège B (enduit -)	Absence d'indice
(45) Pièce 8	Allège D (enduit -)	Absence d'indice
(45) Pièce 8	Embrasure B (enduit -)	Absence d'indice
(45) Pièce 8	Embrasure D (enduit -)	Absence d'indice
1er étage		
(46) Placard 4	Sol (Plancher bois)	Absence d'indice
(46) Placard 4	Mur (Enduit -)	Absence d'indice
(46) Placard 4	Plafond (Lattis plâtre -)	Absence d'indice
(46) Placard 4	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(46) Placard 4	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
1er étage		
(47) Placard 5	Sol (Plancher bois)	Absence d'indice
(47) Placard 5	Mur (Enduit -)	Absence d'indice
(47) Placard 5	Plafond (Lattis plâtre -)	Absence d'indice
(47) Placard 5	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(47) Placard 5	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
1er étage		
(48) Local 4	Sol (Plancher bois)	Absence d'indice
(48) Local 4	Sol (gravats)	Absence d'indice
(48) Local 4	Mur (Enduit Tapiserie)	Absence d'indice
(48) Local 4	Plafond (Lattis plâtre -)	Absence d'indice
(48) Local 4	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(48) Local 4	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
1er étage		
(49) Dégagement 7	Sol (Plancher bois)	Absence d'indice
(49) Dégagement 7	Mur (Enduit -)	Absence d'indice
(49) Dégagement 7	Plafond (Lattis plâtre -)	Absence d'indice
(49) Dégagement 7	Huisserie Porte A (Bois)	Absence d'indice
(49) Dégagement 7	Porte A (Bois)	Absence d'indice
(49) Dégagement 7	Huisserie Porte C (Bois)	Absence d'indice
(49) Dégagement 7	Porte C (Bois)	Absence d'indice
Rez de chaussée		
(50) chaufferie	Sol (Béton)	Absence d'indice
(50) chaufferie	Mur (Enduit Peinture)	Absence d'indice
(50) chaufferie	Plafond (Enduit Peinture)	Absence d'indice
(50) chaufferie	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(50) chaufferie	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
Rez de chaussée		
(51) Garage	Sol (Béton)	Absence d'indice
(51) Garage	Mur (Enduit Peinture)	Absence d'indice
(51) Garage	Plafond (Enduit Peinture)	Absence d'indice

(51) Garage	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(51) Garage	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
Rez de chaussée		
(52) Atelier 1	Sol (Béton)	Absence d'indice
(52) Atelier 1	Mur (Enduit Peinture)	Absence d'indice
(52) Atelier 1	Plafond (Enduit Peinture)	Absence d'indice
(52) Atelier 1	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(52) Atelier 1	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(52) Atelier 1	Mur (pierre jointées -)	Absence d'indice
(52) Atelier 1	Embrasure D (enduit Peinture)	Absence d'indice
Rez de chaussée		
(53) Atelier 2	Sol (Béton)	Absence d'indice
(53) Atelier 2	Mur (Enduit Peinture)	Absence d'indice
(53) Atelier 2	Mur (pierre jointées -)	Absence d'indice
(53) Atelier 2	Mur (Parpaings -)	Absence d'indice
(53) Atelier 2	Plafond (Enduit Peinture)	Absence d'indice
(53) Atelier 2	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(53) Atelier 2	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(53) Atelier 2	Huisserie Porte C (Bois peint)	Absence d'indice
(53) Atelier 2	Porte C (Bois peint)	Absence d'indice
(53) Atelier 2	Embrasure B (enduit Peinture)	Absence d'indice
Rez de chaussée		
(54) Box	Sol (Béton)	Absence d'indice
(54) Box	Mur (Enduit Peinture)	Absence d'indice
(54) Box	Plafond (Enduit Peinture)	Absence d'indice
(54) Box	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(54) Box	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
Rez de chaussée		
(55) Etable	Sol (Béton)	Absence d'indice
(55) Etable	Mur (Enduit Peinture)	Absence d'indice
(55) Etable	Mur (pierre jointées -)	Absence d'indice
(55) Etable	Plafond (Poutres bois -)	Absence d'indice
(55) Etable	Plafond (Plancher bois -)	Absence d'indice
(55) Etable	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(55) Etable	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(55) Etable	Huisserie Porte D (Bois)	Absence d'indice
(55) Etable	Porte D (Bois)	Absence d'indice
Rez de chaussée		
(56) Grange 3	Sol (Terre)	Absence d'indice
(56) Grange 3	Mur (Pierres et terre crue -)	Absence d'indice
(56) Grange 3	Plafond (Charpente bois -)	Absence d'indice
(56) Grange 3	Plafond (Tuiles -)	Absence d'indice
(56) Grange 3	Plafond (toles ondulées métalliques -)	Absence d'indice
Rez de chaussée		
(57) Grange 4	Sol (Terre)	Absence d'indice
(57) Grange 4	Mur (Pierres et terre crue -)	Absence d'indice
(57) Grange 4	Plafond (Charpente bois -)	Absence d'indice
(57) Grange 4	Plafond (Tuiles -)	Absence d'indice
Rez de chaussée		
(58) Appentis 1	Sol (Béton)	Absence d'indice
(58) Appentis 1	Sol (Terre)	Absence d'indice
(58) Appentis 1	Mur (Pierres et terre crue -)	Absence d'indice
(58) Appentis 1	Plafond (Charpente bois -)	Absence d'indice
(58) Appentis 1	Plafond (Tuiles -)	Absence d'indice
Rez de chaussée		
(59) Appentis 2	Sol (Béton)	Absence d'indice
(59) Appentis 2	Mur (Pierres et terre crue -)	Absence d'indice
(59) Appentis 2	Plafond (Charpente métallique -)	Absence d'indice
(59) Appentis 2	Plafond (Plaques ondulés en fibrociment -)	Absence d'indice

* Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

Tous les ouvrages ou parties d'ouvrages qui ont fait l'objet d'une description dans les éléments de repérage ont fait l'objet d'un examen visuel minutieux. Des sondages non destructifs sur les ouvrages bois ont été effectués.

E. Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification

Designation	Justification
Tour	Accès non sécurisé

F. Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification

Designation	Justification
Les zones situées derrière les doublages des murs, planchers et plafonds n'ont pas été visitées par défaut d'accès	défaut d'accès
Éléments de toiture situé à plus de trois mètres	Hauteur supérieure à trois mètres

G. Moyens d'investigation utilisés (méthodes et outils)

- Examen visuel des parties visibles et accessibles,
- Sondage mécanique des bois visibles et accessibles (poinçonnage).
- Outillages : lampe de forte puissance, poinçon fin type alène, humidimètre, loupe éclairante grossissante 10 fois.
- Méthodologie basée selon la norme NF P 03-201 de mars 2012

H. Constatations diverses

Traces d'insectes à larves xylophages sur les bois d'œuvre des bâtiments.
Traces d'insectes à larves xylophages sur les plinthes dans cage d'escalier 1 : éléments abimés.

Examen des meubles de l'habitation

Informations du donneur d'ordre :

Aucune information relative à des traitements antérieurs contre les termites ou à la présence de termites dans le bâtiment n'a été mentionnée par le donneur d'ordre.

NOTE : Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200 de mai 2016..

I. Obligation du propriétaire

Sans objet.

Conditions particulières d'exécution

Textes de référence

- Code de la construction et de l'habitation [Art. L.133-1 à L.133-6 et R.133-1 à R.133-6].
- Arrêté du 29 mars 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites.
- Arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites.
- Arrêté du 14 février 2012 modifiant l'arrêté du 7 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification
- Arrêtés municipaux ou préfectoraux en vigueur (consulter la Direction Départementale de l'Equipeement ou la mairie du lieu de diagnostic).
- L'état du bâtiment relatif à la présence de termites se réfère à la norme NF P 03-201 de mars 2012 concernant le diagnostic technique relatif à la présence de termites dans les bâtiments (norme mentionnée à l'art. 1 de l'arrêté du 29 mars 2007).
- Article L. 133-6 du Code de la construction et de l'habitat : en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti situé dans une zone délimitée en application de l'article L. 133-5, un état relatif à la présence de termites est produit dans les conditions et selon les modalités prévues aux articles L. 271-4 à L. 271-6.
- Article L133-1 du Code de la construction et de l'habitat : dans les secteurs délimités par le conseil municipal, le maire peut enjoindre aux propriétaires d'immeubles bâtis et non bâtis de procéder dans les six mois à la recherche de termites ainsi qu'aux travaux préventifs ou d'éradication nécessaires

Précisions

En cas de bien meublé n'ayant pas permis un examen exhaustif, le cabinet s'engage à la demande du client, à faire une 2ème visite quand le bien est vide de meubles. Cette visite est gratuite en cas de rendez-vous défini en accord avec le cabinet dans une plage d'une semaine. En cas de rendez-vous défini dans une plage de 2 heures ou de nouvelle visite après dépassement du délai de validité du constat, le montant facturé sera 50 % du tarif initial.

L'état relatif à la présence de termites dans les immeubles bâtis est limité [sauf mission différente expressément spécifiée à la commande] à la recherche d'indices d'infestations de termites en application des lois, décrets ou arrêtés en vigueur au lieu et à la date du diagnostic.

Selon la norme NF P 03-201 de mars 2012, l'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux. Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission. Le présent constat n'a pas vocation à être utilisé en tant que cahier des charges pour la réalisation de travaux de traitement palliatif des bois en cas de signalement de dégradations dues à des insectes xylophages.

Les insectes xylophages et leurs traces qui sont recherchés sont limités aux termites sauf demande expresse d'extension de l'investigation aux autres agents de dégradation biologique du bois. Ces derniers peuvent toutefois être signalés en observation sans que ce signalement préjuge d'une recherche exhaustive et que l'absence éventuelle de signalement de ces autres agents de dégradation biologique du bois puisse faire l'objet d'un appel en garantie. L'absence d'indices d'infestation signifie qu'il n'a pas été possible de détecter leur présence et/ou des traces visibles de présences suivant la méthode d'investigation préconisée par la norme NF P 03-201 de mars 2012. Cette recherche est effectuée et limitée, sauf mission différente expressément spécifiée, aux constructions décrites ainsi que sur les sols et végétaux aux abords de l'immeuble jusqu'à une distance de 10 m du bien examiné, dans les limites de la propriété.

NOTE : Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200 de mai 2016.

Dans les immeubles collectifs, l'état relatif à la présence de termites concerne exclusivement les parties privatives faisant l'objet de la vente, sauf mission différente expressément spécifiée à la commande. Sur demande, les parties communes pourront faire l'objet d'un diagnostic complet et spécifique. Néanmoins, celles-ci pourront être visitées en partie par le diagnostiqueur sans pour autant les exonérer des vices-cachés liés aux termites.

Conformément à l'article L. 271-6 de l'ordonnance 2005-655 du 8 juin 2005, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état. Il n'exerce aucune activité de traitement préventif, curatif ou d'entretien de lutte contre les termites.

Deux catégories de termites en France métropolitaine :

- Termites souterrains (Réticulitermes) : termites très dévastateurs pour les habitations. Catégorie de termites ciblée par la réglementation. Ils vivent dans les sols et remontent dans les bâtis à la recherche de cellulose dont ils se nourrissent (bois œuvrés ou non, papier, carton). Durant leur recherche de nourriture, ils peuvent dégrader de nombreux autres matériaux dont ils ne s'alimentent pas (plâtres, isolants, PVC...).
- Termites dits de bois secs (Kaloterms) : termites très rarement rencontrés dans les bâtis et causant des dégâts ponctuels. Ils se rencontrent essentiellement dans les départements du pourtour méditerranéen.

Définitions (selon normes)

Etat relatif à la présence de termites : situation d'un bâtiment vis-à-vis d'une infestation de termites souterrains et/ou de bois sec et/ou arboricoles (pour les DOM).

Rapport de l'état relatif à la présence de termites : document décrivant la situation d'un bâtiment vis-à-vis d'une infestation de termites.

Agent de dégradation biologique du bois : insectes destructeurs du bois et champignons lignivores.

Altération biologique : dégradation d'aspect et/ou des propriétés mécaniques causées par des agents de dégradation biologiques.

Infestation : présence ou indice de présence de termites.

Opérateur : personne physique qui réalise l'état du bâtiment relatif à la présence de termites.

Donneur d'ordre : personne physique ou morale qui commande la réalisation d'un état relatif à la présence de termites dans un ou plusieurs bâtiments.

Constat de Risque d'Exposition au Plomb

L'objet de la mission est l'établissement d'un Constat de Risque d'Exposition au Plomb CREP vente réalisé suivant nos conditions particulières et générales de vente et d'exécution.

Donneur d'ordre

Si différent du propriétaire

Propriétaire

Monsieur, Madame Albert et Monique LAGLEIZE
Chateau de Lapalu, 32300 MONCASSIN

Identification du bien immobilier et de ses annexes

Adresse du bien	Chateau de Lapalu, 32300 MONCASSIN
Description Sommaire	Chateau
Localisation lot principal	Sans objet
Désignations des lots	Sans objet
Références cadastrales	Non communiquées
Nature et situation de l'immeuble	Immeuble bâti, bien non indépendant
Permis de construire délivré en	Avant 1949
Description de l'ensemble du bien immobilier	

Références de la mission

Commande effectuée le	06/05/2021
Visite réalisée le	06/05/2021 à 09:30
Opérateur de repérage et certification	Monsieur Lionel SORDES. Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : ICERT Parc Edonia Bâtiment G Rue de la Terre Victoria 35 760 Saint-Grégoire (Réf : CPDI3483)
Assurances	AXA RCP n° 1148866204 - Montant de garantie : 2 000 000 € - Date de validité : 2021-12-31
Laboratoire accrédité (analyse)	EUROFINS Analyses pour le bâtiment Sud Ouest,
Sous-traitance	Sans objet

Occupation du bien lors de la visite

Nombre d'occupants : 2 Nombre d'enfants mineurs : 0 Mineurs de moins de 6 ans : 0
Le bien immobilier est vendu vide d'occupants selon indication du propriétaire Non

Moyens de mesure utilisés

Les mesures de plomb sont effectuées avec un appareil portable à fluorescence X capable d'analyser au moins la raie K du spectre de fluorescence émis en réponse par le plomb.

Marque	Modèle	N° série	Radionucléide	Date de changement	Activité initiale	Numéro ASN
NITON	FEnX Smart	250	Cadmium	17/01/2019	850	T320227

Etalonnage initial et final de l'appareil réalisé sur surface test de : 1.0 mg/cm²
Etalonnages réalisés pour ce constat : initial à 1,040 - final à 1,040 mg/cm²

Conclusion du constat de risque d'exposition au plomb

Les unités de diagnostic (UD) se répartissent de la manière suivante :

Classe des UD	Non mesurées	0	1	2	3	Total
Concentration en plomb (seuil 1 mg/cm ²)		< seuil	> seuil (état de dégradation)			
		Absence de plomb	Non Dégradé Non Visibles	Etat D'usage	Dégradés	662
%	40,63	54,53	3,47	1,36	0	100%

Présence de plomb

Présence de plomb dans revêtement non dégradé, non visible ou état d'usage.

Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

Absence de dégradation du bâti

Absence de situation de dégradation du bâti ou de risque de saturnisme infantile.

Ce constat pourra être produit pour toute vente signée avant le 05/05/2022.

Fait à AUCH, le 06/05/2021

Monsieur Lionel SORDES
Diagnosticueur certifié

Le bien objet du présent constat présente une (des) situation(s) de risque de saturnisme infantile :

Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3. | NON

L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20% d'unités de diagnostic de classe 3. | NON

Le bien objet du présent constat présente une (des) situation(s) de dégradation du bâti :

Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré | NON

Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulures ou de ruissellement ou d'écoulement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce. | NON

Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses tâches d'humidité. | NON

Obligation du propriétaire

Sans objet.

Recommandation

Il existe au moins une unité de diagnostic de classe 1 ou 2. Il est rappelé au propriétaire l'intérêt de veiller à l'entretien des revêtements les recouvrant, afin d'éviter leur dégradation future.

Pièces ou locaux visités

Ne comprenant pas de peintures au plomb :

Rez de chaussée : SAS, Séjour 1, Dégagement 1, Cage d'escalier 1, Cuisine, Local 1, Toilettes, Grange 1, Grange 2, Local 2.

1er étage : Palier, Chambre 1, Escalier, Placard 1, Placard 2, Salle d'eau + wc, Dégagement 3, Cage d'escalier 2, Placard 3, Mezzanine.

2ème étage : Grenier 1, Grenier 2, Dégagement 5, Local 3, Pièce 2, Pièce 3, Alcove, Pièce 4.

combles : Combles sur P2 3 4.

1er étage : Couloir, Pièce 5, Dégagement 6, Pièce 7.

combles : Combles sur P 5 6 7.

1er étage : Grenier 3, Pièce 8, Placard 4, Placard 5, Local 4, Dégagement 7.

Rez de chaussée : chaufferie, Garage, Atelier 1, Atelier 2, Box, Etable, Grange 3, Grange 4, Appentis 1, Appentis 2.

Comprenant des peintures au plomb :

1er étage : Séjour 2, Pièce 1, Dégagement 2, Dégagement 4, Chambre 2, Chambre 3, Dressing, Pièce 6.

Pièces ou locaux non visités

Désignation

Justification

combles : Tour

Accès non sécurisé

Autres observations

Sans objet

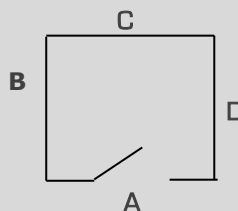
Rapport des mesures de concentration en plomb

En règle générale, et sauf indication contraire, la description des pièces d'une habitation est faite dans le sens des aiguilles d'une montre en commençant par la pièce correspondant à l'entrée principale.

Concernant l'interprétation des mesures, voir conditions particulières d'exécution.

Repérage dans la pièce [Rep.]

A l'intérieur de chaque pièce, les mesures sont effectuées sur les unités de diagnostic dans le sens des aiguilles d'une montre en commençant par la cloison ou le mur correspondant à la porte d'entrée dans la pièce [Rep. A].



Localisation des mesures

HG
G gauche
BG

H haut
C centre
B bas

HD
D droite
BD

Nombre total d'unités de diagnostic

662

Nombre total de mesures

764

Abréviations :

N°

Numéro de la mesure

nm

Non mesuré

Rez de chaussée : SAS

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de la dégradation	Classe	Observations
1	Plafond		Plâtre / Peinture	A droite	<0.9		0	
2	Plafond		Plâtre / Peinture	A gauche	<0.9		0	
3	Plinthes		Carrelage / Peinture	-	nm		nm	Carrelage ou faïence

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
4	Mur	A	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
5	Mur	A	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
6	Porte-Fenêtre Ext. et huisserie	A	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9			0	
7	Porte-Fenêtre Ext. et huisserie	A	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9			0	
8	Porte-Fenêtre Int. et huisserie	A	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9			0	
9	Porte-Fenêtre Int. et huisserie	A	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9			0	
10	Mur	B	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
11	Mur	B	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
12	Mur	C	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
13	Mur	C	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
14	Porte-Fenêtre Ext. et huisserie	C	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9			0	
15	Porte-Fenêtre Ext. et huisserie	C	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9			0	
16	Porte-Fenêtre Int. et huisserie	C	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9			0	
17	Porte-Fenêtre Int. et huisserie	C	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9			0	
18	Mur	D	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
19	Mur	D	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 10

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Rez de chaussée : Séjour 1

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
20	Plafond		Plâtre / Peinture	A droite	<0.9			0	
21	Plafond		Plâtre / Peinture	A gauche	<0.9			0	
22	Plinthes		Carrelage / Peinture	-	nm			nm	Carrelage ou faïence
23	Allège	A	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
24	Allège	A	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
25	Embrasure	A	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
26	Embrasure	A	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
27	Fenêtre Ext. et huisserie	A	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9			0	
28	Fenêtre Ext. et huisserie	A	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9			0	
29	Fenêtre Int. et huisserie	A	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9			0	
30	Fenêtre Int. et huisserie	A	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9			0	
31	Mur	A	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
32	Mur	A	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
33	Porte-Fenêtre Ext. et huisserie	A	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9			0	
34	Porte-Fenêtre Ext. et huisserie	A	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9			0	
35	Porte-Fenêtre Int. et huisserie	A	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9			0	
36	Porte-Fenêtre Int. et huisserie	A	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9			0	
37	Volet	A	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
38	Volet	A	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
39	Mur	B	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
40	Mur	B	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
41	Porte et huisserie	B	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
42	Porte et huisserie	B	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
43	Hotte cheminée	C	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
44	Hotte cheminée	C	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
45	Jambage de cheminée	C	Pierre / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
46	linteau de cheminée	C	Bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
47	Mur	C	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
48	Mur	C	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
49	Mur	D	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
50	Mur	D	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
51	Placard	D	enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
52	Porte de placard Ext. et huisserie	D	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
53	Porte de placard Ext. et huisserie	D	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
54	Porte de placard Int. et huisserie	D	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
55	Porte de placard Int. et huisserie	D	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
56	Porte et huisserie	D	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
57	Porte et huisserie	D	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 21

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Rez de chaussée : Dégagement 1

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
58	Plafond		Bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
59	Plafond		Plâtre / Peinture	A droite	<0.9			0	
60	Plafond		Plâtre / Peinture	A gauche	<0.9			0	
61	Plinthes		Carrelage / Peinture	-	nm			nm	Carrelage ou faïence
62	Mur	A	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
63	Mur	A	Enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	
64	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
65	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
66	Mur	B	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
67	Mur	B	Enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	
68	Porte et huisserie	B	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
69	Porte et huisserie	B	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
70	Mur	C	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
71	Mur	C	Enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	
72	Mur	D	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
73	Mur	D	Enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	
74	Porte et huisserie	D	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
75	Porte et huisserie	D	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 10

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Rez de chaussée : Cage d'escalier 1

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
76	Balustrés		Bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
77	Contremarches		plastique / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
78	Limon		Bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
79	Main courante		Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
80	Main courante		Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
81	Marches		plastique / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
82	Plafond		Enduit / Peinture	A droite	<0.9			0	
83	Plafond		Enduit / Peinture	A gauche	<0.9			0	
84	Plinthes		Bois / Peinture	A droite	<0.9			0	
85	Plinthes		Bois / Peinture	A gauche	<0.9			0	
86	Mur	B	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
87	Mur	B	Enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	
88	carreaux de verre	C	verre / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
89	Mur	C	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
90	Mur	C	Enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	
91	Mur	D	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
92	Mur	D	Enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 11

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Rez de chaussée : Cuisine

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
93	Plafond		Enduit / Peinture	A droite	<0.9			0	
94	Plafond		Enduit / Peinture	A gauche	<0.9			0	
95	Plinthes		Carrelage / Peinture	-	nm			nm	Carrelage ou faïence
96	Mur	A	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
97	Mur	A	Enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	
98	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
99	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
100	Allège	B	enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
101	Allège	B	enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	
102	Embrasure	B	enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
103	Embrasure	B	enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	
104	Fenêtre Ext. et huisserie	B	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9			0	
105	Fenêtre Ext. et huisserie	B	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9			0	
106	Fenêtre Int. et huisserie	B	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9			0	
107	Fenêtre Int. et huisserie	B	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9			0	
108	Mur	B	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
109	Mur	B	Enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	
110	Volet	B	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
111	Volet	B	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
112	Mur	C	Carrelage / Peinture	-	nm			nm	Carrelage ou faïence
113	Mur	C	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
114	Mur	C	Enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	
115	Porte et huisserie	C	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
116	Porte et huisserie	C	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
117	Allège	D	Carrelage / Peinture	-	nm			nm	Carrelage ou faïence
118	Embrasure	D	Carrelage / Peinture	-	nm			nm	Carrelage ou faïence
119	Fenêtre Ext. et huisserie	D	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9			0	
120	Fenêtre Ext. et huisserie	D	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9			0	
121	Fenêtre Int. et huisserie	D	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9			0	
122	Fenêtre Int. et huisserie	D	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9			0	
123	Mur	D	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
124	Mur	D	Enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 18

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Rez de chaussée : Local 1

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
125	Plafond		Plancher bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
126	Plafond		Poutres bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
127	Mur	A	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
128	Mur	A	Pierres et terre crue / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
129	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
130	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
131	Mur	B	Pierres et terre crue / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
132	Embrasure de porte	B1	pierres jointées / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
133	Porte et huisserie	B1	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
134	Porte et huisserie	B1	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
135	Embrasure de porte	B2	pierres jointées / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
136	Porte et huisserie	B2	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
137	Porte et huisserie	B2	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
138	Mur	C	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
139	Mur	C	Pierres et terre crue / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
140	Mur	D	Pierres et terre crue / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
141	embrasure de fenêtre	D1	pierres jointées / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
142	Volet	D1	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
143	Volet	D1	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
144	embrasure de fenêtre	D2	pierres jointées / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
145	Volet	D2	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
146	Volet	D2	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
147	Mur	E	Enduit ciment / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
148	Mur	F	Enduit ciment / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
149	Porte et huisserie	F	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
150	Porte et huisserie	F	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 20

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Rez de chaussée : Toilettes

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
151	Plafond		Plâtre / Peinture	A droite	<0.9			0	
152	Plafond		Plâtre / Peinture	A gauche	<0.9			0	
153	Plinthes		Carrelage / Peinture	-	nm			nm	Carrelage ou faïence
154	Mur	A	Enduit ciment / Peinture	En bas	<0.9			0	
155	Mur	A	Enduit ciment / Peinture	En haut	<0.9			0	
156	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
157	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
158	Mur	B	Enduit ciment / Peinture	En bas	<0.9			0	
159	Mur	B	Enduit ciment / Peinture	En haut	<0.9			0	
160	Mur	C	Enduit ciment / Peinture	En bas	<0.9			0	
161	Mur	C	Enduit ciment / Peinture	En haut	<0.9			0	
162	Allège	D	enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
163	Allège	D	enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	
164	embrasure de fenêtre	D	enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
165	embrasure de fenêtre	D	enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	
166	Fenêtre Ext. et huisserie	D	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9			0	
167	Fenêtre Ext. et huisserie	D	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9			0	
168	Fenêtre Int. et huisserie	D	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9			0	
169	Fenêtre Int. et huisserie	D	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9			0	
170	Mur	D	Enduit ciment / Peinture	En bas	<0.9			0	
171	Mur	D	Enduit ciment / Peinture	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 11

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Rez de chaussée : Grange 1

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
172	Plafond		Plancher bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
173	Plafond		Poutres bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
174	Mur	A	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
175	Mur	A	Pierres et terre crue / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
176	Porte et huisserie	A	Bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
177	Mur	B	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
178	Mur	B	Pierres et terre crue / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
179	Porte et huisserie	B	Bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
180	Mur	C	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
181	Mur	C	Pierres et terre crue / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
182	Porte et huisserie	C	Bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
183	Mur	D	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
184	Mur	D	Pierres et terre crue / -	-	nm			nm	Absence de revêtement

Nombre Total d'UD : 13

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Rez de chaussée : Grange 2

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
185	Plafond		Plancher bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
186	Plafond		Poutres bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
187	Embrasure de porte	A	Pierre / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
188	Mur	A	pierre jointées / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
189	Embrasure de porte	B	Pierre / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
190	Mur	B	pierre jointées / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
191	Mur	C	pierre jointées / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
192	Escalier bois	D	Bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
193	Mur	D	pierre jointées / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
194	Porte et huisserie	D	Bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement

Nombre Total d'UD : 10

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Rez de chaussée : Local 2

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
195	Plafond		Plancher bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
196	Plafond		Poutres bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
197	Embrasure de porte	A	pierres jointées / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
198	Mur	A	Pierres et terre crue / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
199	Embrasure de porte	B	pierres jointées / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
200	Mur	B	Pierres et terre crue / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
201	Mur	C	Pierres et terre crue / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
202	Mur	D	Pierres et terre crue / -	-	nm			nm	Absence de revêtement

Nombre Total d'UD : 8

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

1er étage : Palier

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
203	Plafond		Plâtre / Peinture	A droite	<0.9			0	
204	Plafond		Plâtre / Peinture	A gauche	<0.9			0	
205	Plinthes		Bois / Peinture	A droite	<0.9			0	
206	Plinthes		Bois / Peinture	A gauche	<0.9			0	
207	Mur	A	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
208	Mur	A	Enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	
209	Mur	A	Enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
210	Mur	A	Enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
211	Porte et huisserie	A1	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
212	Porte et huisserie	A1	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
213	Porte et huisserie	A2	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
214	Porte et huisserie	A2	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
215	Mur	B	Enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
216	Mur	B	Enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
217	Porte et huisserie	B	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
218	Porte et huisserie	B	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
219	Mur	C	Enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
220	Mur	C	Enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
221	Allège	D	enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
222	Allège	D	enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
223	Embrasure	D	enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
224	Embrasure	D	enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
225	Fenêtre Ext. et huisserie	D	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9			0	

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
226	Fenêtre Ext. et huisserie	D	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9			0	
227	Fenêtre Int. et huisserie	D	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9			0	
228	Fenêtre Int. et huisserie	D	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9			0	
229	Mur	D	Enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
230	Mur	D	Enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
231	Porte et huisserie	D	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
232	Porte et huisserie	D	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
233	Volet	D	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
234	Volet	D	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 16

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

1er étage : Chambre 1

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
235	Plafond		Lattis plâtre / Peinture	A droite	<0.9			0	
236	Plafond		Lattis plâtre / Peinture	A gauche	<0.9			0	
237	Plinthes		Bois / Peinture	A droite	<0.9			0	
238	Plinthes		Bois / Peinture	A gauche	<0.9			0	
239	Mur	A	Enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
240	Mur	A	Enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
241	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
242	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
243	Mur	B	Enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
244	Mur	B	Enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
245	Allège	C	enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
246	Allège	C	enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
247	Embrasure	C	enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
248	Embrasure	C	enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
249	Fenêtre Ext. et huisserie	C	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9			0	
250	Fenêtre Ext. et huisserie	C	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9			0	
251	Fenêtre Int. et huisserie	C	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9			0	
252	Fenêtre Int. et huisserie	C	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9			0	
253	Mur	C	Enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
254	Mur	C	Enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
255	Volet	C	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
256	Volet	C	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
257	Hotte cheminée	D	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
258	Hotte cheminée	D	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
259	Jambage de cheminée	D	Pierre / -	-	nm		nm		Absence de revêtement
260	linteau de cheminée	D	Pierre / -	-	nm		nm		Absence de revêtement
261	Mur	D	Enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
262	Mur	D	Enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 15

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

1er étage : Escalier

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
263	Contremarches		Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
264	Contremarches		Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
265	Marches		Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
266	Marches		Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
267	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
268	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
269	Mur	B	Enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
270	Mur	B	Enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
271	Main courante	D	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
272	Main courante	D	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
273	Mur	D	Enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
274	Mur	D	Enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 6

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

1er étage : Séjour 2

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
275	Plafond		Lattis plâtre / Peinture	A droite	<0.9			0	
276	Plafond		Lattis plâtre / Peinture	A gauche	<0.9			0	
277	Plinthes		Bois / Peinture	A droite	<0.9			0	
278	Plinthes		Bois / Peinture	A gauche	<0.9			0	
279	Moulure	A	Bois / Peinture	En bas	14,89	Non dégradé		1	
280	Mur	A	Enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
281	Mur	A	Enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
282	Porte et huisserie	A1	Bois / Peinture	En haut	12,24	Non dégradé		1	
283	Porte et huisserie	A2	Bois / Peinture	En haut	9,53	Non dégradé		1	
284	Mur	B	Enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
285	Mur	B	Enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
286	Allège	B1	Bois / Peinture	En haut	12,86	Non dégradé		1	
287	Embrasure	B1	Bois / Peinture	En bas	14,65	Non dégradé		1	
288	Fenêtre Ext. et huisserie	B1	Bois et vitrage / Peinture	Au centre	11,32	Etat d'usage Microfissures		2	
289	Fenêtre Int. et huisserie	B1	Bois et vitrage / Peinture	En haut	4,65	Non dégradé		1	
290	Volet	B1	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
291	Volet	B1	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
292	Allège	B2	Bois / Peinture	En haut	11,86	Non dégradé		1	
293	Embrasure	B2	Bois / Peinture	En bas	12,85	Non dégradé		1	
294	Fenêtre Ext. et huisserie	B2	Bois et vitrage / Peinture	Au centre	15,41	Etat d'usage Microfissures		2	
295	Fenêtre Int. et huisserie	B2	Bois et vitrage / Peinture	En haut	4,32	Non dégradé		1	
296	Volet	B2	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
297	Volet	B2	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
298	Mur	C	Enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
299	Mur	C	Enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
300	Porte et huisserie	C1	Bois / Peinture	Au centre	<0.9			0	
301	Porte et huisserie	C1	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
302	Porte et huisserie	C1	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	de la	Classe	Observations
303	Porte et huisserie	C2	Bois / Peinture	En bas	11,07	Non dégradé		1	
304	Allège	D	Bois / Peinture	Au centre	<0,9			0	
305	Allège	D	Bois / Peinture	En bas	<0,9			0	
306	Allège	D	Bois / Peinture	En haut	<0,9			0	
307	Embrasure	D	Bois / Peinture	Au centre	<0,9			0	
308	Embrasure	D	Bois / Peinture	En bas	<0,9			0	
309	Embrasure	D	Bois / Peinture	En haut	<0,9			0	
310	Fenêtre Ext. et huisserie	D	Bois et vitrage / Peinture	Au centre	<0,9			0	
311	Fenêtre Ext. et huisserie	D	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0,9			0	
312	Fenêtre Ext. et huisserie	D	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0,9			0	
313	Fenêtre Int. et huisserie	D	Bois et vitrage / Peinture	Au centre	<0,9			0	
314	Fenêtre Int. et huisserie	D	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0,9			0	
315	Fenêtre Int. et huisserie	D	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0,9			0	
316	Mur	D	Enduit / Tapisserie	En bas	<0,9			0	
317	Mur	D	Enduit / Tapisserie	En haut	<0,9			0	
318	Volet	D	Bois / Peinture	En bas	<0,9			0	
319	Volet	D	Bois / Peinture	En haut	<0,9			0	

Nombre Total d'UD : 26

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

1er étage : Placard 1

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	de la	Classe	Observations
320	Plafond		Bois / Peinture	A droite	<0,9			0	
321	Plafond		Bois / Peinture	A gauche	<0,9			0	
322	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	<0,9			0	
323	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	<0,9			0	
324	Mur	B	Enduit / Peinture	En bas	<0,9			0	
325	Mur	B	Enduit / Peinture	En haut	<0,9			0	
326	Mur	C	Enduit / Peinture	En bas	<0,9			0	
327	Mur	C	Enduit / Peinture	En haut	<0,9			0	
328	Mur	D	Enduit / Peinture	En bas	<0,9			0	
329	Mur	D	Enduit / Peinture	En haut	<0,9			0	

Nombre Total d'UD : 5

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

1er étage : Pièce 1

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	de la	Classe	Observations
330	Plafond		panneaux agglomérés bois / Peinture	A droite	<0,9			0	
331	Plafond		panneaux agglomérés bois / Peinture	A gauche	<0,9			0	
332	Plinthes		Bois / Peinture	A droite	<0,9			0	
333	Plinthes		Bois / Peinture	A gauche	<0,9			0	
334	Mur	A	Enduit / Tapisserie	En bas	<0,9			0	
335	Mur	A	Enduit / Tapisserie	En haut	<0,9			0	
336	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	9,11	Non dégradé		1	
337	Mur	B	Enduit / Tapisserie	En bas	<0,9			0	
338	Mur	B	Enduit / Tapisserie	En haut	<0,9			0	
339	Mur	C	Enduit / Tapisserie	En bas	<0,9			0	
340	Mur	C	Enduit / Tapisserie	En haut	<0,9			0	
341	Mur	D	Enduit / Tapisserie	En bas	<0,9			0	
342	Mur	D	Enduit / Tapisserie	En haut	<0,9			0	
343	Mur	E	Enduit / Tapisserie	En bas	<0,9			0	
344	Mur	E	Enduit / Tapisserie	En haut	<0,9			0	
345	Porte et huisserie	E	Bois / Peinture	Au centre	<0,9			0	
346	Porte et huisserie	E	Bois / Peinture	En bas	<0,9			0	
347	Porte et huisserie	E	Bois / Peinture	En haut	<0,9			0	
348	Allège	F	Bois / Peinture	En bas	<0,9			0	
349	Allège	F	Bois / Peinture	En haut	<0,9			0	
350	Embrasure	F	Bois / Peinture	En bas	<0,9			0	
351	Embrasure	F	Bois / Peinture	En haut	<0,9			0	
352	Fenêtre Ext. et huisserie	F	Bois et vitrage / Peinture	En haut	1,6	Etat d'usage Microfissures		2	
353	Fenêtre Int. et huisserie	F	Bois et vitrage / Peinture	En bas	1,22	Non dégradé		1	
354	Mur	F	Enduit / Tapisserie	En bas	<0,9			0	
355	Mur	F	Enduit / Tapisserie	En haut	<0,9			0	
356	Placard	F	enduit / Tapisserie	En bas	<0,9			0	
357	Placard	F	enduit / Tapisserie	En haut	<0,9			0	
358	Porte de placard Ext. et huisserie	F	Bois / Peinture	En bas	<0,9			0	
359	Porte de placard Ext. et huisserie	F	Bois / Peinture	En haut	<0,9			0	
360	Porte de placard Int. et huisserie	F	Bois / Peinture	En bas	<0,9			0	
361	Porte de placard Int. et huisserie	F	Bois / Peinture	En haut	<0,9			0	
362	Volet	F	Bois / Peinture	En bas	<0,9			0	
363	Volet	F	Bois / Peinture	En haut	<0,9			0	

Nombre Total d'UD : 18

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

1er étage : Placard 2

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	de la	Classe	Observations
364	Plafond		Enduit / Peinture	A droite	<0,9			0	
365	Plafond		Enduit / Peinture	A gauche	<0,9			0	
366	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	<0,9			0	
367	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	<0,9			0	
368	Mur	B	Enduit / Peinture	En bas	<0,9			0	
369	Mur	B	Enduit / Peinture	En haut	<0,9			0	
370	Mur	C	Enduit / Peinture	En bas	<0,9			0	
371	Mur	C	Enduit / Peinture	En haut	<0,9			0	
372	Mur	D	Enduit / Peinture	En bas	<0,9			0	
373	Mur	D	Enduit / Peinture	En haut	<0,9			0	

Nombre Total d'UD : 5

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

1er étage : Dégagement 2

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
374	Plafond		Lattis plâtré / Peinture	A droite	<0.9			0	
375	Plafond		Lattis plâtré / Peinture	A gauche	<0.9			0	
376	Plinthes		Bois / Peinture	A droite	<0.9			0	
377	Plinthes		Bois / Peinture	A gauche	<0.9			0	
378	Mur	A	Enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
379	Mur	A	Enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
380	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	3,96	Non dégradé		1	
381		B	enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
382		B	enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
383	Embrasure	B	enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
384	Embrasure	B	enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
385	Fenêtre Ext. et huisserie	B	Bois et vitrage / Peinture	En bas	4,65	Etat d'usage Microfissures		2	
386	Fenêtre Int. et huisserie	B	Bois et vitrage / Peinture	En bas	1,25	Non dégradé		1	
387	Mur	B	Enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
388	Mur	B	Enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
389	Volet	B	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
390	Volet	B	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
391	Mur	C	Enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
392	Mur	C	Enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
393	Porte et huisserie	C	Bois / Peinture	En bas	12,9	Non dégradé		1	
394	Mur	D	Enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
395	Mur	D	Enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
396	Porte et huisserie	D1	Bois / Peinture	Au centre	<0.9			0	
397	Porte et huisserie	D1	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
398	Porte et huisserie	D1	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
399	Porte et huisserie	D2	Bois / Peinture	Au centre	<0.9			0	
400	Porte et huisserie	D2	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
401	Porte et huisserie	D2	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 15

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

1er étage : Salle d'eau + wc

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
402	Plafond		Plâtre / Peinture	A droite	<0.9			0	
403	Plafond		Plâtre / Peinture	A gauche	<0.9			0	
404	Plinthes		Carrelage / Peinture	-	nm		nm		Carrelage ou faïence
405	Mur	A	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
406	Mur	A	Enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	
407	Mur	A	Faïence / Peinture	En bas	<0.9			0	
408	Mur	A	Faïence / Peinture	En haut	<0.9			0	
409	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
410	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
411	Mur	B	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
412	Mur	B	Enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	
413	Mur	B	Faïence / Peinture	En bas	<0.9			0	
414	Mur	B	Faïence / Peinture	En haut	<0.9			0	
415	Mur	C	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
416	Mur	C	Enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	
417	Mur	C	Faïence / Peinture	En bas	<0.9			0	
418	Mur	C	Faïence / Peinture	En haut	<0.9			0	
419	Fenêtre Ext. et huisserie	D	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9			0	
420	Fenêtre Ext. et huisserie	D	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9			0	
421	Fenêtre Int. et huisserie	D	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9			0	
422	Fenêtre Int. et huisserie	D	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9			0	
423	Mur	D	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
424	Mur	D	Enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	
425	Mur	D	Faïence / Peinture	En bas	<0.9			0	
426	Mur	D	Faïence / Peinture	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 13

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

1er étage : Dégagement 3

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
427	Plafond		Lattis plâtré / Peinture	A droite	<0.9			0	
428	Plafond		Lattis plâtré / Peinture	A gauche	<0.9			0	
429	Mur	A	Briques / -	-	nm		nm		Absence de revêtement
430	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
431	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
432	Mur	B	Enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
433	Mur	B	Enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
434	Allège	C	enduit / -	-	nm		nm		Absence de revêtement
435	Embrasure	C	enduit / -	-	nm		nm		Absence de revêtement
436	Mur	C	Enduit / -	-	nm		nm		Absence de revêtement
437	Volet	C	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
438	Volet	C	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
439	Mur	D	Enduit / -	-	nm		nm		Absence de revêtement
440	Mur	E	Enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
441	Mur	E	Enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
442	Mur	F	Enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
443	Mur	F	Enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 11

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

1er étage : Cage d'escalier 2

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
444	Balustres		Bois / -	-	nm		nm		Absence de revêtement
445	Contremarches		Bois / -	-	nm		nm		Absence de revêtement
446	Limon		Bois / -	-	nm		nm		Absence de revêtement
447	Main courante		Bois / -	-	nm		nm		Absence de revêtement
448	Marches		Bois / -	-	nm		nm		Absence de revêtement

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
449	Plafond		Lattis plâtré / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
450	Mur	B	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
451	Mur	C	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement

Nombre Total d'UD : 8

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

1er étage : Dégagement 4

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
452	Plafond		Lattis plâtré / Peinture	A droite	<0.9			0	
453	Plafond		Lattis plâtré / Peinture	A gauche	<0.9			0	
454	Plinthes		Bois / Peinture	A droite	<0.9			0	
455	Plinthes		Bois / Peinture	A gauche	<0.9			0	
456	Mur	A	Enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
457	Mur	A	Enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
458	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	14.69	Non dégradé		1	
459	Allège	B	enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
460	Allège	B	enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
461	Embrasure	B	enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
462	Embrasure	B	enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
463	Fenêtre Ext. et huisserie	B	Bois et vitrage / Peinture	En bas	9.53	Etat d'usage Microfissures		2	
464	Fenêtre Int. et huisserie	B	Bois et vitrage / Peinture	En bas	4.96	Non dégradé		1	
465	Mur	B	Enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
466	Mur	B	Enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
467	Volet	B	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
468	Volet	B	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
469	Mur	C	Enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
470	Mur	C	Enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
471	Porte et huisserie	C	Bois / Peinture	En haut	9.53	Non dégradé		1	
472	Mur	D	Enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
473	Mur	D	Enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
474	Porte et huisserie	D	Bois / Peinture	Au centre	<0.9			0	
475	Porte et huisserie	D	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
476	Porte et huisserie	D	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 14

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

1er étage : Chambre 2

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
477	Plafond		Lattis plâtré / Peinture	A droite	<0.9			0	
478	Plafond		Lattis plâtré / Peinture	A gauche	<0.9			0	
479	Fenêtre Ext. et huisserie	A	Bois et vitrage / Peinture	Au centre	<0.9			0	
480	Fenêtre Ext. et huisserie	A	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9			0	
481	Fenêtre Ext. et huisserie	A	Bois et vitrage / Peinture	En haut	0			0	
482	Fenêtre Int. et huisserie	A	Bois et vitrage / Peinture	En bas	4.96	Non dégradé		1	
483	Mur	A	Enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
484	Mur	A	Enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
485	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
486	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
487	Mur	B	Enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
488	Mur	B	Enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
489	Porte et huisserie	B	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
490	Porte et huisserie	B	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
491	Allège	C	enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
492	Allège	C	enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
493	Embrasure	C	enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
494	Embrasure	C	enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
495	Fenêtre Ext. et huisserie	C	Bois et vitrage / Peinture	En bas	4.63	Etat d'usage Microfissures		2	
496	Fenêtre Int. et huisserie	C	Bois et vitrage / Peinture	En bas	2.96	Non dégradé		1	
497	Mur	C	Enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
498	Mur	C	Enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
499	Volet	C	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
500	Volet	C	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
501	Mur	D	Enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
502	Mur	D	Enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 14

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

1er étage : Placard 3

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
503	Plafond		Bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
504	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
505	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
506	Mur	B	Enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
507	Mur	B	Enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
508	Mur	C	Enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
509	Mur	C	Enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
510	Mur	D	Enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
511	Mur	D	Enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 5

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

1er étage : Chambre 3

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
512	Plafond		Lattis plâtré / Peinture	A droite	<0.9			0	
513	Plafond		Lattis plâtré / Peinture	A gauche	<0.9			0	
514	Plinthes		Bois / Peinture	A droite	<0.9			0	
515	Plinthes		Bois / Peinture	A gauche	<0.9			0	
516	Cimaise	A	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm ²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
517	Cimaise	A	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
518	Mur	A	Enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
519	Mur	A	Enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
520	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	11,63			1	
521		B	enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
522		B	enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	
523	Cimaise	B	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
524	Cimaise	B	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
525	Embrasure	B	enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
526	Embrasure	B	enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	
527	Fenêtre Ext. et huisserie	B	Bois et vitrage / Peinture	Au centre	9,53	Etat d'usage Microfissures		2	
528	Fenêtre Int. et huisserie	B	Bois et vitrage / Peinture	En haut	4,86	Non dégradé		1	
529	Mur	B	Enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
530	Mur	B	Enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
531	Volet	B	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
532	Volet	B	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
533	Cimaise	C	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
534	Cimaise	C	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
535	Jambage de cheminée	C	Marbre / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
536	linteau de cheminée	C	Marbre / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
537	Mur	C	Enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
538	Mur	C	Enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
539	Cimaise	D	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
540	Cimaise	D	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
541	Mur	D	Enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
542	Mur	D	Enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
543	Porte et huisserie	D	Bois / Peinture	Au centre	<0.9			0	
544	Porte et huisserie	D	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
545	Porte et huisserie	D	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 19

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

1er étage : Dressing

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm ²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
546	Plafond		Lattis plâtre / Peinture	A droite	<0.9			0	
547	Plafond		Lattis plâtre / Peinture	A gauche	<0.9			0	
548	Plinthes		Bois / Peinture	A droite	<0.9			0	
549	Plinthes		Bois / Peinture	A gauche	<0.9			0	
550	Mur	A	Enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
551	Mur	A	Enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
552	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
553	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
554	Mur	B	Enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
555	Mur	B	Enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
556	Embrasure	C	enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
557	Embrasure	C	enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	
558	Mur	C	Enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
559	Mur	C	Enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
560	Porte-Fenêtre Ext. et huisserie	C	Bois et vitrage / Peinture	Au centre	4,88	Etat d'usage Microfissures		2	
561	Porte-Fenêtre Int. et huisserie	C	Bois et vitrage / Peinture	En haut	1,35	Non dégradé		1	
562	Volet	C	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
563	Volet	C	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
564	Mur	D	Enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
565	Mur	D	Enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 11

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

1er étage : Mezzanine

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm ²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
566	Garde corps		Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
567	Garde corps		Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
568	Plafond		Lattis plâtre / Peinture	A droite	<0.9			0	
569	Plafond		Lattis plâtre / Peinture	A gauche	<0.9			0	
570	Mur	A	Enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
571	Mur	A	Enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
572	Fenêtre Ext. et huisserie	B	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9			0	
573	Fenêtre Ext. et huisserie	B	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9			0	
574	Fenêtre Int. et huisserie	B	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9			0	
575	Fenêtre Int. et huisserie	B	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9			0	
576	Mur	B	Enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
577	Mur	B	Enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
578	Mur	C	Enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
579	Mur	C	Enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
580	Mur	D	Enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
581	Mur	D	Enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 8

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

2ème étage : Grenier 1

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm ²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
582	Canalisation		Fibrociment / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
583	Plafond		Charpente bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
584	Plafond		Tuiles / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
585	Embrasure de porte	A	Pierre / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
586	Mur	A	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
587	Mur	A	Pierres et terre crue / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
588	Mur	B	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
589	Mur	B	Pierres et terre crue / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
590	Allège	B1	enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
591	embrasure de fenêtre	B1	enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
592	Volet	B1	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
593	Volet	B1	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
594	Allège	B2	enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
595	embrasure de fenêtre	B2	enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
596	Volet	B2	Bois / Peinture	En bas	<0,9			0	
597	Volet	B2	Bois / Peinture	En haut	<0,9			0	
598	Allège	B3	enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
599	embrasure de fenêtre	B3	enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
600	Volet	B3	Bois / Peinture	En bas	<0,9			0	
601	Volet	B3	Bois / Peinture	En haut	<0,9			0	
602	Embrasure de porte	C	Pierre / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
603	Mur	C	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
604	Mur	C	Pierres et terre crue / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
605	Mur	D	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
606	Mur	D	Pierres et terre crue / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
607	Allège	D1	enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
608	embrasure de fenêtre	D1	enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
609	Volet	D1	Bois / Peinture	En bas	<0,9			0	
610	Volet	D1	Bois / Peinture	En haut	<0,9			0	
611	Allège	D2	enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
612	embrasure de fenêtre	D2	enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
613	Volet	D2	Bois / Peinture	En bas	<0,9			0	
614	Volet	D2	Bois / Peinture	En haut	<0,9			0	
615	Allège	D3	enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
616	embrasure de fenêtre	D3	enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
617	Volet	D3	Bois / Peinture	En bas	<0,9			0	
618	Volet	D3	Bois / Peinture	En haut	<0,9			0	

Nombre Total d'UD : 31

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

2ème étage : Grenier 2

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
619	Plafond		Charpente bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
620	Plafond		Plancher bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
621	Plafond		Poutres bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
622	Plafond		Tuiles / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
623	Embrasure de porte	A	Pierre / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
624	Mur	A	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
625	Porte et huisserie	A	Bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
626	Mur	B	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
627	Mur	B	Pierres et terre crue / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
628	Mur	C	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
629	Mur	C	Pierres et terre crue / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
630	Porte et huisserie	C	Bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
631	Mur	D	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
632	Mur	D	Pierres et terre crue / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
633	Mur	E	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
634	Mur	F	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement

Nombre Total d'UD : 16

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

2ème étage : Dégagement 5

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
635	Plafond		Plancher bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
636	Mur	A	Pierres et terre crue / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
637	Porte et huisserie	A	Bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
638	Allège	B	Pierre / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
639	Embrasure	B	Pierre / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
640	Mur	B	Pierres et terre crue / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
641	Porte et huisserie	B	Bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
642	Porte-Fenêtre Ext. et huisserie	B	Bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
643	Porte-Fenêtre Int. et huisserie	B	Bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
644	Mur	C	Pierres et terre crue / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
645	Mur	D	ossature bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
646	Mur	D	Torchis / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
647	Porte et huisserie	D	Bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement

Nombre Total d'UD : 13

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

2ème étage : Local 3

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
648	Plafond		Plancher bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
649	Plafond		Poutres bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
650	Mur	A	ossature bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
651	Mur	A	Torchis / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
652	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	<0,9			0	
653	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	<0,9			0	
654	Mur	B	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
655	Mur	C	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
656	Embrasure	D	Pierre / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
657	Mur	D	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
658	Volet	D	Bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement

Nombre Total d'UD : 10

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

2ème étage : Pièce 2

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
659	Embrasure	A	enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
660	Mur	A	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
661	Volet	A	Bois / Peinture	En bas	<0,9			0	

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
662	Volet	A	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
663	Hotta cheminée	B	Plâtre / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
664	Jambage de cheminée	B	Pierre / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
665	linteau de cheminée	B	Marbre / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
666	Mur	B	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
667	Mur	C	Lattis / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
668	Embrasure	C1	Bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
669	Embrasure	C2	Bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
670	Mur	D	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
671	Fenêtre Ext. et huisserie	D1	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
672	Fenêtre Ext. et huisserie	D1	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
673	Fenêtre Int. et huisserie	D1	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
674	Fenêtre Int. et huisserie	D1	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
675	Volet	D1	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
676	Volet	D1	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
677	Fenêtre Ext. et huisserie	D2	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
678	Fenêtre Ext. et huisserie	D2	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
679	Fenêtre Int. et huisserie	D2	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
680	Fenêtre Int. et huisserie	D2	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
681	Volet	D2	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
682	Volet	D2	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 17

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

2ème étage : Pièce 3

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
683	Plafond		Lattis plâtre / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
684	Embrasure	A	Bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
685	Mur	A	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
686	Embrasure	B	enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
687	Mur	B	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
688	Embrasure	C	Bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
689	Fenêtre Ext. et huisserie	C	Bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
690	Fenêtre Int. et huisserie	C	Bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
691	Mur	C	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
692	Volet	C	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
693	Volet	C	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
694	Mur	D	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
695	Mur	E	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
696	Mur	F	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement

Nombre Total d'UD : 13

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

2ème étage : Alcove

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
697	Plafond		Lattis plâtre / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
698	Moulure	A	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
699	Moulure	A	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
700	Mur	B	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
701	Mur	C	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
702	Mur	D	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement

Nombre Total d'UD : 5

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

2ème étage : Pièce 4

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
703	Plafond		Lattis plâtre / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
704	Embrasure	A	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
705	Embrasure	A	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
706	Mur	A	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
707	Mur	A	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
708	Mur	A	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
709	Mur	B	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
710	Mur	B	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
711	Mur	B	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
712	Mur	C	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
713	Allège	D	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
714	Allège	D	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
715	Embrasure	D	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
716	Embrasure	D	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
717	Fenêtre Ext. et huisserie	D	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
718	Fenêtre Ext. et huisserie	D	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
719	Fenêtre Int. et huisserie	D	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
720	Fenêtre Int. et huisserie	D	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
721	Mur	D	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
722	Mur	D	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
723	Mur	D	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
724	Volet	D	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
725	Volet	D	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 14

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

combles : Combles sur P2 3 4

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
726	Plafond		Charpente bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
727	Plafond		toles ondulées métalliques / -	A droite	<0.9			0	
728	Plafond		toles ondulées métalliques / -	A gauche	<0.9			0	
729	Plafond		Voliges bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement

Nombre Total d'UD : 3

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

1er étage : Couloir

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
730	Mur	A	Enduit ciment / -	-	nm	-	-	nm	Absence de revêtement
731	Porte et huisserie	A	Bois / -	-	nm	-	-	nm	Absence de revêtement
732	Mur	B	Enduit / -	-	nm	-	-	nm	Absence de revêtement
733	Mur	B	Enduit ciment / -	-	nm	-	-	nm	Absence de revêtement
734	Mur	B	Pierres et terre crue / -	-	nm	-	-	nm	Absence de revêtement
735	Volet	B	Bois / -	-	nm	-	-	nm	Absence de revêtement
736	Fenêtre Ext. et huisserie	B1	Bois / -	-	nm	-	-	nm	Absence de revêtement
737	Fenêtre Int. et huisserie	B1	Bois / -	-	nm	-	-	nm	Absence de revêtement
738	Fenêtre Ext. et huisserie	B2	Bois / -	-	nm	-	-	nm	Absence de revêtement
739	Fenêtre Int. et huisserie	B2	Bois / -	-	nm	-	-	nm	Absence de revêtement
740	Mur	C	Enduit / -	-	nm	-	-	nm	Absence de revêtement
741	Mur	C	Enduit ciment / -	-	nm	-	-	nm	Absence de revêtement
742	Porte et huisserie	C	Bois / -	-	nm	-	-	nm	Absence de revêtement
743	Mur	D	Enduit / -	-	nm	-	-	nm	Absence de revêtement
744	Mur	D	Enduit ciment / -	-	nm	-	-	nm	Absence de revêtement
745	Porte et huisserie	D1	Bois / -	-	nm	-	-	nm	Absence de revêtement
746	Porte et huisserie	D2	Bois / -	-	nm	-	-	nm	Absence de revêtement

Nombre Total d'UD : 17

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

1er étage : Pièce 5

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
747	Hotte cheminée		Plâtre / Peinture	En bas	<0.9	-	-	0	
748	Hotte cheminée		Plâtre / Peinture	En haut	<0.9	-	-	0	
749	Plafond		Lattis plâtré / -	-	nm	-	-	nm	Absence de revêtement
750	Mur	A	Enduit / Peinture	En bas	<0.9	-	-	0	
751	Mur	A	Enduit / Peinture	En haut	<0.9	-	-	0	
752	Porte et huisserie	A1	Bois / Peinture	En bas	<0.9	-	-	0	
753	Porte et huisserie	A1	Bois / Peinture	En haut	<0.9	-	-	0	
754	Porte et huisserie	A2	Bois / Peinture	En bas	<0.9	-	-	0	
755	Porte et huisserie	A2	Bois / Peinture	En haut	<0.9	-	-	0	
756	Jambage de cheminée	B	Bois / Peinture	En bas	<0.9	-	-	0	
757	Jambage de cheminée	B	Bois / Peinture	En haut	<0.9	-	-	0	
758	linteau de cheminée	B	Bois / Peinture	En bas	<0.9	-	-	0	
759	linteau de cheminée	B	Bois / Peinture	En haut	<0.9	-	-	0	
760	Mur	B	Enduit / Peinture	En bas	<0.9	-	-	0	
761	Mur	B	Enduit / Peinture	En haut	<0.9	-	-	0	
762	Embrasure de porte	B1	Bois / Peinture	En bas	<0.9	-	-	0	
763	Embrasure de porte	B1	Bois / Peinture	En haut	<0.9	-	-	0	
764	Embrasure de porte	B2	Bois / Peinture	En bas	<0.9	-	-	0	
765	Embrasure de porte	B2	Bois / Peinture	En haut	<0.9	-	-	0	
766	Mur	C	Enduit / Peinture	En bas	<0.9	-	-	0	
767	Mur	C	Enduit / Peinture	En haut	<0.9	-	-	0	
768	Allège	C1	Bois / Peinture	En bas	<0.9	-	-	0	
769	Allège	C1	Bois / Peinture	En haut	<0.9	-	-	0	
770	Embrasure	C1	enduit / Peinture	En bas	<0.9	-	-	0	
771	Embrasure	C1	enduit / Peinture	En haut	<0.9	-	-	0	
772	Fenêtre Ext. et huisserie	C1	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9	-	-	0	
773	Fenêtre Ext. et huisserie	C1	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9	-	-	0	
774	Fenêtre Int. et huisserie	C1	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9	-	-	0	
775	Fenêtre Int. et huisserie	C1	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9	-	-	0	
776	Volet	C1	Bois / Peinture	En bas	<0.9	-	-	0	
777	Volet	C1	Bois / Peinture	En haut	<0.9	-	-	0	
778	Allège	C2	Bois / Peinture	En bas	<0.9	-	-	0	
779	Allège	C2	Bois / Peinture	En haut	<0.9	-	-	0	
780	Embrasure	C2	Bois / Peinture	En bas	<0.9	-	-	0	
781	Embrasure	C2	Bois / Peinture	En haut	<0.9	-	-	0	
782	Fenêtre Ext. et huisserie	C2	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9	-	-	0	
783	Fenêtre Ext. et huisserie	C2	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9	-	-	0	
784	Fenêtre Int. et huisserie	C2	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9	-	-	0	
785	Fenêtre Int. et huisserie	C2	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9	-	-	0	
786	Volet	C2	Bois / Peinture	En bas	<0.9	-	-	0	
787	Volet	C2	Bois / Peinture	En haut	<0.9	-	-	0	
788	Mur	D	Enduit / Peinture	En bas	<0.9	-	-	0	
789	Mur	D	Enduit / Peinture	En haut	<0.9	-	-	0	
790	Porte et huisserie	D	Bois / Peinture	En bas	<0.9	-	-	0	
791	Porte et huisserie	D	Bois / Peinture	En haut	<0.9	-	-	0	

Nombre Total d'UD : 23

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

1er étage : Pièce 6

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
792	Plafond		Lattis plâtré / Peinture	A droite	<0.9	-	-	0	
793	Plafond		Lattis plâtré / Peinture	A gauche	<0.9	-	-	0	
794	Plinthes		Bois / Peinture	A droite	<0.9	-	-	0	
795	Plinthes		Bois / Peinture	A gauche	<0.9	-	-	0	
796	Mur	A	Enduit / Peinture	En bas	<0.9	-	-	0	
797	Mur	A	Enduit / Peinture	En haut	<0.9	-	-	0	
798	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	<0.9	-	-	0	
799	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	<0.9	-	-	0	
800	Allège	B	Bois / Peinture	En bas	<0.9	-	-	0	
801	Allège	B	Bois / Peinture	En haut	<0.9	-	-	0	
802	Embrasure	B	enduit / Peinture	En bas	<0.9	-	-	0	
803	Embrasure	B	enduit / Peinture	En haut	<0.9	-	-	0	
804	Fenêtre Ext. et huisserie	B	Bois et vitrage / Peinture	Au centre	2,98	Etat d'usage Microfissures		2	
805	Fenêtre Int. et huisserie	B	Bois et vitrage / Peinture	En haut	4,07	Non dégradé		1	
806	Mur	B	Enduit / Peinture	En bas	<0.9	-	-	0	
807	Mur	B	Enduit / Peinture	En haut	<0.9	-	-	0	
808	Volet	B	Bois / Peinture	En bas	<0.9	-	-	0	

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm ²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
809	Volet	B	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
810	Mur	C	Briques / Peinture	En bas	<0.9			0	
811	Mur	C	Briques / Peinture	En haut	<0.9			0	
812	Mur	C	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
813	Mur	C	Enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	
814	Mur	D	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
815	Mur	D	Enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 13

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

1er étage : Dégagement 6

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm ²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
816	Plafond		Plafond bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
817	Mur	A	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
818	Porte et huisserie	A	Bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
819	embrasure de fenêtre	B	Bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
820	Mur	B	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
821	Embrasure	C	Bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
822	Mur	C	Bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
823	Mur	D	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
824	Porte et huisserie	D	Bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement

Nombre Total d'UD : 9

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

1er étage : Pièce 7

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm ²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
825	Plafond		Charpente bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
826	Plafond		Tuiles / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
827	Mur	A	Bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
828	Mur	A	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
829	Mur	A	Torchis / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
830	Porte et huisserie	A	Bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
831	Mur	B	Bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
832	Allège	C	Pierre / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
833	embrasure de fenêtre	C	Pierre / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
834	Mur	C	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
835	Volet	C	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
836	Volet	C	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
837	Embrasure de porte	D	Bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
838	Mur	D	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement

Nombre Total d'UD : 13

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

combles : Combles sur P 5 6 7

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm ²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
839	Plafond		Charpente bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
840	Plafond		Tuiles / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
841	Mur	C	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement

Nombre Total d'UD : 3

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

1er étage : Grenier 3

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm ²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
842	Plafond		Charpente bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
843	Plafond		toles ondulées métalliques / -	A droite	<0.9			0	
844	Plafond		toles ondulées métalliques / -	A gauche	<0.9			0	
845	Plafond		Tuiles / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
846	Mur	A	Bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
847	Mur	B	Bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
848	Mur	C	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
849	Mur	D	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
850	Allège	D1	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
851	Allège	D1	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
852	Embrasure	D1	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
853	Embrasure	D1	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
854	Volet	D1	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
855	Volet	D1	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
856	Allège	D2	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
857	Allège	D2	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
858	Embrasure	D2	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
859	Embrasure	D2	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
860	Volet	D2	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
861	Volet	D2	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
862	Allège	D3	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
863	Allège	D3	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
864	Embrasure	D3	Pierre / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
865	Volet	D3	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
866	Volet	D3	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 16

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

1er étage : Pièce 8

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm ²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
867	Plafond		Lattis plâtré / Peinture	A droite	<0.9			0	

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
868	Plafond		Lattis plâtre / Peinture	A gauche	<0.9			0	
869	Mur	A	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
870	Mur	A	Enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	
871	Porte et huisserie	A1	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
872	Porte et huisserie	A1	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
873	Porte et huisserie	A2	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
874	Porte et huisserie	A2	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
875	Allège	B	enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
876	Embrasure	B	enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
877	Fenêtre Ext. et huisserie	B	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9			0	
878	Fenêtre Ext. et huisserie	B	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9			0	
879	Fenêtre Int. et huisserie	B	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9			0	
880	Fenêtre Int. et huisserie	B	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9			0	
881	Mur	B	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
882	Mur	B	Enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	
883	Volet	B	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
884	Volet	B	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
885	Mur	C	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
886	Mur	C	Enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	
887	Porte et huisserie	C1	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
888	Porte et huisserie	C1	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
889	Porte et huisserie	C2	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
890	Porte et huisserie	C2	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
891	Allège	D	enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
892	Embrasure	D	enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
893	Fenêtre Ext. et huisserie	D	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9			0	
894	Fenêtre Ext. et huisserie	D	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9			0	
895	Fenêtre Int. et huisserie	D	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9			0	
896	Fenêtre Int. et huisserie	D	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9			0	
897	Mur	D	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
898	Mur	D	Enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	
899	Volet	D	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
900	Volet	D	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 19

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

1er étage : Placard 4

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
901	Plafond		Lattis plâtre / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
902	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
903	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
904	Mur	B	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
905	Mur	C	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
906	Mur	D	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement

Nombre Total d'UD : 5

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

1er étage : Placard 5

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
907	Plafond		Lattis plâtre / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
908	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
909	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
910	Mur	B	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
911	Mur	C	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
912	Mur	D	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement

Nombre Total d'UD : 5

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

1er étage : Local 4

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
913	Plafond		Lattis plâtre / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
914	Mur	A	Enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
915	Mur	A	Enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
916	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
917	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
918	Mur	B	Enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
919	Mur	B	Enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
920	Mur	C	Enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
921	Mur	C	Enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
922	Mur	D	Enduit / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
923	Mur	D	Enduit / Tapisserie	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 6

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

1er étage : Dégagement 7

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
924	Plafond		Lattis plâtre / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
925	Mur	A	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
926	Porte et huisserie	A	Bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
927	Mur	B	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
928	Mur	C	Enduit / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
929	Porte et huisserie	C	Bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement

Nombre Total d'UD : 6

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Rez de chaussée : chaufferie

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm ²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
930	Plafond		Enduit / Peinture	A droite	<0.9			0	
931	Plafond		Enduit / Peinture	A gauche	<0.9			0	
932	Mur	A	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
933	Mur	A	Enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	
934	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
935	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
936	Mur	B	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
937	Mur	B	Enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	
938	Mur	C	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
939	Mur	C	Enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	
940	Mur	D	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
941	Mur	D	Enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 6

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Rez de chaussée : Garage

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm ²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
942	Plafond		Enduit / Peinture	A droite	<0.9			0	
943	Plafond		Enduit / Peinture	A gauche	<0.9			0	
944	Mur	A	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
945	Mur	A	Enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	
946	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
947	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
948	Mur	B	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
949	Mur	B	Enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	
950	Mur	C	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
951	Mur	C	Enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	
952	Mur	D	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
953	Mur	D	Enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 6

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Rez de chaussée : Atelier 1

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm ²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
954	Plafond		Enduit / Peinture	A droite	<0.9			0	
955	Plafond		Enduit / Peinture	A gauche	<0.9			0	
956	Mur	A	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
957	Mur	A	Enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	
958	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
959	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
960	Mur	B	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
961	Mur	B	Enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	
962	Mur	B	pierre jointées / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
963	Mur	C	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
964	Mur	C	Enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	
965	Mur	C	pierre jointées / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
966	Embrasure	D	enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
967	Embrasure	D	enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	
968	Mur	D	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
969	Mur	D	Enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	
970	Mur	D	pierre jointées / -	-	nm			nm	Absence de revêtement

Nombre Total d'UD : 10

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Rez de chaussée : Atelier 2

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm ²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
971	Plafond		Enduit / Peinture	A droite	<0.9			0	
972	Plafond		Enduit / Peinture	A gauche	<0.9			0	
973	Mur	A	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
974	Mur	A	Enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	
975	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
976	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
977	Embrasure	B	enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
978	Embrasure	B	enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	
979	Mur	B	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
980	Mur	B	Enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	
981	Mur	B	pierre jointées / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
982	Mur	C	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
983	Mur	C	Enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	
984	Mur	C	Parpaings / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
985	Porte et huisserie	C	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
986	Porte et huisserie	C	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
987	Mur	D	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
988	Mur	D	Enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	
989	Mur	D	pierre jointées / -	-	nm			nm	Absence de revêtement

Nombre Total d'UD : 11

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Rez de chaussée : Box

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm ²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
990	Plafond		Enduit / Peinture	A droite	<0.9			0	
991	Plafond		Enduit / Peinture	A gauche	<0.9			0	
992	Mur	A	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
993	Mur	A	Enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	
994	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
995	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
996	Mur	B	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
997	Mur	B	Enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	
998	Mur	C	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
999	Mur	C	Enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	
1000	Mur	D	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
1001	Mur	D	Enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 6

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Rez de chaussée : Etable

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
1002	Plafond		Plancher bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
1003	Plafond		Poutres bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
1004	Mur	A	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
1005	Mur	A	Enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	
1006	Mur	A	pierre jointées / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
1007	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
1008	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
1009	Mur	B	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
1010	Mur	B	Enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	
1011	Mur	B	pierre jointées / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
1012	Mur	C	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
1013	Mur	C	Enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	
1014	Mur	C	pierre jointées / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
1015	Mur	D	Enduit / Peinture	En bas	<0.9			0	
1016	Mur	D	Enduit / Peinture	En haut	<0.9			0	
1017	Mur	D	pierre jointées / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
1018	Porte et huisserie	D	Bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement

Nombre Total d'UD : 12

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Rez de chaussée : Grange 3

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
1019	Mur		Pierres et terre crue / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
1020	Plafond		Charpente bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
1021	Plafond		toles ondulées métalliques / -	A droite	<0.9			0	
1022	Plafond		toles ondulées métalliques / -	A gauche	<0.9			0	
1023	Plafond		Tuiles / -	-	nm			nm	Absence de revêtement

Nombre Total d'UD : 4

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Rez de chaussée : Grange 4

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
1024	Mur		Pierres et terre crue / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
1025	Plafond		Charpente bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
1026	Plafond		Tuiles / -	-	nm			nm	Absence de revêtement

Nombre Total d'UD : 3

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Rez de chaussée : Apprentis 1

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
1027	Mur		Pierres et terre crue / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
1028	Plafond		Charpente bois / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
1029	Plafond		Tuiles / -	-	nm			nm	Absence de revêtement

Nombre Total d'UD : 3

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Rez de chaussée : Apprentis 2

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
1030	Mur		Pierres et terre crue / -	-	nm			nm	Absence de revêtement
1031	Plafond		Charpente métallique / -	A droite	<0.9			0	
1032	Plafond		Charpente métallique / -	A gauche	<0.9			0	
1033	Plafond		Plaques ondulés en fibrociment / -	-	nm			nm	Absence de revêtement

Nombre Total d'UD : 3

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Analyses

Aucune analyse n'a été effectuée.

Conditions particulières d'exécution

Textes de référence

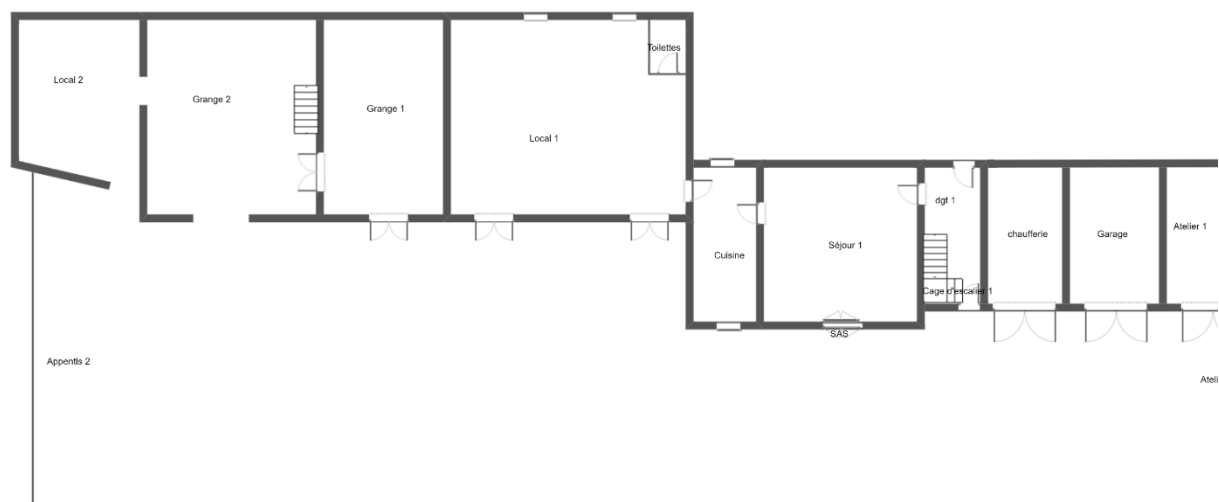
- Loi n°2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique,
- Articles L1334-5 à L1334-10 du code de la santé publique (CSP),
- Articles R1334-10 à R1334-12 du CSP,
- Décret 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme,
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat des risques d'exposition au plomb,
- Norme NF X 46-030 Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb.

Précisions : limite du constat de risque d'exposition au plomb

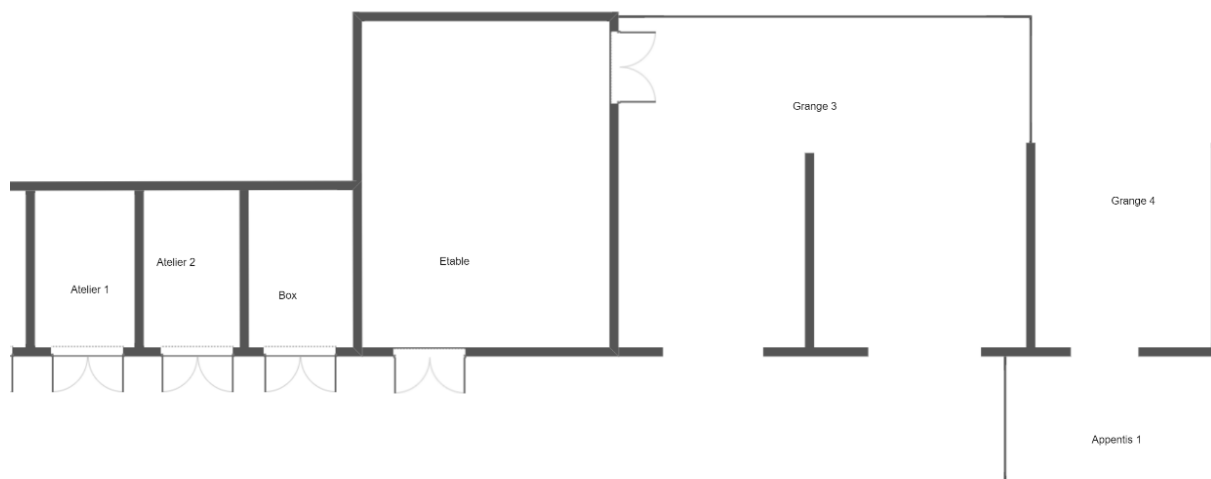
L'article R1334-11 du code de la santé publique demande d'identifier toute surface comportant un revêtement avec présence de plomb. Les mesures faites présentent deux types de limitation :

- Limitation due à l'échantillonnage : une mesure ne s'effectuant que sur quelques cm², seul un échantillonnage limité des surfaces est possible et le constat de risque d'exposition au plomb ne peut donc avoir de sens qu'en référence à une méthodologie d'échantillonnage déterminée. Un autre échantillonnage pourrait conduire à un résultat différent.
- Limitation due à la technique de mesure dans le cas des mesures faites par appareil portatif : les mesures sont faites par émission d'un rayonnement produit par une source radioactive et analyse spectrale du rayonnement de fluorescence X réémis en retour par les atomes de plomb. Les différents rayonnements peuvent subir des altérations dues aux différentes couches de revêtement situées entre le plomb et la surface. De ce fait, les mesures du plomb en profondeur peuvent présenter des dispersions importantes.

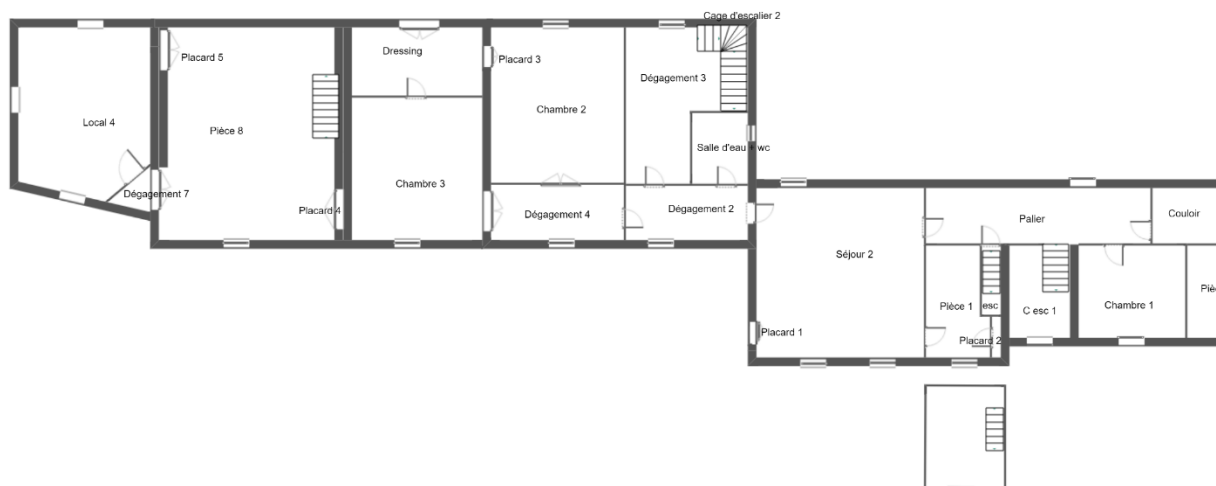
Schéma du constat de risque d'exposition au plomb



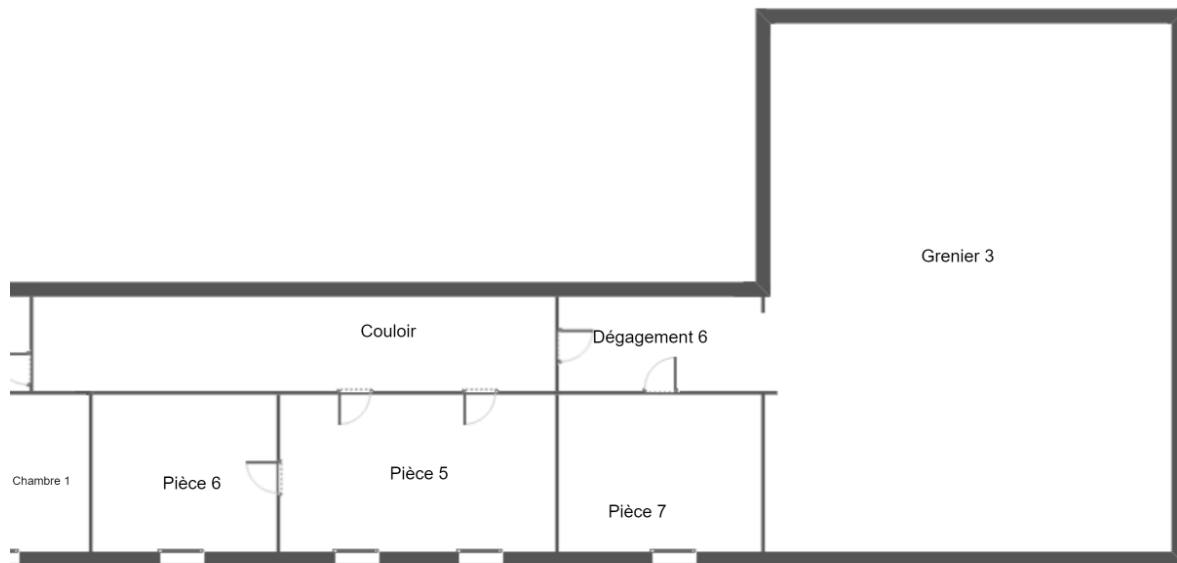
Réf : DIA-SRD02-1906-035	Croquis Rez de chaussée Coté Ouest		Planche de repérage technique
Chateau de Lapalu, 32300 MONCASSIN	Indice A	Auteur : Monsieur Lionel SORDES	Bat. A du plan de masse



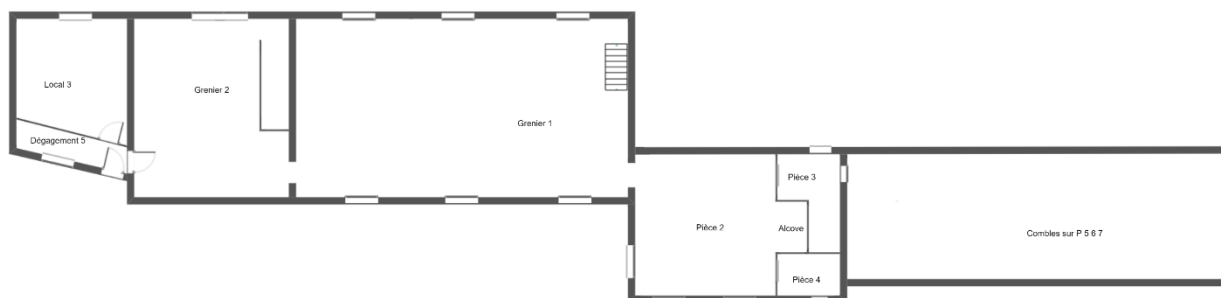
Réf : DIA-SRDO2-1906-035	Croquis Rez de chaussée Coté Est		Planche de repérage technique
Chateau de Lapalu, 32300 MONCASSIN	Index A	Auteur : Monsieur Lionel SORDES	Bat. A du plan de masse



Réf : DIA-SRDO2-1906-035	Croquis Etage 1 Coté Ouest		Planche de repérage technique
Chateau de Lapalu, 32300 MONCASSIN	Index A	Auteur : Monsieur Lionel SORDES	Bat. A du plan de masse



Réf : DIA-SRDO2-1906-035	Croquis Etage 1 Coté Est		Planche de repérage technique
Chateau de Lapalu, 32300 MONCASSIN	Indice A	Auteur : Monsieur Lionel SORDES	Bat. A du plan de masse



Réf : DIA-SRDO2-1906-035	Croquis Etage 2		Planche de repérage technique
Chateau de Lapalu, 32300 MONCASSIN	Indice A	Auteur : Monsieur Lionel SORDES	Bat. A du plan de masse

Note d'information

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelé saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- S'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- S'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent ;
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords des fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres), lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions :

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette au œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux, avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir être parfaitement nettoyés;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination des poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions des affaires départementales de l'équipement ou des directions des affaires sanitaires et sociales, ou sur le site internet des ministres chargés de la santé et du logement

➤ Attestation de durée de vie de la source



Distribution

Assistance technique

Maintenance d'équipements
scientifiques

Traduction du document ThermoFisher Scientific du 1^{er} mars 2011 signé par Dr. Björn Klau

Usage maximal des sources Cd-109 dans les analyseurs de fluorescence X portables Niton

A qui de droit,

Considérant les performances des analyseurs de fluorescence X portables Thermo Scientific Niton pourvus d'une source isotopique Cd-109 conçus pour l'analyse du plomb dans la peinture nous actons les points suivants :

Basée sur la période radioactive du Cd-109 établie par la physique à 462,6 jours, l'utilisation maximale d'une source Cd-109 est déterminée par l'activité résiduelle minimale pour une durée d'analyse utile avec des ratios signal/bruit statistiquement acceptables, soit **75 MBq**.

- Pour un analyseur avec une source Cd-109 d'une activité initiale de **370 MBq** cette valeur limite est atteinte après **36 mois**.
- Pour un analyseur avec une source Cd-109 d'une activité initiale de **1480 MBq** cette valeur limite est atteinte après **64 mois**.

Ces durées limites sont indépendantes de l'utilisation réelle de l'analyseur. L'horloge de décroissance de la source démarre dès l'assemblage de celle-ci. Avec la décroissance de la source le temps d'analyse effectif nécessaire pour acquérir des données analytiques pertinentes augmente au moins proportionnellement. Vers la fin de vie de la source le rapport signal sur bruit décroît même plus vite car le bruit électronique devient prédominant. Avec une activité inférieure à 75 MBq les temps d'analyse nécessaires augmentent dans des proportions telles qu'ils rendent l'instrument impropre à son utilisation. Aux très basses activités d'autres sources d'erreur diminuent la précision et la justesse des résultats.

Ces durées d'utilisation maximales de 36 (source 370 MBq) et 64 mois (source 1480 MBq) avant un inévitable remplacement de la source sont simplement basées sur des lois et des constantes physiques. Au-delà de ces durées les appareils deviennent pratiquement inutilisables en seulement quelques semaines. Les intervalles maximaux de remplacement de source devraient par conséquent être programmés de façon à ne pas excéder ces durées afin que le cycle d'utilisation soit optimal avec de bonnes performances de l'analyseur.

Si l'on considère une analyse réalisée avec un analyseur Niton sur un échantillon contenant 1 mg/cm² de plomb nous statuons que :

Pendant cette durée l'appareil garantit que 95 % des résultats de mesures réalisées sur un échantillon standardisé de concentration voisine de 1 mg/cm², sont comprises dans un intervalle : [valeur cible — 0,1 mg/cm² ; valeur cible + 0,1 mg/cm²].

Au-delà des durées limites mentionnées précédemment (soit 36 ou 64 mois selon l'activité initiale de la source) nous ne pouvons garantir que l'analyse définie ci-dessus puisse être réalisée avec une erreur inférieure à ±0,1 mg/cm² dans un intervalle de confiance de 95% (2σ).

Nom de la société : ACME EXPERTISES

Modèle de l'analyseur : FEnX 23mCi

N° série de l'analyseur : 250

N° de série de la source : RTV-0286-23

Date d'origine de la source : 17/01/2019

Date de fin de validité de la source : 16/01/2024

Fondis Electronic
26 avenue Duguay Trouin
78960 VOISINS LE BRETONNEUX
Tél. : +33 (0)1 34 62 10 30
Fax : +33 (0)1 30 67 33 25
E-mail : info@fondiselectronic.com
Site : www.physitak.fr
SAS au capital de 2 500 000 € - Siret 428 583 637 00031 - APE 4652Z - N° TVA : FR 15 428 583 637 - Lieu de juridiction : Versailles



Rapport de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'objet de la mission est l'établissement d'un rapport de l'état de l'installation intérieure d'électricité. Il est réalisé suivant nos conditions particulières et générales de vente et d'exécution

Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du local d'habitation et de ses dépendances	
Département	32
Commune	MONCASSIN
Type d'immeuble	Chateau
Adresse	Chateau de Lapalu, 32300 MONCASSIN
Référence cadastrale	Non communiquées
N° logement / Etage / Identification fiscale	Sans objet
Désignation du lot de (co)propriété	Sans objet
Nature et situation de l'immeuble	Immeuble bâti, bien non indépendant
Année de construction du local et de ses dépendances	
	Avant 1949
Année de réalisation de l'installation électrique	
	Non communiquée
Distributeur d'électricité	
	EDF

Pièces et emplacements non visités	Justification
Tour	Accès non sécurisé

Identification du donneur d'ordre

Propriétaire

Si différent du propriétaire

Monsieur, Madame Albert et Monique LAGLEIZE
Chateau de Lapalu, 32300 MONCASSIN

Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Opérateur de repérage	Monsieur Lionel SORDES. Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : ICERT Parc Edonia Bâtiment G Rue de la Terre Victoria 35 760 Saint-Grégoire (Réf : CPDI3483) le 13/11/2018 jusqu'au 12/11/2023
Nom et raison sociale de l'entreprise	ACME EXPERTISES
Adresse de l'entreprise	6 Rue Lucie Aubrac 32000 AUCH
Numéro de Siret	840 224 745 00017
Désignation de la compagnie d'assurance de l'opérateur	AXA RCP n° 1148866204 - Montant de garantie : 2 000 000 € - Date de validité : 2021-12-31
Commande effectuée le	06/05/2021
Visite réalisée le	06/05/2021 à 09:30
Pièces jointes	Sans objet
Sous-traitance	Sans objet

Durée de validité en cas de vente	05/05/2024
Durée de validité en cas de location	05/05/2027
Retour du courrier préliminaire	Non retourné
Appareil électrique	FLUKE 1653b

Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension ≤ 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;

- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;

Inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

- 1. Appareil général de commande et de protection et son accessibilité.
- 2. Dispositif de protection différentielle à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
- 3. « Dispositif de protection contre les surintensités » adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- 4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
- 5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tensions - Protection mécanique des conducteurs.
- 6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Installations particulières :

- P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement
- P3. Piscine privée, ou bassin de fontaine

Informations complémentaires :

- IC. Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité.

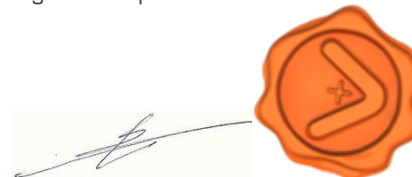
Fait à AUCH, le 06/05/2021

Monsieur Lionel SORDES

Cachet de l'entreprise

ACMÉ EXPERTISES
6 rue Lucie Aubrac
32000 AUCH
Tél. 05.62.59.00.86
SIRET : 840 224 745 0017

Signature opérateur



Avertissement particulier

Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

Points à examiner	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés*	Observations	Motifs
Prise de terre et installation de mise à la terre	Constitution (sauf immeubles collectifs d'habitation)	La terre permet de protéger les occupants contre les risques d'électrocution. Elle doit être composée uniquement de fils électriques de couleurs vert et jaune.	
Prise de terre et installation de mise à la terre	Caractéristiques techniques	Ce dispositif relie le circuit électrique à la terre et permet de protéger les occupants contre les risques d'électrocution.	
Prise de terre et installation de mise à la terre	Présence	Le conducteur principal de protection participe à la protection des personnes contre les risques d'électrocution.	

** selon l'annexe I de l'arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité dans les Immeubles à usage d'Habitation*

Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

Le devoir de conseil de l'opérateur ayant réalisé l'intervention se limite exclusivement dans le cadre du présent rapport aux obligations qui lui incombent, telles qu'indiquées dans la norme NF C16-600 (dernière version en vigueur au jour de l'édition du rapport).

Le tableau suivant détaille les points examinés qui font l'objet d'une anomalie lors du diagnostic.

Nous vous conseillons de supprimer les anomalies identifiées en consultant dans les meilleurs délais un électricien qualifié.

Points à examiner	Libellé des points de contrôle vérifiés *	Commentaires	Observations	Domaine conclusion **
Prise de terre et installation de mise à la terre	Continuité		La connexion à la liaison équipotentielle principale d'une canalisation métallique de gaz, d'eau, de chauffage central de conditionnement d'air, ou d'un élément conducteur de la structure porteuse du bâtiment n'est pas assurée [résistance de continuité > 2 ohms]. La liaison équipotentielle principale participe à la protection des personnes. Son branchement visible sur les canalisations confirme sa présence. La mesure de contrôle a identifié un dysfonctionnement.	2
Prise de terre et installation de mise à la terre	Présence	socle(s) de prise sans broche de terre	Un(des) socle(s) de prise(s) de courant ne comporte(nt) pas de broche de terre. La broche de terre doit être un élément métallique situé sur chaque prise électrique.	2
Prise de terre et installation de mise à la terre	Continuité	non continuité(s) ou absence(s) du(des) conducteur(s) de protection.- Rez de chaussée Local 1 - Rez de chaussée Apprentis 2	Un(des) socle(s) de prise(s) de courant comporte(nt) une(des) broche(s) de terre non reliée à la terre. La broche de terre doit être un élément métallique situé sur chaque prise électrique. La mesure réalisée a identifié un dysfonctionnement.	2
Prise de terre et installation de mise à la terre	Continuité	- SAS Plafond : 1 non continuité(s) ou absence(s) du(des) conducteur(s) de protection du (des) circuit(s) d'alimentation du(des) luminaires(s).	Le circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre. Tous les circuits (éclairage, eau chaude sanitaire, chauffage...) doivent être raccordés à la terre.	2
Prise de terre et installation de mise à la terre	Mesures compensatoires : protection par dispositif à courant différentiel-résiduel à haute sensibilité 30mA		Alors que des socles de prise de courant ou des circuits de l'installation ne sont pas reliés à la terre, la mesure compensatoire suivante n'est pas correctement mise en œuvre : protection du (des) circuit(s) concerné(s) ou de l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA. Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne	2

			peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Techniquement, elle ne peut être une solution pérenne.	
Prise de terre et installation de mise à la terre	Mise à la terre de chaque circuit, dont les matériels spécifiques		Un(des) conduit(s) métallique(s) en montage apparent ou encastré, comportant des conducteurs, n'est (ne sont) pas relié(s) à la terre. Un conducteur est un fil électrique. Pour la sécurité des occupants, ces conduits métalliques doivent être reliés à la terre.	2
Prise de terre et installation de mise à la terre	Mesures compensatoires : protection par dispositif à courant différentiel-résiduel à haute sensibilité 30mA		Alors que, dans les locaux autres que ceux contenant une baignoire ou une douche, un conduit métallique en montage apparent ou encastré et contenant des conducteurs n'est pas relié à la terre, la mesure compensatoire suivante n'est pas correctement mise en œuvre : protection du (des) circuit(s) concerné(s) ou l'ensemble de l'installation électrique par un(des) dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité ≤ 30 mA. Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Techniquement, elle ne peut être une solution pérenne.	2
Prise de terre et installation de mise à la terre	Mise à la terre de chaque circuit, dont les matériels spécifiques		Une(des) huisserie(s) métallique(s) ou une(des) goulotte(s) métallique(s) comportant des conducteurs ou de l'appareillage fixé ou encastré n'est pas reliée à la terre. Pour la sécurité des occupants, ces équipements métalliques doivent être reliés à la terre.	2
Prise de terre et installation de mise à la terre	Mesures compensatoires : protection par dispositif à courant différentiel-résiduel à haute sensibilité 30mA		Alors que, dans les locaux autres que ceux contenant une baignoire ou une douche, une huisserie métallique contenant des conducteurs et/ou de l'appareillage fixé ou encastré n'est pas relié à la terre, la mesure compensatoire	2

			<p>suivante n'est pas correctement mise en œuvre : protection du (des) circuit(s) concerné(s) ou l'ensemble de l'installation électrique par un(des) dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité ≤ 30 mA.</p> <p>Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Techniquement, elle ne peut être une solution pérenne.</p>	
Prise de terre et installation de mise à la terre	Mise à la terre de chaque circuit, dont les matériels spécifiques		<p>Il existe une(des) boîte(s) de connexion(s) métallique(s) en montage apparent ou encastré dans le local (les locaux) contenant une baignoire ou une douche.</p> <p>Tout équipement métallique contenant des fils électriques n'est pas autorisé dans une pièce de type "salle de bain" ou "salle d'eau".</p>	2
Prise de terre et installation de mise à la terre	Mesures compensatoires : protection par dispositif à courant différentiel-résiduel à haute sensibilité 30mA		<p>Alors que, dans les locaux autres que ceux contenant une baignoire ou une douche, au moins une boîte métallique en montage apparent ou encastré n'est pas relié à la terre, la mesure compensatoire suivante n'est pas correctement mise en œuvre : protection du (des) circuit(s) concerné(s) ou l'ensemble de l'installation électrique par un(des) dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité ≤ 30 mA.</p> <p>Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Techniquement, elle ne peut être une solution pérenne.</p>	2
Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur	Présence		<p>Un(des) circuit(s) n'est(ne sont) pas protégé(s), à son(leurs) origine(s), contre les surcharges et les courts-circuits.</p> <p>Un disjoncteur ou un fusible doit être disposé à l'origine du ou des circuits électriques.</p>	3

chaque circuit				
Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit	Caractéristiques techniques		Ce type fusible(s) ou de disjoncteur(s) n'est plus autorisé (fusible à tabatière, à broches rechargeables, coupe-circuit à fusible de type industriel, disjoncteur réglable en courant protégeant des circuits terminaux). Certains types de fusibles ou de disjoncteurs ne sont pas adaptés aux installations électriques des habitations d'aujourd'hui.	3
Liaison équipotentielle supplémentaire (LES) dans chaque local contenant une baignoire ou une douche	Présence - Continuité		Locaux contenant une baignoire ou une douche : la continuité électrique de la liaison équipotentielle supplémentaire, reliant les éléments conducteurs et les masses des matériels électriques, n'est pas satisfaisante (résistance supérieure à 2 ohms). La liaison équipotentielle supplémentaire participe à la protection des personnes, en reliant les parties métalliques entre elles. Elle permet d'éviter toute électrocution dans la salle de bain.	4
Matériels présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension	Présence		L'enveloppe du matériel est manquante ou détériorée. Les protections électriques doivent être entières et non dégradées pour que les occupants soient en sécurité à tout instant.	5
Matériels présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension	Mise en œuvre	- domino(s).	L'installation électrique comporte une(des) connexion(s) avec une(des) partie(s) active(s) nue(s) sous tension accessible. Les parties conductrices des éléments électriques doivent être inaccessibles pour que les occupants soient en sécurité à tout instant.	5

<p>Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage</p>	<p>Absence de matériel vétuste</p>	 <p>- socle(s) de prise avec porte-fusible à puits</p>  <p>- interrupteur(s) avec fusible à puit.</p> 	<p>L'installation comporte du matériel électrique vétuste. Le matériel électrique ne doit pas être vétuste, en raison de l'usure, du vieillissement de leurs constituants, ...</p>	<p>6</p>
<p>Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage</p>	<p>Absence de matériel vétuste</p>		<p>L'installation comporte un(des) conducteur(s) actif(s) dont le diamètre est < 12/10 mm (1,13 mm²). Les fils électriques doivent avoir un diamètre minimal pour éviter tout risque d'échauffement.</p>	<p>6</p>
<p>Matériels présentant des risques de contact</p>	<p>Matériels présentant des risques de contact</p>		<p>Un(des) conducteur(s) isolé(s) n'est(ne sont) pas placé(s) sur toute sa(leurs) longueur dans un</p>	<p>5</p>

direct avec des éléments sous tension	directs : fixations Matériels présentant des risques de contact directs : état mécanique du matériel		conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente. Tous les fils électriques doivent être totalement inaccessibles.	
Informations complémentaires	Dispositif à courant différentiel-résiduel à haute sensibilité ≤ 30 mA : Protection de l'ensemble de l'installation électrique		L'installation ne possède aucun dispositif de protection ≤ 30 mA.	IC
Informations complémentaires	Socles de prise de courant : type obturateur		Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur.	IC
Informations complémentaires	Socles de prise de courant : type à puits		Au moins un socle de prise de courant ne possède pas un puit de 15 mm	IC

* selon l'annexe I de l'arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité dans les Immeubles à usage d'Habitation

** Cette colonne reprend les numéros des points à examiner en conclusion dans le chapitre 5.

Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives.

Observations

La valeur de la résistance de terre est de 88,6 Ohms.

Explications détaillées relatives aux risques encourus

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées

Appareil général de commande et de protection

Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'**urgence**, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation

Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un **défait d'isolement** sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Prise de terre et installation de mise à la terre

Ces éléments permettent, lors d'un **défait d'isolement** sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Dispositif de protection contre les surintensités

Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.

L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche

Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Conditions particulières : les locaux contenant une baignoire ou une douche

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celle-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériels électriques présentant des risques de contact direct

Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage

Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives

Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure de courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique...) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits (15 mm minimum)

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

Conditions particulières d'exécution

Textes de référence

Ordonnance du 8 juin 2005 instaurant le Dossier de Diagnostics Techniques.

Décret n°2008-384 du 22 avril 2008 relatif à l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation

Décret 2006-1153 du 21 décembre 2006 relatif aux durées de validité des diagnostics techniques (DDT).

Article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'Habitation

Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation

La norme NF C16-600 version Juillet 2017 relative à l'état de l'installation électrique des parties privatives des locaux à usage d'habitation

En cas de location :

Décret n°2016-1105 du 11 août 2016 relatif à l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les logements en location

Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové

Précisions concernant l'état des installations intérieures d'électricité

Le domaine d'application du diagnostic porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation. Le diagnostic concerne l'ensemble des circuits basse tension et natures de courant associés en vue de l'utilisation de l'énergie électrique. Il concerne également la partie de l'installation de branchement située dans la partie privative. Le diagnostic ne concerne pas les circuits internes des matériels d'utilisation destinés à être reliés à l'installation électrique fixe.

L'intervention du diagnostiqueur ne porte que sur les constituants visibles, visitables de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue, sans déplacement de meubles ni démontage de l'installation électrique, ni destruction des isolants des câbles, hormis certaines exceptions. Elle ne préjuge pas de l'usage et des modifications ultérieures de l'installation électrique.

Préalablement à la réalisation du diagnostic, le donneur d'ordre, ou son représentant, tient informé l'occupant éventuel du logement de la nécessité de la mise hors tension de toute ou partie de l'installation pour la réalisation du diagnostic et de la nécessité pour l'occupant de mettre lui-même hors tension les équipements qui pourraient être sensibles à une mise hors tension (matériels programmables par exemple) ou risqueraient d'être détériorés lors de la remise sous tension (certains matériels électroniques, de chauffage, etc...). Le donneur d'ordre, ou son représentant, signale également au diagnostiqueur les parties de l'installation qui ne doivent pas être mises hors tension et les motifs de cette impossibilité (matériel de surveillance médicale, alarmes, etc.).

Pendant toute la durée du diagnostic, le donneur d'ordre ou son représentant :

Fait en sorte que tous les locaux et leurs dépendances sont accessibles,

S'assure que l'installation est alimentée en électricité, si celle-ci n'a pas fait l'objet d'une interruption de fourniture par le distributeur,

Les parties communes où sont situées des parties d'installation visées par le diagnostic sont accessibles.

Si l'une des conditions indiquées ci-dessus n'est pas satisfaite ou si les vérifications nécessitant une coupure ne peuvent pas être réalisées, le diagnostic ne pourra être réalisé en totalité : le diagnostiqueur signalera alors dans le rapport chaque impossibilité et les motifs correspondants.

Par ailleurs, le diagnostiqueur attire l'attention du donneur d'ordre sur le fait que sa responsabilité resterait pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident ayant pour origine une défaillance de toute ou partie de l'installation n'ayant pu être contrôlée et lui rappelle que la responsabilité du diagnostiqueur est limitée aux points effectivement vérifiés et qu'elle ne saurait en aucun cas être étendue aux conséquences de la mise hors tension de tout ou partie de l'installation ainsi qu'au risque de non ré-enclenchement de l'appareil de coupure.

Le diagnostic ne porte pas sur le fonctionnement des installations électriques mais sur son état apparent visant la sécurité des personnes et des biens

Référence : DIA-SRD02-1906-035
Réalisé par Lionel SORDES
Pour le compte de Acme Expertises

Date de réalisation : 6 mai 2021 (Valable 6 mois)
Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :
N° 2013087-0007 du 28 mars 2013.

REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien

Le Château de Lapalu
32300 Moncassin

Vendeur

Monsieur, Madame Albert et Monique LAGLEIZE



SYNTHESE

A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

Votre commune				Votre immeuble		
Type	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux	Réf.
PPRn	Mouvement de terrain Sécheresse et réhydratation -...	approuvé	28/02/2014	oui	non	p.4
Zonage de sismicité : 2 - Faible*				oui	-	-
Zonage du potentiel radon : 1 - Faible**				non	-	-

* Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).

** Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.

Informations complémentaires	Zone
Zonage du retrait-gonflement des argiles	Aléa Fort (3)
Plan d'Exposition au Bruit*	Non concerné

* Information cartographique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>

SOMMAIRE

Synthèse.....	1
Imprimé officiel.....	3
Localisation sur cartographie des risques.....	4
Déclaration de sinistres indemnisés.....	5
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions.....	6
Annexes.....	7

Etat des Risques et Pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols

en application des articles L.125-5 à 7, R.125-26, R.563-4 et D.563-8-1 du Code de l'environnement et de l'article L.174-5 du nouveau Code minier

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° **2013087-0007** du **28/03/2013**

Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)

Document réalisé le : 06/05/2021

2. Adresse

Le Château de Lapalu

32300 Moncassin

3. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels [PPRn]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

prescrit oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

appliqué par anticipation oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

approuvé oui non

Les risques naturels pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Inondation Crue torrentielle Remontée de nappe Submersion marine Avalanche
Mouvement de terrain **Mvt terrain-Sécheresse** Séisme Cyclone Eruption volcanique
Feu de forêt autre

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn

si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR naturel ont été réalisés

4. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers [PPRm]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

prescrit oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

appliqué par anticipation oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

approuvé oui non

Les risques miniers pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Risque miniers Affaissement Effondrement Tassement Emission de gaz
Pollution des sols Pollution des eaux autre

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm

si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR miniers ont été réalisés

5. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques [PPRt]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt

approuvé oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt

prescrit oui non

Les risques technologiques pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Risque industriel Effet thermique Effet de surpression Effet toxique Projection

L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement

L'immeuble est situé en zone de prescription

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location

6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R.563-4 et D.563-8-1 du code de l'environnement modifiés par l'Arrêté et les Décrets n°2010-1254 / 2010-1255 du 22 octobre 2010.

L'immeuble est situé dans une commune de sismicité : Forte zone 5 Moyenne zone 4 Modérée zone 3 **Faible zone 2** Très faible zone 1

7. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon

en application des articles R.125-23 du code de l'environnement et R.133-29 du code de la santé publique, modifiés par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018

L'immeuble se situe dans une Zone à Potentiel Radon : Significatif zone 3 Faible avec facteur de transfert zone 2 **Faible zone 1**

8. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle

L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente

9. Situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols

L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS)

Aucun SIS ne concerne cette commune à ce jour

Parties concernées

Vendeur Monsieur, Madame Albert et Monique LAGLEIZE à _____ le _____

Acquéreur _____ à _____ le _____

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Mouvement de terrain

PPRn Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels,
approuvé le 28/02/2014

Concerné*

** Aucune cartographie n'est disponible pour ce PPR.
Par conséquent, l'intégralité du territoire communal est considérée comme concernée.*

Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

Arrêtés CATNAT sur la commune

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	09/06/2018	09/06/2018	08/11/2018	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/04/2016	31/12/2016	15/12/2017	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	24/01/2009	27/01/2009	29/01/2009	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Mouvement de terrain	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/05/1989	31/12/1996	28/03/1998	<input type="checkbox"/>

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Préfecture : Auch - Gers
Commune : Moncassin

Adresse de l'immeuble :
Le Château de Lapalu
32300 Moncassin
France

Etabli le : _____

Vendeur : _____

Monsieur, Madame Albert et Monique LAGLEIZE

Acquéreur : _____

Prescriptions de travaux

Aucune

Documents de référence

> Règlement du PPRn Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels, approuvé le 28/02/2014

Sauf mention contraire, ces documents font l'objet d'un fichier complémentaire distinct et disponible auprès du prestataire qui vous a fourni cet ERP.

Conclusions

L'Etat des Risques délivré par Acmé Expertises en date du 06/05/2021 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°2013087-0007 en date du 28/03/2013 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par :

- Le risque Mouvement de terrain et par la réglementation du PPRn Mouvement de terrain approuvé le 28/02/2014
Aucune prescription de travaux n'existe pour l'immeuble.
- Le risque sismique (niveau 2, sismicité Faible) et par la réglementation de construction parasismique EUROCODE 8

Le BIEN est également concerné par :

- L'aléa retrait-gonflement des argiles (aléa Fort)

Sommaire des annexes

> Arrêté Préfectoral départemental n° 2013087-0007 du 28 mars 2013

> Cartographie :

- Cartographie réglementaire de la sismicité

A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.

ARRÊTÉ N° 2013087-0007
relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et
technologiques majeurs de biens immobiliers

Le Préfet du Gers,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code de l'environnement et notamment ses articles L124-1, L125-5, R125-23 à R125-27 ;
VU le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L271-4 et L271-5 ;
VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;
VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
VU l'arrêté du 13 octobre 2005 modifié portant définition du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques
VU l'arrêté préfectoral n° 2011167-0009 du 16 juin 2011 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers en zone couverte par un plan de prévention des risques naturels et technologiques ou en zone de sismicité ;
VU les arrêtés préfectoraux listés ci dessous portant obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers concernant les risques en zone PPR et/ou sismicité;

AIGNAN	2006-44-2
ANSAN	2006-44-3
ANTRAS	2006-44-4
ARBLADE LE BAS	2006-44-5
ARBLADE LE HAUT	2006-44-6
ARDIZAS	2006-44-7
ARMENTIEUX	2006-44-8
ARMOUS ET CAU	2006-44-9
ARROUDE	2006-44-10
AUBLET	2006-44-11
AUCH	2006-44-12
AUGNAX	2006-44-13
AUJAN-MOURNEDE	2006-44-14
AURADE	2006-44-15
AUBENSAN	2006-44-16
AURIMONT	2006-44-17
AUSSOS	2006-44-18
AUTERIVE	2006-44-19
AUX-AUSSAT	2006-44-20

AVENSAC	2006-44-21
AVERON BERGELLE	2006-44-22
AVEZAN	2006-44-23
AYGUETINITE	2006-44-24
AYZIEU	2006-44-25
BAIONNETTE	2006-44-26
BARCELONNE DU GERS	2006-44-27
BARCAYE ANGAN	2006-44-28
BARBAN	2006-44-29
BARIS	2006-44-30
BASCOS	2006-44-31
BASSOLES	2006-44-32
BAZILAN	2006-44-33
BAZILANES	2006-44-34
BEAUCAIRE	2006-44-35
BEAUMARCHES	2006-44-36
BEAUMONT	2006-44-37
BEAUPUY	2006-44-38
BECAS	2006-44-39
BECECHAN	2006-44-40
BELLEGARDE	2006-44-41

ADOUINS	2006-44-42
BELLOC SAINT CLAMENS	2006-44-43
BELMONT	2006-44-44
BERAUT	2006-44-45
BERDOUES	2006-44-46
BERNEDE	2006-44-47
BERRAC	2006-44-48
BETCAYE AGUIN	2006-44-49
BETOUS	2006-44-50
BETPLAN	2006-44-51
BEZERIL	2006-44-52
BEZOLLES	2006-44-53
BEZUES-BAION	2006-44-54
BIVES	2006-44-55
BLANQUERORT	2006-44-56
BLAZIERT	2006-44-57
BLOUSSON SERIAN	2006-44-58
BONAS	2006-44-59
BOUCAGNERES	2006-44-60
BOULAIR	2006-44-61

BOURROUILLAN	2006-44-62
BOUZON GELLENAVE	2006-44-63
BRETAGNE D'ARMAGNAC	2006-44-64
BRUGNENS	2006-44-65
CABAS LOUMASSES	2006-44-66
CADEILLAN	2006-44-67
CADEILLAN	2006-44-68
CAHUZAC SUR ADOUR	2006-44-69
CAILLAVET	2006-44-70
CALLAN	2006-44-71
CAMPAGNE D'ARMAGNAC	2006-44-72
CANNET	2006-44-73
CASSAIGNE	2006-44-74
CASTELNAU BARBARENS	2006-44-75
CASTELNAU D'ANGLES	2006-44-76
CASTELNAU D'ARBIEU	2006-44-77
CASTELNAU D'AUZAN	2006-44-78
CASTELNAU S/L AUVIGNON	2006-44-79
CASTELNAVET	2006-44-81
CASTERA	2006-44-82
CASTERA VERDUZAN	2006-44-83
CASTERON	2006-44-84
CASTER ARROUY	2006-44-85
CASTEX	2006-44-87
CASTEX D'ARMAGNAC	2006-44-86
CASTILLON DEBATS	2006-44-88
CASTILLON MASSAS	2006-44-89
CASTILLON SAYES	2006-44-94
CASTIN	2006-44-95
CATONNIELLE	2006-44-96
CAUMONT	2006-44-97
CAUPENNE D'ARMAGNAC	2006-44-98
CAUSSENS	2006-44-99
CAZAUBON	2006-44-100
CAZAUX D'ANGLES	2006-44-101
CAZAUX SAVES	2006-44-102
CAZAUX VILLECOMTAL	2006-44-103
CAZENEUVE	2006-44-104
CERAN	2006-44-105
CEZAN	2006-44-106
CHELAN	2006-44-107
CLERMONT POLYGUILLES	2006-44-108
CLERMONT SAYES	2006-44-109
COLOGNE	2006-44-109

CONDOM	2006-44-110
CORNELLIAN	2006-44-111
COULOME MONDEBAT	2006-44-112
COURENSAN	2006-44-114
COURTIES	2006-44-115
CRASTES	2006-44-116
CRAVENCERES	2006-44-117
CUELAS	2006-44-118
DEWU	2006-44-119
DUFFORT	2006-44-120
DURAN	2006-44-121
DURBAN	2006-44-122
EAUZE	2006-44-123
ENCAUSSE	2006-44-124
ENDOUFIELLE	2006-44-125
ESCLASSAN LABASTIDE	2006-44-126
ESCORNEBOEUF	2006-44-127
ESPAON	2006-44-128
ESPAS	2006-44-129
ESTAMPES	2006-44-130
ESTANG	2006-44-131
ESTIPOUY	2006-44-132
ESTAMAC	2006-44-133
FAGET ABBATIAL	2006-44-134
FLAMARENS	2006-44-135
FLEURANCE	2006-44-136
FOURCES	2006-44-137
FREGOUVILLE	2006-44-138
FUSTEROUAU	2006-44-139
GALIAUX	2006-44-140
GARRALET	2006-44-141
GAUDONVILLE	2006-44-142
GAUJAC	2006-44-143
GAUJAN	2006-44-144

GAVARRET SUR ALOUSTE	2006-44-145
GAZAUPOUY	2006-44-146
GAZAX ET BACCARISSE	2006-44-147
GEE RIVIERE	2006-44-148
GIMBREDE	2006-44-149
GIMONT	2006-44-150
GISCARO	2006-44-151
GONDRIN	2006-44-152
GOUTZ	2006-44-153
GOUX	2006-44-154
HAGET	2006-44-155
HAULES	2006-44-156
HOMPS	2006-44-157
IDRAC RESPAILLES	2006-44-158
ISLE ARNE (L)	2006-44-159
ISLE BOUZON (L)	2006-44-160
ISLE DE NOE (L)	2006-44-161
ISLE JOURDAN (L)	2006-44-162
IZOTGES	2006-44-163
JEGUN	2006-44-164
JU BELLOC	2006-44-165
JULLIAC	2006-44-166
JULLES	2006-44-167
JUSTIAN	2006-44-168
LA ROMIEU	2006-44-169
LA SAUVETAT	2006-44-170
LAAS	2006-44-171
LABARRERE	2006-44-172
LABARTHE	2006-44-173
LABARTIETE	2006-44-174
LABASTIDE SAVES	2006-44-175
LABELAN	2006-44-176
LABRIHE	2006-44-177
LADEVEZE RIVIERE	2006-44-178

LADEVÈZE VILLE	2006-44-173
LAGARDE FIMARCON	2006-44-175
LAGARDE HACHAN	2006-44-176
LAGARDERE	2006-44-177
LAGRAULET DU GERS	2006-44-178
LAGUAN MAZOUS	2006-44-179
LAHAS	2006-44-474
LAHITTE	2006-44-181
LALANNE	2006-44-183
LALANNE ARQUE	2006-44-182
LAMAGUIERE	2006-44-185
LAMAZERE	2006-44-186
LAMOTHE GOAS	2006-44-187
LANNIE SOUBIRAN	2006-44-188
LANNEMAIGMAN	2006-44-189
LANNEPAX	2006-44-190
LANNUX	2006-44-191
LAREE	2006-44-192
LARRESSINGLE	2006-44-193
LARROQUE ENGALIN	2006-44-194
LARROQUE SAINT SERIN	2006-44-195
LARROQUE SUR LOSSE	2006-44-196
LARTIGUE	2006-44-197
LASSERADE	2006-44-198
LASSERAN	2006-44-199
LASSEUBE PROPRE	2006-44-200
LAUJUZAN	2006-44-201
LAURAET	2006-44-202
LAVARDEUS	2006-44-203
LAVERAET	2006-44-204
LAYMONT	2006-44-205
LE BROUILLH MONBERT	2006-44-90
LE HOUGA	2006-44-206
LEBOULIN	2006-44-208
LECTOURE	2006-44-209

LEJIN-LAPUJOLLE	2006-44-210
LIAS	2006-44-212
LIAS D'ARMAGNAC	2006-44-211
LIGARDES	2006-44-213
LOMBEZ	2006-44-218
LOUBEDAT	2006-44-219
LOUBERSAN	2006-44-220
LOURTIES MONBRUN	2006-44-221
LOUSITGES	2006-44-222
LOUSSOUS DEBAT	2006-44-223
LUPIAC	2006-44-224
LUPPE VOLLES	2006-44-225
LUSSAN	2006-44-226
MAGNAN	2006-44-227
MAGNAS	2006-44-228
MAGNAUT TAUZIA	2006-44-229
MALABAT	2006-44-230
MANAS BASTANOUS	2006-44-231
MANCIET	2006-44-232
MANENT MONTANE	2006-44-233
MANSEMPUY	2006-44-234
MANSENCOME	2006-44-235
MARAMBAT	2006-44-236
MARAVAT	2006-44-237
MARCIAC	2006-44-238
MARESTANG	2006-44-239
MARGOUET MEYMES	2006-44-241
MARGUESTAU	2006-44-240
MARSAN	2006-44-242
MARSEILLAN	2006-44-243
MARSOLAN	2006-44-244
MAS D'AUVIGNON	2006-44-246
MASCARAS	2006-44-245
MASSEUBE	2006-44-247

MAULEON D'ARMAGNAC	2006-44-248
MAULICHÈRES	2006-44-249
MAUWISSON	2006-44-250
MAUPAS	2006-44-251
MAUENS	2006-44-252
MAUROUX	2006-44-253
MAUVEZIN	2006-44-254
MEILHAN	2006-44-255
MERENS	2006-44-256
MIELAN	2006-44-257
MIRADOUX	2006-44-258
MIRAMONT D'ASTARAC	2006-44-259
MIRAMONT LATOUR	2006-44-260
MIRANDE	2006-44-261
MIRANNES	2006-44-262
MIREPOIX	2006-44-263
MONBARDON	2006-44-264
MONBLANC	2006-44-265
MONBRUN	2006-44-266
MONCASSIN	2006-44-267
MONCLAR D'ARMAGNAC	2006-44-268
MONCLAR SUR L'OSSE	2006-44-269
MONCORNEIL	2006-44-270
MONFERRAN PLAVES	2006-44-271
MONFERRAN SAVES	2006-44-272
MONFORT	2006-44-273
MONGAUZY	2006-44-274
MONGUILHEM	2006-44-275
MONLAUR BERNET	2006-44-276
MONLEZIN	2006-44-277
MONLEZIN D'ARMAGNAC	2006-44-278
MONPARDIAC	2006-44-279
MONT D'ASTARAC	2006-44-280
MONT DE MARRAST	2006-44-281

MONTADET	2006-44-282
MONTAMAT	2006-44-283
MONTAUT D'ASTARAC	2006-44-285
MONTAUT LES CRENEAUX	2006-44-284
MONTEGUT	2006-44-286
MONTEGUT ARROS	2006-44-287
MONTEGUT SAVES	2006-44-288
MONTESQUIOU	2006-44-289
MONESTRUC	2006-44-290
MONTIES	2006-44-291
MONTIRON	2006-44-292
MONTPEZAT	2006-44-293
MONTREAL DU GERS	2006-44-294
MORMES	2006-44-295
MOUCHAN	2006-44-296
MOUCHES	2006-44-297
MOUREBE	2006-44-298
NIZAS	2006-44-299
NOGARO	2006-44-300
NOLLHAN	2006-44-301
NOUGAROLLET	2006-44-302
NOUIENS	2006-44-303
ORBESSAN	2006-44-304
ORDAN-LARROQUE	2006-44-305
ORNEZAN	2006-44-306
PALLANNE	2006-44-307
PANASSAC	2006-44-308
PANJAS	2006-44-309
PAULHAC	2006-44-310
PAVIE	2006-44-311
PEBÈES	2006-44-312
PELLEGGUE	2006-44-313
PERCHEDE	2006-44-314
PERGAIN TAILLAC	2006-44-315

PESSAN	2006-44-316
PESSOULENS	2006-44-317
PEYRECAVE	2006-44-318
PEYRUSSE GRANDE	2006-44-319
PEYRUSSE MASSAS	2006-44-320
PEYRUSSE VIEILLE	2006-44-321
PIS	2006-44-322
PLAISANCE	2006-44-323
PLEUX	2006-44-324
POLASTRON	2006-44-325
POMPIAC	2006-44-326
PONSAMPERE	2006-44-327
PONSAN SOUBIRAN	2006-44-328
POUY ROQUELAURE	2006-44-329
POUYLEBON	2006-44-330
POUYLOURIN	2006-44-331
PRECHAC	2006-44-333
PRECHAC SUR ADOUR	2006-44-334
PREIGNAN	2006-44-335
PREMERON	2006-44-336
PROJAN	2006-44-337
PUJAUDRAN	2006-44-338
PUYCASQUIER	2006-44-339
PUYLAUSIC	2006-44-340
PUYSEGUR	2006-44-341
RAZENGUES	2006-44-342
REANS	2006-44-343
REJAUMONT	2006-44-344
RICOURT	2006-44-345
RIGUPEU	2006-44-346
RISGLE	2006-44-347
ROQUEBRUNE	2006-44-348
ROQUEFORT	2006-44-349

ROQUELAURE	2006-44-350
ROQUELAURE SAINT AUBIN	2006-44-351
ROQUEPINE	2006-44-353
ROQUES	2006-44-354
RQZES	2006-44-355
SABAILLAN	2006-44-356
SABAZAN	2006-44-357
SADILLAN	2006-44-358
SAINT ANDRE	2006-44-359
SAINT ANTOINE	2006-44-360
SAINT ANTONIN	2006-44-361
SAINT ARAILLES	2006-44-362
SAINT ARROMAN	2006-44-363
SAINT AUNIX LENGRS	2006-44-364
SAINT AVIT FRANDAT	2006-44-365
SAINT BLANCARD	2006-44-366
SAINT BRES	2006-44-367
SAINT CAPRAIS	2006-44-368
SAINT CHRISTAUD	2006-44-369
SAINT CLAR	2006-44-370
SAINT CREAC	2006-44-371
SAINT CHICQ	2006-44-372
SAINT ELIX D'ASTARAC	2006-44-373
SAINT ELIX THEUX	2006-44-374
SAINT GEORGES	2006-44-375
SAINT GERME	2006-44-376
SAINT GEMMIER	2006-44-377
SAINT GRIEDE	2006-44-378
SAINT JEAN LE COMTAL	2006-44-379
SAINT JEAN POUJGE	2006-44-380
SAINT JUSTIN	2006-44-381
SAINT LARY	2006-44-382
SAINT LEONARD	2006-44-383
SAINT LIZIER DU	2006-44-384

PLANTE	384
SAINT LOUBE AMADES	2006-44-385
SAINT MARTIN	2006-44-389
ST MARTIN D'ARMAGNAC	2006-44-386
SAINT MARTIN DE GORNE	2006-44-387
SAINTE MARTIN GIMOIS	2006-44-388
SAINT MAUR SOULES	2006-44-390
SAINT MEDARD	2006-44-391
SAINT MEZARD	2006-44-392
SAINT MICHEL	2006-44-393
SAINT MONT	2006-44-394
SAINT ORENS	2006-44-396
SAINT ORENS POUY PETIT	2006-44-395
SAINT OST	2006-44-397
SAINT PAUL DE BAISE	2006-44-398
SAINT PIERRE DAUBEZES	2006-44-399
SAINT PUY	2006-44-400
SAINT SAUVY	2006-44-401
SAINT SOULAN	2006-44-402
SAINT ANNE	2006-44-403
SAINT AUBENGE CAZAUX	2006-44-404
SAINT CHRISTIE	2006-44-406
STE CHRISTIE D'ARMAGNAC	2006-44-405
SAINTE DODE	2006-44-407
SAINTE GEMME	2006-44-408
SAINTE MARIE	2006-44-409
SAINTE MERE	2006-44-410
SAINTE RADEGONDE	2006-44-411
SALLES D'ARMAGNAC	2006-44-412
SAWARAN	2006-44-

SAWATAN	2006-44-414
SANSAN	2006-44-415
SARAMON	2006-44-416
SARCOS	2006-44-417
SARRAGACHIES	2006-44-418
SARRAGUZAN	2006-44-419
SARRANT	2006-44-420
SAUVETERRE	2006-44-421
SAUVIAC	2006-44-422
SAUVIMONT	2006-44-423
SAVIGNAC MONA	2006-44-424
SCIEURAC ET FLOURES	2006-44-425
SEAILLES	2006-44-426
SEGOS	2006-44-427
SEGOUFIELLE	2006-44-428
SEISSAN	2006-44-429
SEMBOUES	2006-44-430
SEMEZIES CACHAN	2006-44-431
SEMPESSEIRE	2006-44-432
SERE	2006-44-433
SEREMPUY	2006-44-434
SEYSES-SAVES	2006-44-435
SIMORE	2006-44-436
SION	2006-44-437
SIRAC	2006-44-438
SOLOMIAC	2006-44-439
SORBETS	2006-44-440
TACHOIRES	2006-44-441
TARSAC	2006-44-

TASQUE	2006-44-442
TAYBOSC	2006-44-444
TERMES D'ARMAGNAC	2006-44-446
TERRAUBE	2006-44-445
THOUX	2006-44-447
TIESTE UBAGNOUX	2006-44-448
TILLAC	2006-44-449
TIRENT PONTJAC	2006-44-450
TOUGET	2006-44-451
TOUJOUSE	2006-44-452
TOURDUN	2006-44-453
TOURNAN	2006-44-454
TOURNECOUPE	2006-44-455
TOURRENOUETS	2006-44-456
TRAYVERSERES	2006-44-457
TRONCENS	2006-44-458
TUDELLE	2006-44-459
URDENS	2006-44-460
URGOSSE	2006-44-461
VALENCE SUR BAISE	2006-44-462
VERGOGNAN	2006-44-463
VERLUS	2006-44-464
VIC FEZENSAC	2006-44-465
VIELLA	2006-44-466
VILLECONTAL SUR ARROS	2006-44-467
VILLEFRANCHE D'ASTIAC	2006-44-468
VIOZAN	2006-44-469

CONSIDÉRANT qu'il convient de permettre aux acquéreurs ou locataires de biens immobiliers de bénéficier d'une information sur les risques majeurs naturels et technologiques lors de toute transaction immobilière, à partir de documents mis à disposition des communes par le préfet de chaque département ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de permettre aux acquéreurs ou locataires de biens immobiliers de bénéficier d'une information sur les sinistres ayant touché l'immeuble bâti et ayant donné lieu au versement d'une indemnité en application de l'article L125-2 du code des assurances ;

CONSIDÉRANT l'absence de risque minier sur le département du Gers ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Gers:

A R R E T E

Article 1^{er} : Le présent arrêté abroge les arrêtés préfectoraux portant obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers concernant les risques en zone PPR et/ou sismicité visés ci-dessus.

Article 2 : Information sur les risques en zone PPR et/ou sismique

Article 2.1 : En application de l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 2011167-0009 du 16 juin 2011 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques, pour toutes les communes du département du Gers, les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques pour l'information des acquéreurs ou des locataires de biens immobiliers sont consignés, pour chaque commune, dans le dossier communal d'informations annexé au présent arrêté.

Chaque dossier comprend :

- une copie du présent arrêté;
- une copie de l'arrêté préfectoral n° 2011167-0009 du 16 juin 2011 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers en zone couverte par un plan de prévention des risques naturels et technologiques ou en zone de sismicité ;
- une fiche synthétique descriptive des risques avec mention des risques présents dans le département (inondations, retrait-gonflement des argiles, sismique et technologiques) ;
- un ou plusieurs extraits cartographiques permettant de délimiter les zones exposées;
- le règlement du Plan de Prévention des Risques naturels ou technologiques des lors que la commune concernée est couverte par un tel plan ;
- un modèle d'imprimé d'état des risques naturels, miniers et technologiques

- 5 -

Article 2.2 : Sur la base de ces éléments, l'état des risques est établi directement par le vendeur ou le bailleur, conformément au modèle défini ci-dessus à paraître dans le Journal Officiel de la République Française, pour les biens immobiliers situés en zone de risque.

Article 3 : Information sur les sinistres résultant d'une catastrophe naturelle ou technologique reconnue

L'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les sinistres prévue à l'article L122-5-IV du code l'environnement s'applique à toutes les communes du département du Gers. Le vendeur ou le bailleur doit annexer au contrat une déclaration du ou des sinistres indemnisés au titre des articles L125-1, L128-1 et L128-2 du code des assurances et dont il a connaissance. Cette déclaration ne fait pas l'objet d'un imprimé particulier.

Le vendeur ou le bailleur peut se référer aux arrêtés ministériels portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle consultables sur Internet depuis le site www.prim.net dans la rubrique « ma commune face aux risques »

Article 4 : Les documents et dossiers mentionnés à l'article 2.1 du présent arrêté sont tenus à la disposition du public en mairie.

Les vendeurs ou bailleurs qui en feront la demande pourront, moyennant le cas échéant une participation aux frais de reproduction et de transmission des documents, obtenir une copie des informations qui les intéressent auprès de la commune concernée, dans les conditions prévues par l'article L124-1 du code de l'environnement.

Le dossier d'information mentionné à l'article 2.1 du présent arrêté est également consultable sur le site Internet de la préfecture du Gers : www.gers.gouv.fr ou directement sur celui de la direction départementale des territoires du Gers : www.gers.equipement-agriculture.gouv.fr dans la rubrique « Domaines d'activité \ Risques naturels et technologiques \ Les risques sur votre commune - TAL ».

.../...

Article 5 : Ces éléments d'information sont mis à jour au regard des situations mentionnées à l'article R125-25 du code de l'environnement.

Article 6 : Une copie du présent arrêté et le dossier d'information propre à chaque commune sont adressés au maire et à la chambre départementale des notaires.

Article 7 : Le présent arrêté doit être affiché dans les mairies des communes du département du Gers. L'accomplissement de cette publicité incombe aux maires.

Un avis mentionnant le présent arrêté et ses modalités de consultation sera publié dans un journal diffusé dans le département ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gers.

Article 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

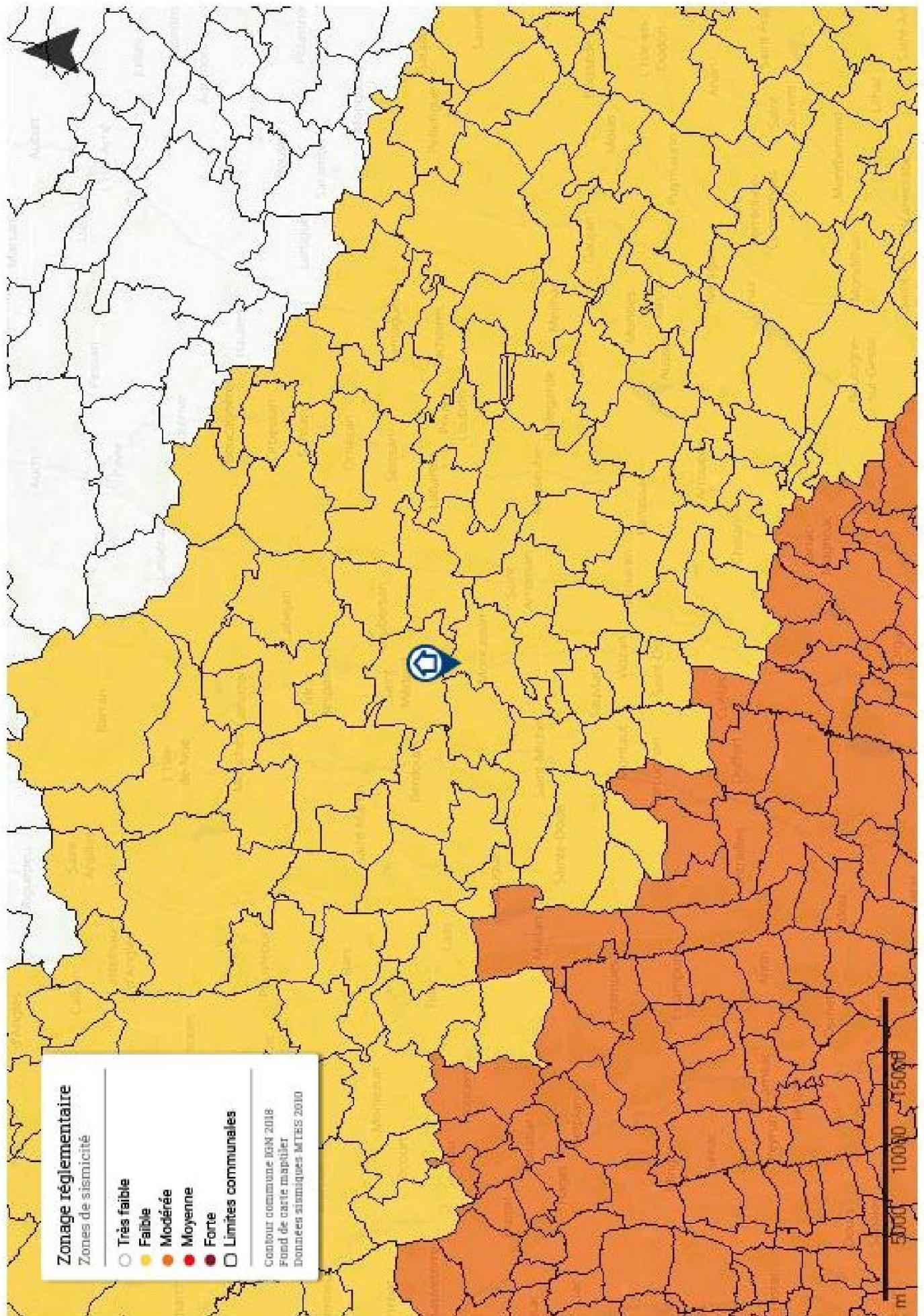
Article 9 : M. le Secrétaire général de la préfecture du Gers, M. le Directeur des services du cabinet, MM les Sous-préfets d'arrondissements de Condom et de Mirande, M. le Directeur départemental des territoires, Mmes et MM. les maires du département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Auch, le 28 mars 2013

Le préfet



Etienne GUÉPRATTE



Attestation d'assurance

Sarl GALEY - LABAUTHE ASSURANCES
 21 Place Dupuy
 31000 TOULOUSE
 Tel. 05 62 73 09 09
 Email. agence.galeylabauthe@axa.fr
 n° Orias 10 053 214



Assurance et Banque

ATTESTATION D'ASSURANCE

La société AXA FRANCE représentée par la SARL GALEY – LABAUTHE ASSURANCES atteste que l'entreprise **ACME EXPERTISES** représentée par **Messieurs ERIC MACK ET LIONEL SORDES**, domiciliée **6 Rue Lucie Aubrac 32000 AUCH** est titulaire du contrat suivant, en cours pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021 couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile suivant les dispositions des conditions générales et particulières :

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE N° 1148866204 Contrat « Groupe »

Pour les activités désignées ci-dessous, telles que décrites aux conditions particulières du contrat ci-dessus référencés et exercées conformément aux dispositions des décrets et lois en vigueur :

- | | |
|---|---|
| Photo 360 et visite virtuelle | Argiles |
| Assainissement non collectif | ENSA (Etat des Nuisances Sonores Aériennes) |
| Assainissement collectif | Etat parasitaire |
| Diagnostic de Performance Energétique sans mention | Etat relatif à la présence de Termites dans le bâti |
| Constat Amiante Vente sans mention | Mérules |
| Dossier Technique Amiante sans mention | Superficie Carrez/Habitable et autres |
| Dossier Technique Amiante avec mention | Amiante avant démolition |
| Constat du Risque d'Exposition au Plomb (vente, location, parties communes) | Amiante avant travaux immeubles bâtis |
| Contrôle périodique amiante | Plomb avant démolition |
| Dossier Amiante Parties Privatives | Termites avant démolition |
| Etat des installations intérieures d'Electricité | Sécurité piscine |
| Etat des installations intérieures de Gaz | qualité de l'air (benzène, CO2, formaldéhyde) |
| Etat des Risques et Pollutions | Mission de mesures d'activité volumique de radon dans les bâtiments et activités prévus à l'article R 4451-44 du code du travail et chez les particuliers |
| Etat des Risques de pollution des sols (ERPS) | |

Extrait du tableau des garanties spécifiques à l'assuré désigné ci-dessus et par Cabinet de diagnostics :

- Tous dommages corporels matériels et immatériels consécutifs confondus : 10.772.913 € par sinistre
- Faute inexcusable (dommages corporels) 1.000.000 € par sinistre et 2.000.000 € par année d'assurance
- Atteinte à l'environnement :
 - Tous dommages confondus : 788.630 € par année d'assurance
- Dommages immatériels non consécutifs : 2.000.000 € par année d'assurance
- Dommages aux biens confiés : 345.145 € par sinistre
- Défense : inclus dans la garantie mise en jeu
- Recours : 28.354 € par litige

La présente attestation ne peut engager la compagnie AXA FRANCE en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel il se réfère.

Fait à Toulouse, le 10 décembre 2020
 Pour la Sarl GALEY – LABAUTHE ASSURANCES



> Certificat de compétence



Certificat de compétences Diagnosticheur Immobilier

N° CPDI 3483 Version 007

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur SORDES Lionel

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention	Amiante Sans Mention* Date d'effet : 06/06/2018 - Date d'expiration : 05/06/2023
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel Date d'effet : 31/01/2019 - Date d'expiration : 30/01/2024
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 13/11/2018 - Date d'expiration : 12/11/2023
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 25/10/2018 - Date d'expiration : 24/10/2023
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 19/06/2020 - Date d'expiration : 18/06/2027
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine Date d'effet : 24/09/2018 - Date d'expiration : 23/09/2023

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 14/09/2020.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'insalubrité par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 novembre 2009 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attribution de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification. Du Arrêté du 2 juillet 2018 modifié définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

I.Cert
Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnosticheur

Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire



CPE DI FR 01 10014



Conditions particulières d'exécution du dossier de diagnostic technique

Textes de référence

Article L.271-4 à L.271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation

Article R.271-1 à R.271-5 du CCH

Ordonnance 2005-655 du 8 juin 2005

Précisions sur le dossier de diagnostic technique (DDT)

Un dossier de diagnostic technique, fourni par le bailleur, doit être annexé au contrat de location lors de sa signature ou de son renouvellement et comprend le cas échéant un diagnostic de performance énergétique, un constat de risque d'exposition au plomb et un état des risques naturels et technologiques. Pour les logements situés dans un immeuble collectif dont le permis de construire a été délivré avant le 1er janvier 1975, l'état de l'installation intérieure de gaz et d'électricité devront être réalisés pour les contrats de location signés à compter du 1er juillet 2017. Pour les autres logements, l'état de l'installation intérieure de gaz et d'électricité devront être réalisés pour les contrats de location signés à compter du 1er janvier 2018.

En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges. Il doit, suivant le type de biens, contenir les documents suivants :

- Un constat de risque d'exposition au plomb (CREP),
- Un état mentionnant la présence ou l'absence d'amiante,
- Un état relatif à la présence de termites dans le bâtiment,
- Un état de l'installation intérieure de gaz,
- Un état des risques naturels miniers et technologiques,
- Un diagnostic de performance énergétique (DPE),
- Un état de l'installation intérieure d'électricité,
- Un document établi à l'issue du contrôle des installations d'assainissement non collectif (depuis le 1^{er} janvier 2011).

Si l'un de ces documents produits lors de la signature de la promesse de vente n'est plus en cours de validité à la date de la signature de l'acte authentique de vente, il est remplacé par un nouveau document pour être annexé à l'acte authentique de vente.

D'après l'article R.271-4 du Code de la Construction et de l'Habitation, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe le fait :

- Pour une personne d'établir un document contenu dans le dossier de diagnostic technique sans respecter les conditions de compétences, d'organisation et d'assurance définies par les articles R. 271-1 et R. 271-2 et les conditions d'impartialité et d'indépendance exigées à l'article L. 271-6 ;
- Pour un vendeur de faire appel, en vue d'établir un document contenu dans le dossier de diagnostic technique, à une personne qui ne satisfait pas aux conditions de compétences, d'organisation et d'assurance définies aux articles R. 271-1 et R. 271-2 ou aux conditions d'impartialité et d'indépendance exigées à l'article L. 271-6.

La récidive est punie conformément aux dispositions de l'article 132-11 du code pénal.

Aucun formalisme particulier n'est prévu par le législateur pour la réalisation du DDT.

AUCH, le 06/05/2021

Monsieur, Madame Albert et Monique LAGLEIZE

Chateau de Lapalu
32300 MONCASSIN

Référence Rapport : DIA-SRDO2-1906-035

Objet : **Attestation sur l'honneur**

Chateau de Lapalu
32300 MONCASSIN

Chateau

Date de la visite : 06/05/2021

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, Monsieur LIONEL SORDES ET ERIC MACK, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par une personne :

Présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens - appropriés (les différents diagnostiqueurs possèdent les certifications adéquates - référence indiquée sur chacun des dossiers),

Ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 2 000 000 € par sinistre et par année d'assurance),

N'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le DDT.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Monsieur LIONEL SORDES ET ERIC MACK
ACME EXPERTISES

